
3 1761 04410 9338

LES

VIGNETTES EMBLÉMATIQUES

Cet ouvrage a été tiré à 500 exemplaires numérotés à la presse :

10 exemplaires sur papier du Japon (Nos 1 à 10)
10 — sur papier Whatman (Nos 11 à 20)
480 — sur papier vélin (Nos 21 à 500)

N° 74

LES

VIGNETTES EMBLÉMATIQUES

SOUS LA RÉVOLUTION

---

250 REPRODUCTIONS D'EN-TÊTES DE LETTRES

TEXTE PAR

AUGUSTE BOPPE

Avec la collaboration de M. RAOUL BONNET



BERGER-LEVRAULT, ÉDITEURS

PARIS — RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7 | NANCY — RUE DES GLACIS, 18

1911



INTRODUCTION

Il n'est certainement aucun de ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Révolution française qui n'ait, au cours de ses recherches dans les archives, eu sa curiosité attirée, son attention distraite par les vignettes qui illustrent les documents de cette époque. Les papiers des ministères, les procès-verbaux des assemblées et des commissions, les correspondances des administrations civiles et des armées, sont ornés d'en-têtes, gravés souvent par des artistes célèbres. Pendant longtemps quelques collectionneurs, quelques érudits, furent seuls à connaître ces vignettes; pouvaient-elles, en effet, échapper au goût d'un Hennin ou d'un Labédoyère[1], aux recherches savantes d'un Renouvier[2]? Depuis quelques années elles ont été, en même temps que tant d'autres souvenirs de la Révolution, mises en lumière; elles ont leur place marquée dans les vitrines les plus admirées des expositions et des musées, dans les dossiers les plus estimés des collectionneurs, et quelques éditeurs s'en servent pour illustrer leurs publications.

Il nous a semblé que les vignettes méritaient mieux qu'un

(1) Les collections Hennin et Labédoyère, conservées au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, contiennent un grand nombre de vignettes révolutionnaires.

(2) *Histoire de l'art pendant la Révolution considéré principalement dans les Estampes.* Ouvrage posthume de Jules Renouvier, publié par A. de Montaiglon. Paris, 1863, 2 vol. in-8°.

intérêt de curiosité, et l'étude que nous avons essayé d'en faire montrera, nous l'espérons, que nous ne leur avons pas attribué trop d'importance.

Simple timbre, destiné d'abord par les uns à remplacer sur les documents officiels les emblèmes de la royauté, par les autres à afficher sur leurs papiers de correspondance la sincérité de leurs sentiments républicains, la vignette devint bientôt, entre les mains des hommes de la Révolution, un merveilleux instrument de propagande; en utilisant ces devises, ces allégories, pour répandre en France les nouveaux principes et pour apprendre aux peuples délivrés par nos armées les mots de justice et de liberté, ils trouvaient en même temps le moyen de donner des encouragements aux artistes. « Il semblera peut-être étrange à d'austères républicains, lit-on dans la préface du catalogue du Salon de 1793 [1], de nous occuper des arts quand l'Europe coalisée assiège le territoire de la Liberté... Nous n'adoptons point cet adage connu : *In arma silent artes.* » Il est curieux de remarquer que la Convention ne faisait ainsi qu'imiter Louis XIV, qui, au dire du *Mercure galant* de 1699, encourageait la gravure « pour montrer que la guerre n'a point empêché les arts de fleurir et qu'au contraire, pendant que le Roy faisait des actions surprenantes pour la gloire de ses États et qu'il avait les efforts de l'Europe à soutenir, ces mêmes arts ont régné en France avec plus d'éclat [2] ».

Nous suivrons la vignette dans les diverses transformations que lui imposèrent en France les changements de régime ou

(1) *Description des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure, exposés au Sallon du Louvre par les artistes composant la commune générale des arts le 10 août 1793.*

(2) Voir la notice historique du *Catalogue de la Chalcographie.* 1881, p. VII.

d'idées, et à l'étranger les traditions historiques ou les goûts artistiques des peuples formés en république à l'imitation de la République Française, jusqu'au moment où, devenue inutile ou gênante, elle fut supprimée par celui qui l'avait le plus habilement employée en vue d'exciter l'enthousiasme de ses soldats.

Il ne pouvait être question de dresser l'inventaire des en-têtes révolutionnaires. Nous avons dû nous borner à faire un choix. En réunissant les vignettes les plus intéressantes, nous avons essayé de montrer les différents types dont on fit usage. Au milieu d'innombrables pièces ornées d'empreintes banales ou grossières, nous avons cherché à recueillir les en-têtes dus à des artistes que des ouvrages plus importants ont rendus célèbres, mais dont les moindres productions ne doivent pas être négligées. A côté des vignettes si connues de Choffard, de Prud'hon et de Roger, on verra sans doute avec plaisir celles de Quéverdo, de Gatteaux, de Tardieu et de tant d'autres graveurs de talent. L'œuvre de quelques-uns de ces artistes sera ainsi accrue de plusieurs pièces curieuses; certains d'entre eux, comme Dugourc et Duplat, le Belge Cardon ou Andrea Appiani, verront peut-être pour la première fois leurs petites estampes mises en valeur.

La plupart des vignettes que nous reproduisons proviennent de la collection formée depuis de longues années par M. Raoul Bonnet. C'est sur lui que nous reportons tout le mérite de la présente étude, qui était sur le point de paraître en 1902 [1] et qui a vu sa publication retardée par suite de notre séjour à l'étranger.

Aux vignettes de la collection de M. Bonnet, nous avons eu

(1) *Revue de l'Art ancien et moderne*, 1903, p. 321; 1904, p. 125 et 215.

la bonne fortune de pouvoir ajouter celles que plusieurs autres collectionneurs ont bien voulu nous autoriser à reproduire. Nous ne saurions trop vivement remercier ici de l'obligeance avec laquelle ils nous ont permis de feuilleter leurs précieux dossiers : M. G. Bertin, M. Bourgeot, M. Georges Cain, M. Noël Charavay, M. l'intendant général Courtot, M. le prince d'Essling, M. G. La Caille.

Nous devons une particulière reconnaissance à M. Anatole France, à M. Frédéric Masson et à M. Georges Cottreau, qui ont mis à notre disposition les inépuisables ressources de leurs bibliothèques, de leurs collections d'autographes et d'estampes ; à M. Hennet, le savant archiviste du ministère de la guerre ; au regretté M. Bouchot, conservateur du cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale et à ses collaborateurs MM. Raffet et Courboin.



Pl. n° 1. — *Extraits de procès-verbaux de l'Assemblée nationale constituante.*



Pl. n°. 2. — *Extraits des procès-verbaux de l'Assemblée nationale constituante.*

LES DÉBUTS DE LA VIGNETTE

LES DEVISES — LES PREMIERS EMBLÈMES

Sous l'ancien régime, les papiers qui servaient à la correspondance administrative n'étaient ornés d'aucun en-tête. Seuls portaient un frontispice imprimé ou gravé, certains documents comme les ordonnances royales, les brevets militaires d'engagement et de congé, les papiers-monnaie. L'Assemblée nationale de 1789 revêtit les documents qui émanaient d'elle d'une marque distinctive dont l'emploi se généralisa rapidement. Les insignes de la monarchie y étaient représentés avec une devise (pl. n° 1) dont les termes seuls indiquaient les graves événements qui venaient de se produire en France : *La Loi, Le Roi.* A ces mots s'en ajouta bientôt un autre : *La Nation* (pl. n° 2). En même temps les ornements qui entouraient l'inscription se modifiaient. Un décret du 19 juin 1790 avait en effet proscrit les insignes de la féodalité. Les armes royales

étaient seules autorisées (pl. n° 3) et elles accompagnèrent, pendant quelque temps, les devises si variées imaginées au début de la Révolution pour exprimer les grands sentiments qui animaient alors, dans un même élan, toutes les classes de la société. Les devises forment à ce moment le véritable en-tête des papiers de correspondance.



Pl. n° 3.

Les premières n'étaient inspirées que par des idées de générosité et d'humanité (pl. n° 4), mais les mots : *La liberté ou la mort* allaient bientôt remplacer ceux de *Vivre libre ou mourir* que nous voyons figurer quelque temps, au début de la Révolution, en tête des actes du Club des Jacobins (pl. n° 5). Se conformant aux mouvements de l'opinion et presque aux discussions quotidiennes de la Convention, la devise était tantôt patriotique, tantôt simplement révolutionnaire. On lisait sur certaines :

Nous jurons de vaincre. — La victoire ou la mort. — Mourir pour son pays c'est vivre pour la gloire. — Qui sert bien sa patrie n'a point besoin d'ayeux.



Pl. n° 4.
Société des Amis de la Constitution de Sèvres.



Pl. n° 5. — *Société des Jacobins avant le 22 septembre 1792.*

Sur d'autres :

Guerre aux châteaux, paix aux chaumières. — Guerre aux tyrans. — Guerre à mort

aux tyrans. — Mort aux intrigants et aux inutiles. — Guerre à tous les vices [1]. — Soyez dignes d'être des républicains. — Guerre aux accapareurs, aux modérés, aux traîtres [2]. — Guerre aux tyrans et aux traîtres [3]. — Vive la Montagne [4].

Le représentant du peuple Boursault inscrivait en tête de son papier :

Justice à tous. Paix aux bons. Guerre aux méchants.

« Il importe à la République que les méchants soient connus » (Cicéron), proclamait la Section de l'Arsenal [5].

Une phrase d'un des discours de Saint-Just fut adoptée par un grand



Pl. n° 6. — *Extraits des procès-verbaux de la Convention nationale (1792).*



Pl. n° 7. — *Extraits des procès-verbaux de la Convention nationale (1793).*

nombre de représentants du peuple : « La probité et la justice sont à l'ordre du jour [6]. »

Après le 9 Thermidor, on grava sur les papiers : *Guerre aux partisans de la Terreur.* Ce fut le moment où partout on se hâta de faire disparaître, de

(1) Ces deux dernières devises sont celles du général d'Utruy.

(2) Adjudant général Colinet.

(3) Devise employée notamment par le constitutionnel Périès.

(4) Hazard, chef de l'état-major de l'armée des côtes de Brest, an II.

(5) Les têtes de lettres des 48 sections de Paris ont figuré à l'Exposition de 1900, pavillon de la ville de Paris.

(6) C'est une des devises d'Euloge Schneider.

gratter, d'effacer ces mots *ou la mort* que tout le monde avait dû un instant adopter et inscrire à la suite de la devise officielle : *Liberté, Égalité, Fraternité.* Les devises personnelles disparurent alors peu à peu, et ceux qui en employèrent ne se servirent que de pensées très générales :

In legibus salus. — Force à la loi, obéissance aux lois. — Le Peuple seul est souverain.

expressions que nous trouvons usitées jusqu'à l'Empire.

Les insignes de la royauté qui avaient accompagné les premières devises, et qui avaient figuré sur les marques de l'Assemblée, furent proscrits après la proclamation de la République. Tandis qu'on les effaçait sur tous les documents où ils avaient été placés à côté des emblèmes naissants de l'ère nouvelle, l'en-tête de la Convention paraissait, sans aucun attribut, avec cette seule inscription : *République française* (pl. nº 6).

On allait bientôt y voir figurer les emblèmes qui étaient appelés à remplacer ceux de l'ancien régime (pl. nº 7).

L'allégorie s'était en effet peu à peu associée à la devise et avait donné naissance à de nouveaux emblèmes, que des textes de lois étaient venus reconnaître officiellement.

Dès 1791, le jury du concours qui avait été chargé de fixer le nouveau type monétaire avait décidé qu'au modèle choisi, le Génie de la France écrivant sur un autel, dessiné par Augustin Dupré, on ajouterait un coq, symbole de la vigilance ; un faisceau, emblème de l'union et de la force armée.

Le 21 novembre 1792, la Convention, en remplaçant les billets de banque de l'ancien gouvernement par un nouveau papier-monnaie, décida que les assignats porteraient à l'avenir :

« Une gravure représentant un aigle, les ailes déployées, les serres sur la foudre, supportant un faisceau d'armes surmonté d'un bonnet de la Liberté et entouré d'un serpent en cercle, symbole de l'éternité, rayonnant de lumière ; le faisceau étant orné de branches de chêne, de laurier et d'olivier, pour caractériser la force, la victoire et la paix [1]. »

---

(1) Ce texte est publié avec la reproduction de la gravure de Gatteaux dans la réimpression faite à Lyon, en 1846, par M. P. M. Gonon, d'une brochure révolutionnaire intitulée : *Les Citoyennes de Ville-Affranchie aux représentants du peuple, le jour de l'inauguration du Temple de la Raison* (decadi frimaire an II).

Dessinée et gravée par Gatteaux et Tardieu [1], la vignette des assignats devint rapidement populaire; un grand nombre de départements l'adoptèrent (pl. n° 8).

Parmi les nouveaux emblèmes, le plus employé fut d'abord celui de la Liberté, le *bonnet*, si attrayant dans la belle vignette de la Société des Amis de la Constitution républicaine de Sceaux (pl. n° 9), il prend un farouche



Pl. n° 8.

aspect sur la tête du sans-culotte qui, dans l'en-tête de la Société des Hommes révolutionnaires du 10 août, foule aux pieds la couronne royale (pl. n° 10).

---

(1) Gatteaux (Nicolas-Marie), né en 1751, mort le 24 juin 1832. En même temps qu'il exécutait les médailles qui ont fait sa réputation, Gatteaux fut chargé, par les différents régimes qui se succédèrent en France, de faire les sceaux de l'État, ceux des assemblées et des ministères, les assignats, les timbres des papiers de l'enregistrement, les billets de loterie, etc. Il reçut le titre de graveur du ministère des affaires étrangères, dont il fit les sceaux, les cachets et les passeports des ambassades, légations et consulats, et même les étiquettes des cartons des archives. Voir, au *Cabinet des Estampes*, l'œuvre de Gatteaux et la collection des timbres gravés par lui pour les administrations. Voir aussi : Miel, *Notice sur P.-M. Gatteaux, graveur en médailles*. Paris, 1832.

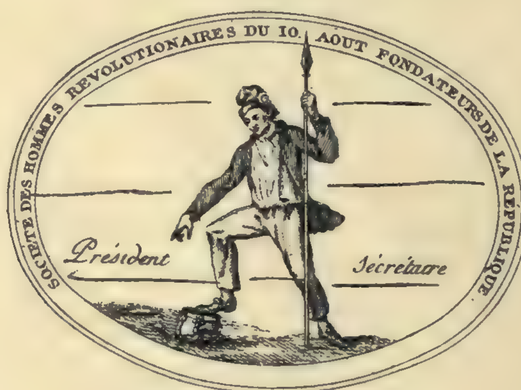
Tardieu (Pierre-Alexandre), né en 1756, mort en 1844, fut le collaborateur habituel de Gatteaux. Il devint graveur du ministère de la marine. (Renouvier, *Histoire de l'Art pendant la Révolution*, p. 287-289.)

Surmontant toujours la pique, emblème de l'homme libre, il est d'abord



Pl. n° 9. — *Société des Amis de la Constitution républicaine de Sceaux.*

représenté tantôt seul, tantôt uni au faisceau, à la couronne de laurier et de chêne (pl. nos 11 à 14).



Pl. n° 10.

Puis à ces premiers emblèmes on en ajoute d'autres, et l'on voit la Force, l'Égalité, la Justice, représentées par l'épée, le niveau, la balance; l'Unité, l'Indivisibilité et la Fraternité, par des mains se serrant ; la Surveillance, par l'œil

rayonnant [1]; l'Éternité de la République, par le serpent en cercle (pl. nos 15, 16 et 17).



Pl. no 11. — *Société des Jacobins après le 22 septembre 1792.*



Pl. no 12.



Pl. no 13. — *École de Mars.*



Pl. no 14. — *De Lagau, consul général à Hambourg.* (*Arch. Aff. étrang.*)

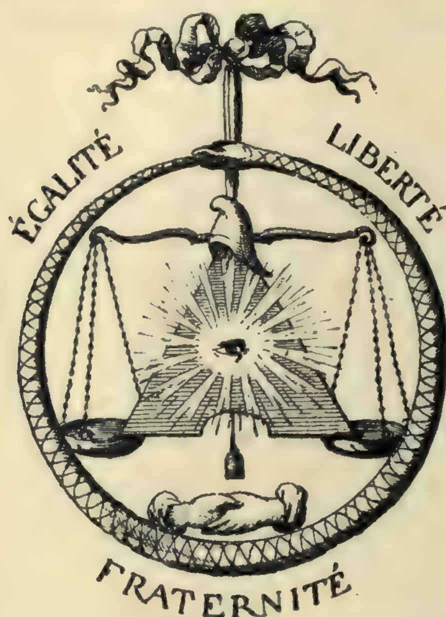
La plupart des en-têtes ainsi composés pouvaient être employés indifférem-ment par n'importe quelle administration, aussi l'usage s'introduisit-il de mêler aux emblèmes destinés à traduire d'une manière abstraite les principes qui n'avaient d'abord été exprimés que par des devises, d'autres signes indiquant l'autorité dont le papier de correspondance émanait.

C'est ainsi que nous voyons figurer sur l'en-tête de la Commission des rela-

(1) L'œil était l'emblème qu'avait, dès sa fondation, adopté le Club des Cordeliers. M. G. Cottreau possède dans sa collection une vignette gravée sur bois, représentant un œil, sur la paupière duquel est inscrit le mot : *Surveillance.* En guise de sourcil, il porte la légende : *Il se fronce devant la tyrannie.* Cette vignette fut employée par P.-A. Lozeau, député de la Charente-Inférieure à la Convention, pendant sa mission dans le Calvados (an III). Sur une médaille conservée à la Monnaie se trouve cette devise : *Liberté, ton soleil, c'est l'œil de la Montagne.*



Pl. n° 15. — *Barthélemy, ministre plénipotentiaire à Berne.*
(*Arch. Aff. étrang.*)



Pl. n° 16. — *Représentants du peuple près les armées; Alquier, Pflieger, etc., etc.*



Pl. n° 17.
Consulat de Rotterdam.
(*Arch. Aff. étrang.*)

tions extérieures les attributs ordinaires du commerce, et sur celui de l'administration de la grosse artillerie (1) [pl. n° 18], un mortier, un canon, des boulets.



Pl. n° 18.

L'en-tête devenait ainsi personnel; la régie générale des poudres et salpêtres, par exemple, au moment où elle faisait au concours de tous les citoyens le plus pressant appel, imprimait sur son papier, au-dessus de ces mots : *Français, tout le salpêtre, vélocité !* le bonnet supporté par la foudre et orné de deux ailes (pl. n° 19).

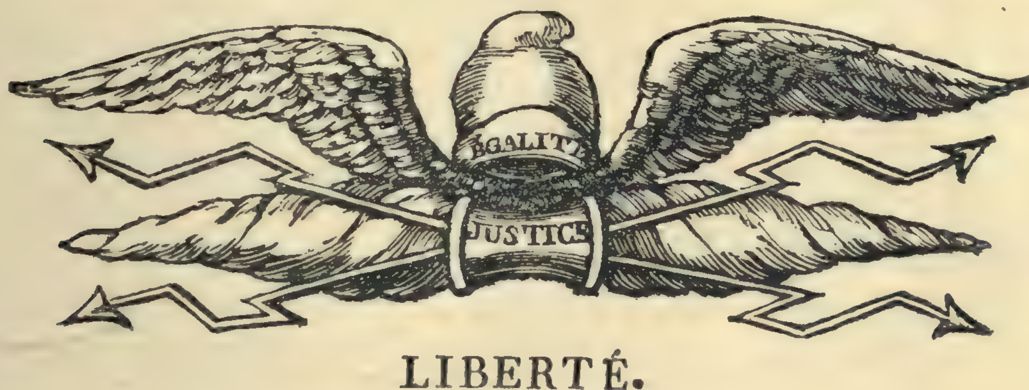
L'image de la Liberté vint varier et animer ces vignettes abstraites. Le modèle en était donné par les sceaux de l'État où elle avait été représentée « afin que nos emblèmes, circulant par le globe, présentassent à tous les peuples les images chéries de la Liberté et de la Fierté républicaines (2) ».

---

(1) Cet en-tête, gravé sur bois, qui servit aussi à la Commission des Armes et Poudres, fut employé par un grand nombre d'officiers; nous l'avons trouvé notamment sur les lettres écrites en l'an III et en l'an IV par les généraux Reneauld (armée de la Moselle), Boyé (armée de Sambre-et-Meuse), etc.

(2) *Rapport de Grégoire sur les sceaux de la République.* (Voir Renouvier, p. 401 et suiv.)

Cette figure de la Liberté, debout, s'appuyant sur le faisceau et tenant de



LIBERTÉ.

Pl. n° 19. — *Régie générale des poudres et salpêtres de la République an II.*

la main gauche la pique surmontée du bonnet, avait été dessinée par Gatteaux. On en fit d'innombrables imitations; dans beaucoup d'en-têtes, elle fut employée



Pl. n° 20.



Pl. n° 21.



Pl. n° 22.

seule (pl. nos 20, 21, 22); dans un plus grand nombre, ce fut autour d'elle que l'on groupa tous les attributs qui avaient jusqu'alors servi à composer les vignettes.

Les différents en-têtes que la Convention fit faire pour la plupart de ses comités nous montreront quelle variété on sut apporter dans l'arrangement de ces attributs.

Comité de salut public [1]. — 1° Médaillon ovale, gravé sur bois : au centre, le fais-

(1) Plusieurs des comités de la Convention n'eurent pas de vignette, mais seulement un en-tête imprimé; ainsi la Commission centrale, celle des dépêches, les comités de l'examen des marchés, de corres-

ceau surmonté du bonnet dominé par l'œil; sur le faisceau, en quatre banderoles, l'inscription : *Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort*. A gauche, la foudre croisée avec une massue; à droite, le glaive et les balances. Derrière le faisceau, un canon sur son affût, une pile de boulets et une ancre marine.



Pl. n° 23.

2° Médaillon ovale, gravé sur bois : couronne entourant le faisceau surmonté du bonnet. Au milieu, l'œil rayonnant. La même vignette servait aux procès-verbaux de la Convention. Elle est reproduite sous le n° 7.

3° Médaillon ovale, gravé sur bois : au centre, la Liberté s'appuie d'une main sur le faisceau, de l'autre elle tient la pique; à gauche, massue et foudre; à droite, glaive et balance; au fond, à gauche un vaisseau, à droite des canons. Au bas, la légende : *Activité, Pureté, Surveillance* (pl. n° 23).

Comité de sureté générale. — Les premiers documents émanés de ce comité ne portèrent pas de vignette. Ils reçurent ensuite un médaillon ovale, gravé sur bois, représentant la Liberté assise tenant dans la main gauche un flambeau surmonté d'un œil; dans la droite, une longue pique. Légende : *Comité de sûreté générale*.

Après le 9 thermidor, cette vignette fut modifiée : Liberté tenant dans la main droite une clé; dans la gauche une pique. A côté d'elle, à gauche, un flambeau surmonté d'un œil. Légende : *Guerre aux partisans de la Terreur, Guerre aux partisans des émigrés et de la royauté*.

Comité des décrets et des procès-verbaux. — Médaillon ovale, gravé sur bois : la Liberté debout, le bras droit appuyé, sur le faisceau, tient un rouleau sur lequel on lit : *Lois;* le bras gauche tient la pique surmontée du bonnet. Légende : *Comité des décrets*.

Cette vignette a servi aussi au Comité de législation et a été employée par plusieurs représentants, notamment par Dufaÿ, sous le Directoire.

Comité des assignats et des monnaies. — Dans un médaillon, le sceau de la République.

---

pondance, des pétitions, des secours publics, de division, de liquidation et examen des comptes, d'aliénation de domaines. Ceux dont nous décrivons la vignette ici avaient également une vignette commune : la couronne de chêne, au milieu de laquelle passe le faisceau surmonté du bonnet.

La plupart de ces vignettes sont dues aux graveurs sur bois Dugourc et Duplat, sur l'œuvre desquels on trouvera des renseignements plus loin. Elles furent employées avec quelques modifications par de nombreuses administrations. En l'an X, le général de brigade Pinon se servait encore de l'une d'elles, celle du Comité de la guerre, dont il avait remplacé les inscriptions par les mots : *A ma Patrie, dévouement*.

La vignette n° 3 du Comité de salut public porte la signature d'Ambacher. Le nom de cet artiste se retrouve au début de la Révolution sur un grand nombre d'en-têtes gravés sur bois. L'un d'eux, signé : Ambacher, 1789, est reproduit dans l'ouvrage de M. Monceaux sur le département de l'Yonne pendant la Révolution, p. 245.

Comité de la guerre. — Médaillon rond, gravé sur bois : Liberté assise ; dans la main droite, une Victoire ailée ; le bras gauche, tenant la pique surmontée du bonnet, est appuyé sur un cartouche dans lequel on lit : *Code militaire*. A ses pieds, un trophée ; dans le fond, le faisceau.

En exergue : *République française, Liberté, Unité, Égalité*. Au bas : *Comité de la Guerre,* et au-dessous un canon (pl. n° 24).

Comité des finances. — Médaillon ovale, gravé sur bois : la Liberté, coiffée du bonnet, est assise sur un coffre-fort dont on voit les ferrures et la serrure ; elle tient dans la main droite un globe ; dans la gauche, une longue baguette. Un dragon est enchaîné au Trésor. Légende : *Comité des finances*.

Comité de législation. — Médaillon ovale, gravé sur bois : la Liberté assise, le bras droit appuyé sur le faisceau, retient de la main droite les tables de la loi posées sur ses genoux. L'œil rayonnant au-dessus. Légende : *Comité de Législation*.

Comité des inspecteurs de la salle. — Médaillon ovale, gravé sur bois : Deux femmes se donnant la main ; celle de gauche tient une bannière dont la hampe est surmontée d'une pique laurée ; celle de droite tient le niveau. Légende : *Comité des inspecteurs du Palais national,* et au-dessous le faisceau couché.

Les membres de ce Comité avaient une carte d'identité ronde, gravée par Morret et représentant une Liberté debout.

Comité d'instruction publique. — Médaillon ovale, gravé sur bois : la Liberté, assise, lit un livre posé sur ses genoux. Devant elle, le faisceau surmonté du bonnet. Légende : *Instruction nationale*.

Comité de la marine et des colonies. — Médaillon ovale, gravé sur bois : un vaisseau, vu de la poupe ; une voile, enflée par le vent, d'un côté ; de l'autre, un immense drapeau ; un grand trident s'élève à côté du mât. Sur le champ, à droite et à gauche, une ancre ; le tout dominé par l'œil.

Commission des colonies. — Médaillon ovale, gravé sur bois : un vaisseau de guerre, les voiles gonflées par le vent.



Pl. n° 24.



Pl. n° 25. — *Vignette employée par des Représentants du peuple.*



Au Nom de la République Française
Une et Indivisible

Pl. n° 26. (Cab. des Estampes.)

LES ARTISTES ET LA VIGNETTE SOUS LA CONVENTION

Les en-têtes que la Convention avait fait faire pour ses comités ne pouvaient lui suffire ; il lui fallut pour les institutions qu'elle créa en si grand nombre des en-têtes qui pussent donner à ceux qui les verraient, en même temps que l'idée de l'utilité des institutions nouvelles, celle de la grandeur et de la stabilité du Gouvernement. Pour les commissions qui remplacèrent les minis-

tères, pour les institutions de tout genre qui se constituèrent en France, que pouvait signifier la première allégorie adoptée sous l'Assemblée nationale (pl. n° 27)? Son dessin rappelait trop l'ancien régime. On eut beau le modifier, supprimer le sceptre et la couronne qui accompagnaient le faisceau, ajouter à la pyramide, symbole de la force, le bonnet, symbole de la liberté, gratter certaines inscriptions, en graver d'autres, la vignette, au fond, restait la même (1). La Convention demandait autre chose.



Pl. n° 27.

Les artistes étaient prêts à répondre à son appel. Ils avaient trop longtemps, au cours du XVIIIe siècle, cultivé l'allégorie pour ne pas chercher à l'employer pour traduire les nouveaux sentiments que la Révolution avait fait naître. Les uns par conviction — la plupart des anciens membres de l'Académie étaient en effet devenus les plus fervents adhérents de la Société républicaine des arts — d'autres par reconnaissance pour les encouragements que la Convention ne cessait de prodiguer aux arts, d'autres encore par nécessité ou par désir de faire oublier les travaux exécutés pour la monarchie déchue, tous accoururent. Peintres, sculpteurs, graveurs de médailles, graveurs d'estampes, s'adonnèrent aux inspirations nouvelles, recherchèrent les commandes de la Convention, et se mirent à illustrer les papiers de correspondance des administrations.

Quelques-uns ne se dégagèrent pas sans difficultés de leurs anciennes traditions. Certaines de leurs vignettes auraient pu servir avant la Révolution;

(1) Il existe plusieurs états de cette vignette qui, après avoir servi sous Louis XVI pour les décrets de l'Assemblée nationale, fut employée sous la Convention par le Conseil exécutif provisoire. On la trouve également sur des brevets d'officiers, sur des correspondances de départements et d'armées. Brune l'employait encore à l'armée de l'Ouest en l'an VIII. Quelques-unes de ces épreuves sont signées : Moisy scp.

par exemple celle que grava Moreau le Jeune pour le Lycée des Arts (pl. n° 28), ou celle qui fut composée pour le Conservatoire des Arts et Métiers (pl. n° 29). Ces allégories, pour ainsi dire classiques, semblent extraites de l'ouvrage de Gravelot et Cochin dont la publication, faite en 1791 sous le titre : *Iconologie par figures ou traité complet des allégories, emblèmes, etc., ouvrage utile aux artistes, aux amateurs et pouvant servir à l'éducation des jeunes personnes,* donnait comme un manuel de cet art au moment même où il allait se transformer.



Pl. n° 28. — *Lycée des Arts.*

Malgré son inscription « Le Peuple français est l'ami et l'allié de tous les peuples libres de l'Univers », la vignette gravée par Hennequin [1] pour la Section des Droits de l'Homme, de Lyon, est, avec ses deux femmes ailées planant au-dessus du globe, une composition de l'ancien régime. Elle aurait pu, comme les petits amours « Unis pour la Constitution » dessinés par Durig [2] pour la Société des Amis de la Constitution de Valenciennes (pl. n° 30), servir de fleuron à un ouvrage du règne de Louis XVI. Tilliard [3], graveur des sujets mythologiques de Boucher, des vignettes de



Pl. n° 29. — *Conservatoire des Arts et Métiers.* (*Coll. F. Masson.*)

(1) Sur Philippe-Auguste Hennequin, né à Lyon en 1763, mort à Tournay en 1833, voir Renouvier, p. 85-87.

(2) Durig (Jean-Joseph), né à Strasbourg en 1750, mort à Lille en 1816. Plusieurs de ses petites estampes sont citées par M. Léon Maillard, *Les Menus et programmes illustrés,* p. 46.

(3) Jean-Baptiste Tilliard, né en 1740.

Cochin et de Fragonard, devenu sous la Révolution l'auteur d'une estampe célèbre : *Vive la République! Nous la maintiendrons cette belle Constitution, nous la défendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang*, ne trouvait pour servir d'en-tête à la Commission du commerce et des approvisionnements qu'une allégorie banale (pl. n° 31) où ne paraissaient comme emblèmes de l'époque que le coq et le bonnet de la Liberté ([1]).



Pl. n° 30. — *Société des Amis de la Constitution de Valenciennes.*

Mais d'autres artistes surent mettre l'allégorie en rapport avec les idées de la Révolution ; ils créèrent toute une iconologie nouvelle, où l'on vit, à côté des attributs essentiels comme le bonnet, le faisceau, le niveau, l'œil et le coq, prendre place les tables de la Constitution, l'arbre de la Liberté, l'hydre aux cent têtes, symbole de la tyrannie, les chaînes brisées, la couronne renversée, et toutes les images qui pouvaient personnifier les idées politiques de l'époque. Une des premières productions de ce genre fut l'en-tête composé en l'an II par Moitte et Pauquet ([2]) [pl. n° 26].

Garneray et Quéverdo furent pour ainsi dire les créateurs de cette nouvelle école de la vignette. Jean-François Garneray, né à Paris en 1755, ne se contentait pas d'être peintre, dessinateur et graveur ; il s'occupait aussi de politique et le *Moniteur* enregistra un jour les propositions qu'il adressa à la Convention au sujet d'un nouveau mode pour faire rentrer les impôts ([3]). Ses vignettes sont la traduction exacte des idées et du langage de l'époque, aussi ne doit-on

(1) Supprimée le 15 fructidor an III (1er septembre 1795), la Commission du commerce et des approvisionnements fut rattachée à la Commission du mouvement des armées.

(2) Cet en-tête, que nous avons retrouvé au Cabinet des Estampes, porte la signature : « Dessiné par Moitte, an II de la République, gravé par Pauquet. » Nous ne savons pour quelle administration ces deux artistes l'exécutèrent. Sur Jean-Guillaume Moitte, né en 1745, mort en 1810, et sur Jean-Louis-Charles Pauquet, né à Paris en 1759, voir Renouvier, p. 45-48 et p. 338, 339.

(3) *Moniteur*, XI, p. 395. Sur Garneray, voir Renouvier, p. 210.

pas être surpris de les retrouver de l'an II à l'an IV sur les principaux papiers officiels (pl. nº 36). Quéverdo (1) fut toujours chargé de les graver. Après avoir illustré la *Henriade* de Voltaire, les *Fastes* d'Ovide, les *Baisers* et bien d'autres ouvrages, après avoir peint plusieurs compositions légères qui ne le cédaient

LIBERTÉ UNITÉ ÉGALITÉ



Tillard Sculp.

PL. Nº 31.

en rien aux morceaux les plus goûtés de l'ancien régime, Quéverdo était devenu le graveur attitré de la Convention. Il lui avait dédié le *Nouveau Calendrier de la République Française pour la deuxième année,* que le *Moniteur* annonçait en ces termes : « Ce calendrier a été gravé en taille-douce avec le

(1) François-Marie-Isidore QUÉVERDO, né à Rennes en 1740, mort à Paris en 1808. Son fils, Louis-Yves Quéverdo, l'un des dessinateurs de l'*Illustration,* mourut vers 1860.

plus grand soin par le citoyen Quéverdo. Quatre victimes intéressantes, Marat, Le Peletier, Chalier et le jeune Bara, y sont représentées avec un fini précieux. On y voit aussi des attributs ingénieux : la Liberté, l'Égalité, la Justice, la Loi et le Génie de la République, gravant, avec le sceptre des lois, les droits sacrés de l'homme et du citoyen. Ce calendrier peut servir à orner les salles d'assemblée des sociétés populaires et les cabinets des amis de la République.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, OU LA MORT.



Gravé par Quéverdo

RÉPUBLIQUE FRANCAISE.

Pl. n° 32. — *En-tête d'un Mémoire pour servir d'instructions à un agent extraordinaire du Ministère des Affaires étrangères.*

Prix, 3 l. » Parmi les « attributs ingénieux » imaginés par Quéverdo et qui servirent pendant plusieurs années de modèle aux graveurs de vignettes, il faut remarquer le *Génie.* « Le Génie, lit-on dans la préface, que nous avons déjà citée, du livret du Salon de 1793, doit à jamais planer sur la France et s'élever au niveau de la Liberté. Des Lois sages lui préparent de nouveaux élans : la Convention nationale vient d'agrandir sa carrière, il est libre enfin. Avec les lumières périrait la Liberté, l'Usurpateur seul les redoute, il commande l'oubli des sciences, mais un régime libre les encourage et les honore... »

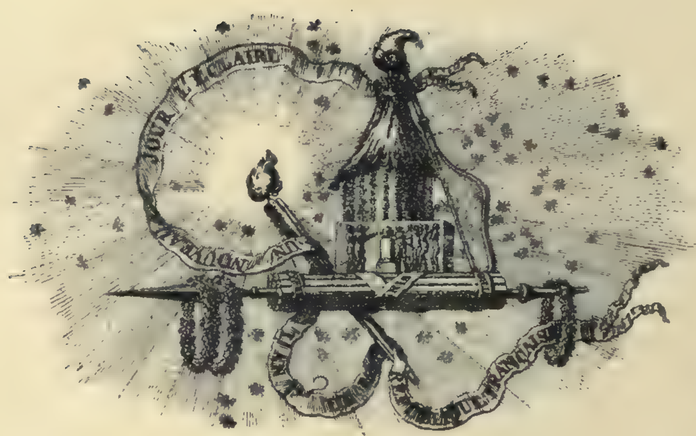
C'est ce Génie que nous voyons représenté sur la belle vignette dessinée par Mirys [1] et gravée par Patas pour la commission de l'Instruction publique (pl. n° 33). Nous le retrouvons également sur l'en-tête de la commission des Travaux publics [2] et nous allons le voir figurer sur ceux que le Comité de salut public commande pour ses institutions militaires.



Pl. n° 33. — *Commission de l'Instruction publique.* (*Coll. Begis.*)

(1) Sur Mirys, voir Renouvier, p. 337.

(2) Un Génie relie, avec une guirlande de feuilles de chêne, autour d'un faisceau, un canon, un gouvernail, un compas et divers attributs de la géométrie, à droite le niveau et le bonnet.



Pl. n° 34. — *Section de Popincourt (Paris).*



Pl. n° 35. — *Jury des armes et inventions de guerre.*

LES VIGNETTES DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC

SECTION DE LA GUERRE

La trahison de Dumouriez avait jeté la France dans une situation désespérée ; le Comité de salut public dut prendre des mesures extraordinaires. Quel que soit le jugement que l'on porte sur sa politique, on doit reconnaître qu'il fit preuve, au point de vue militaire, d'une rare initiative. Artillerie, fusils, poudres, armes blanches, tout manquait. Des ateliers, des manufactures s'élevèrent, et de tous les coins de la France « on vint, comme on disait alors, apprendre, dans un Paris brûlant de patriotisme, à la fois le républicanisme et l'art de forger la foudre [1] ». Les vignettes témoignent de cet enthousiasme. Le *Génie* vient les

---

(1) Chuquet, *L'École de Mars*, p. 6.

animer. On le voit sur l'en-tête de l'Agence des armes portatives (pl. n° 36), exciter au travail les ouvriers qui fabriquent des engins de guerre [1]. Il paraît dans deux compositions bien caractéristiques du graveur Beugnet [2] : l'une, destinée au Bureau de la fabrication extraordinaire des armes, représente, entre deux faisceaux formant portique et reliés par une banderole sur laquelle on lit : ***Fabrication des armes de la République***, une forge au milieu de laquelle se trouve le Génie tenant d'une main un fusil et, de l'autre, un flambeau pour éclairer le forgeron qui frappe avec ardeur sur l'enclume ; dans l'autre, qui servit à l'Administration centrale des armes, le Génie, au milieu de canons, de fusils, de fers de lances, de lames de sabres, se tient, une pique à la main, à côté de l'ouvrier qui travaille devant son four. On peut juger de l'activité de ce travail en voyant une autre vignette qui porte, sous un faisceau formé par trois fusils, cette inscription : *Mille par jour*. Cette vignette servait d'en-tête au conseil d'administration de la manufacture nationale de fusils établie dans l'ancien hôtel Bretonvilliers. L'érection subite d'une manufacture qui pouvait produire mille fusils par jour, « ce qui pour le reste de l'Europe aurait été un roman », n'était pas, au dire des contemporains, un des moindres prodiges qu'eût fait éclore la Révolution.



PL. N° 36.

C'est encore le Génie que nous voyons mettre le feu à un canon dans la vignette, si connue (pl. n° 37), que Boizot et Duplessi-Bertaux ont dessinée pour l'état-major général de l'artillerie [3], et c'est lui qui vient, sur la vignette du Jury des armes et inventions de guerre (pl. n° 35), recevoir des mains de la Liberté la couronne méritée par ses travaux.

---

(1) Voir, sur l'Agence des armes portatives et sur la fabrication extraordinaire des armes, l'*Artillerie au début de la Révolution*, par le commandant ROUQUEROL, 1898, in-8°, Berger-Levrault et Cie.

(2) Nous avons vu ces deux vignettes dans la collection G. Cottreau. La plupart des frontispices et des fleurons des ordonnances royales pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle sont dus à BEUGNET. Sur ce graveur sur bois, voir RENOUVIER, p. 373-374.

(3) Cette vignette a servi notamment aux généraux Hanicque, Menou, Théod. Durtubie. Nous la trouvons encore employée en l'an VIII. (Voir MAINDRON, p. 26.)

Pour améliorer les engins de guerre et chercher à en inventer de nouveaux, afin, suivant l'expression de Barère, « de perfectionner la destruction des esclaves et d'augmenter les moyens de défense », le Comité de salut public avait mis à la disposition d'un commissariat spécial (1) les maisons connues sous le nom de Grand et Petit-Meudon, ainsi que le terrain dit Petit-Parc. Sans la permission expresse du Comité, personne ne pouvait entrer dans cette enceinte, sur la porte de laquelle étaient inscrits les mots : *Établissement national pour différentes épreuves.* Les savants, les ingénieurs, les officiers, qui, sous la surveillance du représentant Battellier, travaillaient dans cette institution, ancêtre du parc de Chalais actuel, étaient ceux qui « avaient donné le télégraphe, par le moyen duquel le Comité de salut public correspond avec les armées trois fois dans une demi-journée, et le ballon observateur qui a tant contribué à la victoire qui a immortalisé les Français dans les plaines de Fleurus ». Leurs opérations excitaient la curiosité « non des bons citoyens, mais des amis de Pitt et Cobourg ». Des « intrigants » essayaient de persuader au peuple que les expériences de Meudon indiquaient des « intentions funestes ». Il fallut garantir le parc des Épreuves nationales « contre la malveillance et contre les curieux salariés par l'étranger ». *Respect aux secrets de l'État* devint la devise de cette institution; sur sa vignette (pl. n° 38), la Liberté, assise entre des drapeaux, nous montre ces mots tracés sur le voile qui cache, aux regards, les opérations du Commissariat des épreuves nationales.



Pl. n° 37. — *État-major général de l'artillerie.*

---

(1) Sur le Commissariat des Épreuves nationales, voir le *Moniteur*, numéros des 11 floréal, 15 thermidor, 27 et 29 fructidor an II, 2 et 5 vendémiaire, et 4 floréal an III.

Petit (1) est l'auteur de cette vignette; Allais et Carpentier (2) ont signé celle du Jury des armes et inventions de guerre. Il semble que, à ce moment, le Comité de salut public, accueillant l'idée émise devant le Club révolutionnaire des arts, par Belle, au cours de la séance du 14 germinal an II, ait mis tous les artistes en réquisition (3).



Pl. n° 38. — *Le Commissariat des épreuves nationales.*

Ce n'étaient pas seulement, en effet, les différentes sections dont se composait la Commission des armes qui voyaient leurs papiers de correspondance illustrés par les plus célèbres graveurs. Toutes les institutions militaires organi-

---

(1) Jacques-Louis Petit fut un des collaborateurs de Gatteaux. M. Renouvier (p. 247) lui attribue la gravure de la vignette de la Commission de l'instruction publique, qui est, comme nous l'avons vu, de Patas.

(2) Louis-Jean Allais, né à Paris en 1762, commença, dit M. Renouvier (p. 263), « par des polissonneries de l'ancien régime ». Son œuvre, conservée au Cabinet des Estampes, contient de nombreuses estampes révolutionnaires; il grava les allégories de la Liberté et de l'Égalité d'après les dessins de Fragonard fils. Allais fut un des principaux graveurs de la description de l'Égypte. Carpentier, qui travailla souvent avec lui, « a gravé, au burin et au pointillé, des sujets historiques et autres, mais toujours très petitement ». (Renouvier, p. 248.)

(3) Voir le *Journal de la Société républicaine des Arts,* séante au Louvre, salle du Laocoon, rédigé par le citoyen Détournelle, architecte, p. 287.

sées par le Comité de salut public étaient aussi bien partagées. Les documents officiels portaient alors l'inscription : « Le Gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix. Les délais pour l'exécution des lois et des mesures de salut public seront fixes; la violation des délais sera punie comme un attentat à la liberté (1). » Au-dessus de ces lignes menaçantes, étaient gravées les plus artistiques vignettes.



Pl. n° 39. — *Dépôt de la guerre.*

La composition n'en était pas toujours laissée à la fantaisie des artistes; ainsi le vaisseau et les emblèmes maritimes qui paraissent sur la vignette de Calon, directeur du Dépôt de la guerre de terre et de mer (pl. n° 39), n'y figuraient pas lorsque les attributions du Dépôt étaient limitées aux armées de terre (2).

Les différents en-têtes du service de santé sont certainement parmi les plus beaux de cette époque. Choffard, « le graveur le plus considérable dans le cul-de-lampe, la guirlande et le cadre de la vignette », dessinait la vignette de la Pharmacie centrale des hôpitaux militaires de la République (3) (pl. n° 40). François Godefroy, dont on trouve le nom sur deux des plus belles estampes militaires pendant la Révolution : le frontispice de la Solde de retraite du Ministère de la guerre et celui du Congé absolu, destiné aux défenseurs de la Patrie, gravait la vignette de la Régie nationale des hôpitaux militaires (4) (pl. n° 41). Quéverdo dessinait et gravait, pour servir d'en-tête aux documents

(1) Décret du 10 octobre 1793, sur le rapport de Saint-Just.

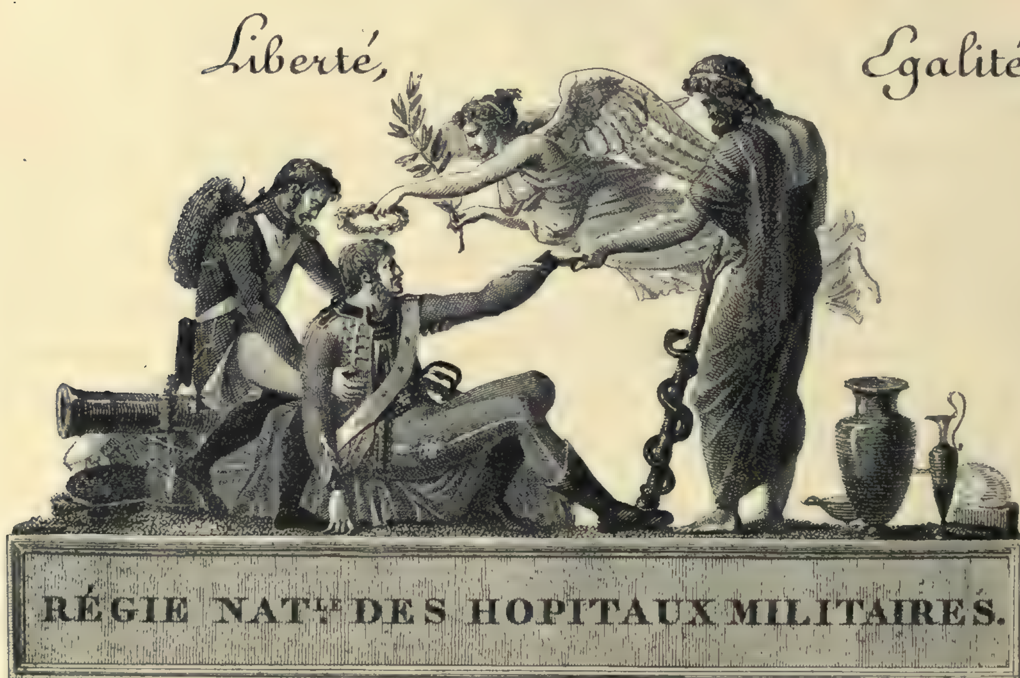
(2) Les deux vignettes du Dépôt de la guerre, sans les attributs maritimes, sont reproduites dans l'ouvrage de M. Laurencin-Chapelle, p. 78 et 327.

(3) Cabinet des Estampes. *Œuvre de Choffard,* tome II, p. 127. Sur Pierre-Philippe Choffard (né en 1730, mort en 1809) et son œuvre pendant la Révolution, voir Renouvier, p. 326-328.

(4) Cabinet des Estampes. Coll. Hennin, vol. 139, p. 47, n° 12274. Sur François Godefroy, né en 1743, mort en 1819, voir Renouvier, p. 335-336. Le Congé absolu, gravé par lui, d'après le dessin de Carle Vernet, est reproduit, par M. Laurencin-Chapelle, dans les *Archives de la guerre,* p. 117.



PL. Nº 40. (*Cab. des Estampes.*)



PL. Nº 41. (*Cab. des Estampes.*)

du Conseil de santé, une figure de la Liberté (pl. n° 42) qui devait devenir l'un des types le plus souvent imités par les faiseurs de vignettes. Nous verrons,

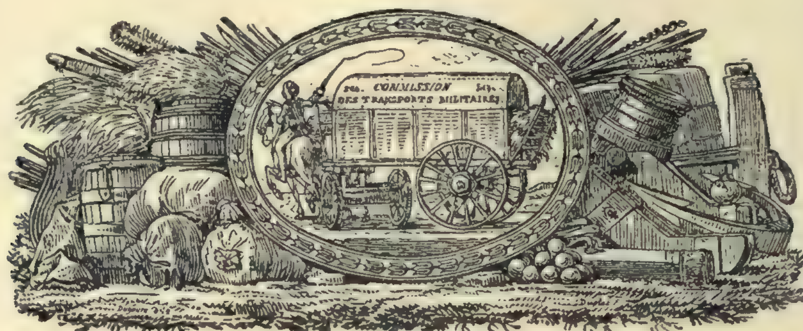


PL. N° 42. — *Hôpitaux militaires. Conseils de santé.*

par exemple, un artiste belge l'adopter et la reproduire sur plusieurs vignettes des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.

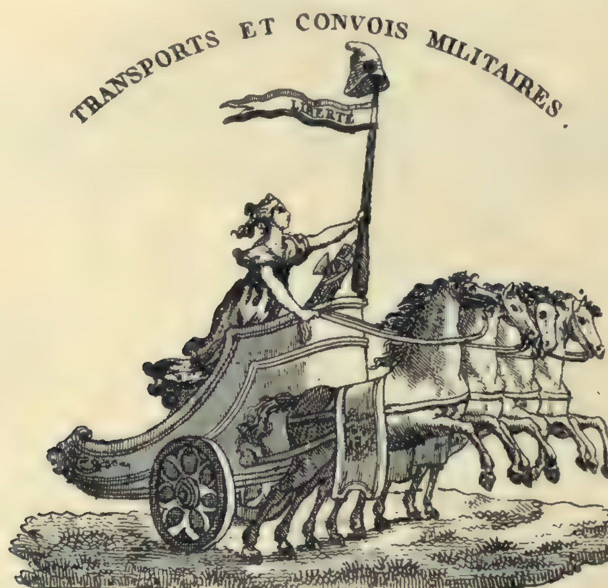
La plupart des vignettes de la Commission des Transports et convois militaires sont dues à Dugourc et Duplat; celle que nous reproduisons sous le n° 43 donnera l'idée de la manière dont ces artistes composèrent ces en-têtes, en en modifiant tantôt le dessin central, tantôt les attributs des équipages des vivres, de l'artillerie ou des parcs, qu'ils remplacèrent souvent par des chevaux de trait placés à droite et à gauche du médaillon. C'est à Dugourc et Duplat que nous attribuons la vignette la plus connue de cette commission (pl. n° 44). Ils la transformèrent, plus tard, en supprimant le bonnet de la Liberté et les légendes, et la vignette gravée sur bois qu'ils exécutèrent, d'après ce dessin,

fut employée jusque sous l'Empire par un certain nombre d'administrations et d'officiers (1).



Pl. n° 43. — *Commission des Transports et convois militaires.*

Tandis que le Comité du salut public faisait graver par les artistes les plus variés les en-têtes des institutions militaires nouvellement créées, il choisissait



Pl. n° 44. *(Coll. Courtot.)*

pour la Section de la guerre une composition de Garneray et Quéverdo (pl. n° 46).

(1) On retrouve ce quadrige sur la carte de visite de M. de Las Casas, ambassadeur d'Espagne, à Paris, sous le premier Empire. L'épreuve est signée : B. Calesa *del;* P. Fontane *inc.* (*Revue encyclopédique,* 1892, p. 72.)

Embrassant d'une main le faisceau, au-dessus duquel flotte le drapeau national, tenant de l'autre main une massue, la Liberté est assise sur les dépouilles des rois; une tiare, des couronnes, des armoiries gisent devant elle; d'un pied, elle foule le léopard anglais; de l'autre, l'aigle impérial sur lequel le coq s'est fièrement campé. Le fond de la vignette est formé par un camp et des attributs militaires.



Pl. n° 45.

Cette composition officielle inspira un grand nombre de vignettes et notamment celle de l'État-major des îles du Vent (pl. n° 47), et celle du Comité du Génie (pl. 48). Nous la retrouverons à l'armée de Sambre-et-Meuse et à l'armée d'Italie.



Comité de Salut Public
Section de la Guerre.

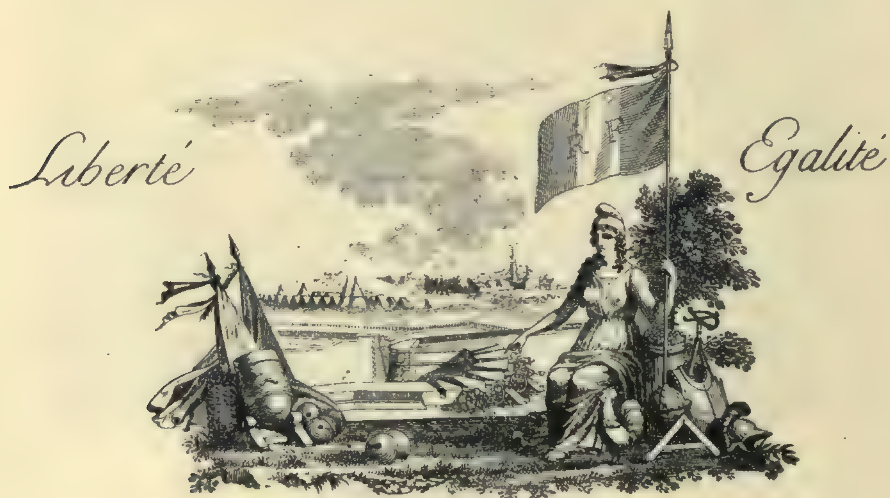
Pl. n° 46.

« Sous l'ancien régime », lit-on dans un des livrets du Salon de l'époque révolutionnaire, « tandis que, dans les voyages de la Cour, on gravait avec luxe



Pl. nº 47. — *L. A. Legrand, général, chef d'état-major.*

les affiches de spectacle adressées au domicile des courtisans, la parcimonie la plus rigoureuse présidait à tout ce qui concernait le soldat. » On ne pouvait pas adresser ce reproche au Comité de salut public qui, en cherchant les

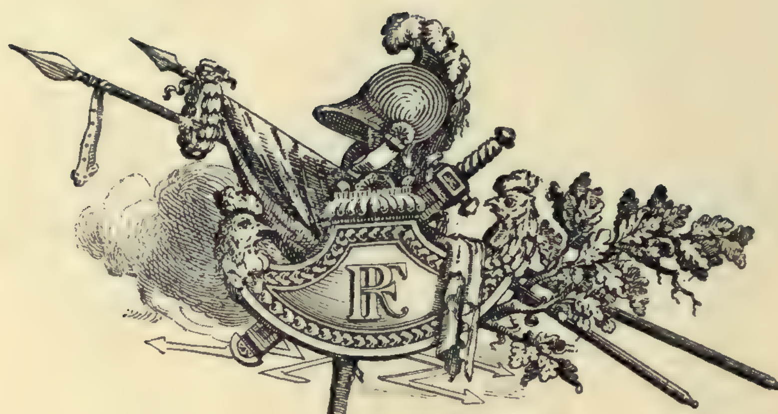


Pl. nº 48. — *Comité central du Génie.*

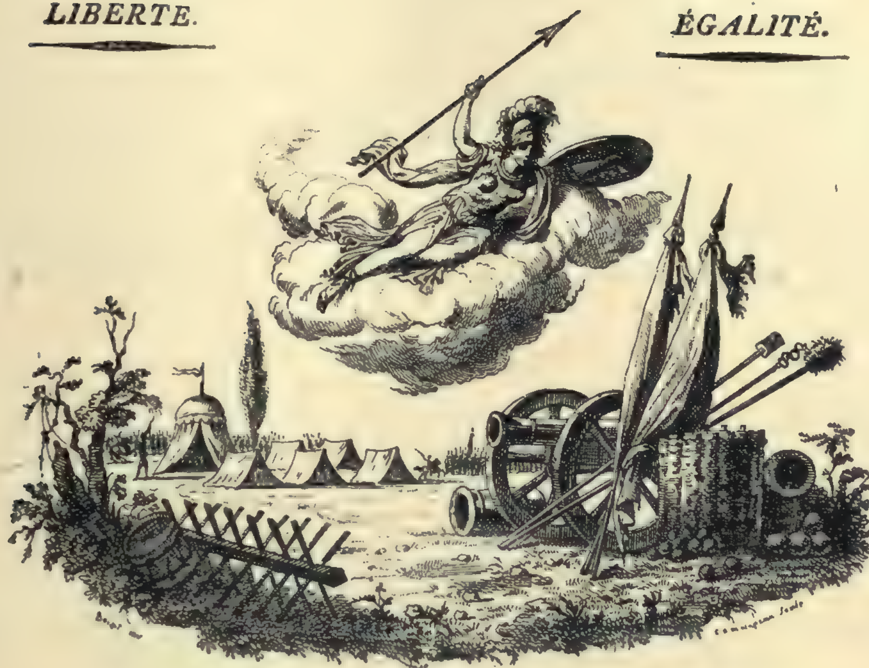
moyens d'organiser la victoire, avait su orner les papiers des correspondances militaires de ces vignettes emblématiques bien faites pour flatter l'amour-propre des soldats et exalter leurs sentiments de patriotisme.



Pl. n° 49. — *Conseil de guerre.* (*Coll. Bégis.*)



Pl. nº 50. — *Général Saint-Hilaire*



Pl. n° 51. (*Cab. des Estampes.*)

LES VIGNETTES MILITAIRES

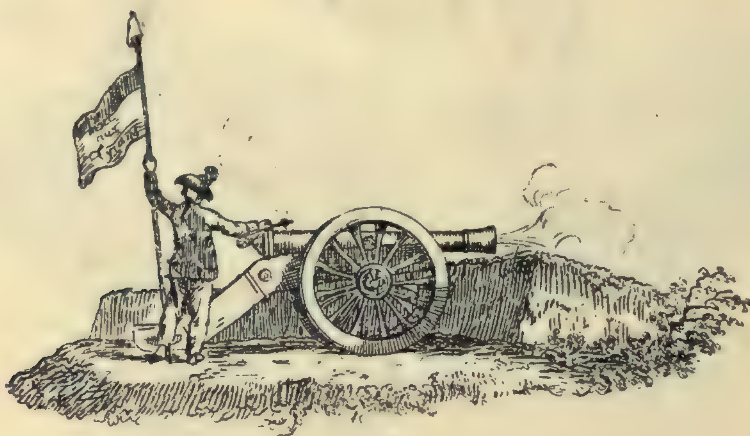
« Il est grand, il est imposant de faire entendre l'accent des arts au milieu de la France devenue un immense arsenal ; c'est effrayer les despotes en leur montrant l'immensité de nos ressources. »

Boizot, qui plaçait ces lignes dans l'adresse qu'en sa qualité de président il envoyait au nom de la Société des Artistes aux sociétés populaires de France, s'en était certainement souvenu lorsqu'il avait dessiné pour une administration militaire l'en-tête que nous reproduisons plus haut (pl. n° 51) et où l'on voit la Liberté armée planer au-dessus d'un camp (1). L'un des dessinateurs les

(1) Cette vignette, conservée à la Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes, est signée : Boizot *inv.*, C.-N. Malapeau *sculp.* — Boizot (Louis-Simon), né en 1748, mort en 1800 ; Malapeau (Claude-Nicolas), né en 1755, mort en 1804. Voir Renouvier, p. 48-51 et 292-294.

plus féconds des figures d'allégorie en rapport avec l'esprit nouveau, Boizot, avait voulu, peut-être, donner ainsi comme un modèle aux compositions destinées aux correspondances des armées.

Les premières vignettes militaires avaient pu, par leur naïveté, plaire aux soldats, mais elles étaient loin de répondre aux idées que voulaient propager



Pl. n° 52. (*Coll. G. Bertin.*)

ceux qui dirigeaient la France. Les unes n'étaient que de grossiers dessins représentant des scènes de la vie militaire; on y voyait les soldats, tantôt mettre le feu à des pièces de canon, tantôt charger, baïonnette en avant, des ennemis qui tombaient à genoux en demandant grâce (pl. n° 52 et n° 53). D'autres vignettes, plus ou moins bien soignées, se bornaient à rappeler les corps de troupes qui les employaient. M. Georges Bertin a bien voulu nous autoriser à choisir dans sa collection deux curieuses vignettes de cette espèce (pl. n° 54 et n° 55); elles servaient, il n'est pas besoin de légende imprimée pour l'indiquer, à l'administration de l'artillerie. L'une n'est qu'un simple dessin au trait; l'autre, plus artistique, présente une particularité intéressante que nous n'avons trouvée qu'assez rarement dans les en-têtes de cette époque; elle est ornée de couleurs.



Pl. n° 53. (*Coll. G. Bertin.*)

Dans un autre genre, nous devons signaler deux vignettes employées dès le début. Nous avons vu l'une d'elles sur une lettre de l'adjudant général Malet, attaché au représentant Neveu, à Thionville, en l'an III. Elle nous montre la Liberté donnant la main gauche à un volontaire qu'elle entraîne vers un but qu'indique la pique qu'elle tient de la main droite. *Elle indique le chemin de*



Pl. n° 54. (*Coll. G. Bertin.*)

la victoire, dit la légende placée au-dessus dans une banderole. Le volontaire,



Pl. n° 55. (*Coll. G. Bertin.*)

en costume de paysan, le sac au dos, la cocarde au chapeau, suit bravement son guide n'ayant à la main pour arme qu'une simple pique, l'arme de l'homme libre. Il la changera bientôt contre une arme meilleure, et nous le voyons sur la

vignette reproduite sous le n° 57 (1), équipé de pied en cap, monter la garde à



Pl. n° 56. *L'adjudant général Malet.*

côté d'un arbre sur lequel est perché le coq qui crie : *Je veille au salut de la République.*



Pl. n° 57. *(Cab. des Estampes.)*

D'autres vignettes avaient un caractère franchement révolutionnaire. On en trouvera trois particulièrement intéressantes sous les nos 58, 59 et 60.

(1) Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes, coll. Hennin, n° 12038, vol. 136, pl. 52. Cette vignette fut employée sous tous les régimes qui se succédèrent depuis l'an II. Nous l'avons trouvée sur des documents de l'Empire, mais, bien entendu, sans aucune devise.

Dans les deux premières, avec l'arbre de la Liberté et le Lion, symbole de



Pl. n° 58. — *L'adj. général Malet.*



Pl. n° 59. — *L'adj. général Garobuau.* (Coll. N. Charavay.

la force, se rencontrent les divers attributs ordinairement employés; mais la troisième présente un détail nouveau : la tyrannie écrasée sous le poids de la Montagne sur laquelle est assise la Liberté tenant d'une main la pique surmontée du bonnet et de l'autre les tables des droits de l'homme. Cette vignette du général Michaud, général en chef de l'armée du Rhin, nous semble une des plus caractéristiques de cette époque.



Pl. n° 60. — *Michaud, général en chef de l'armée du Rhin.* (Coll. Bourgeot.)

Suivre la vignette dans toutes les armées serait une tâche impossible ; il serait d'ailleurs sans intérêt de cataloguer ou de reproduire les innombrables en-têtes qui furent employés dans les correspondances militaires pendant les premières années de la Révolution. Si les administrations centrales à Paris s'attachèrent, comme nous l'avons vu, à commander leurs vignettes aux artistes les plus renommés, les officiers et les corps de troupes dans le reste de la France n'employèrent en général que des en-têtes fort simples. Il ne semble

pas que les artistes de la province aient été appelés à illustrer les papiers des



Pl. n° 61. — *Général Hardy.*

correspondances militaires; seuls, Lepagelet, à Douai, et Poize, à Marseille, se



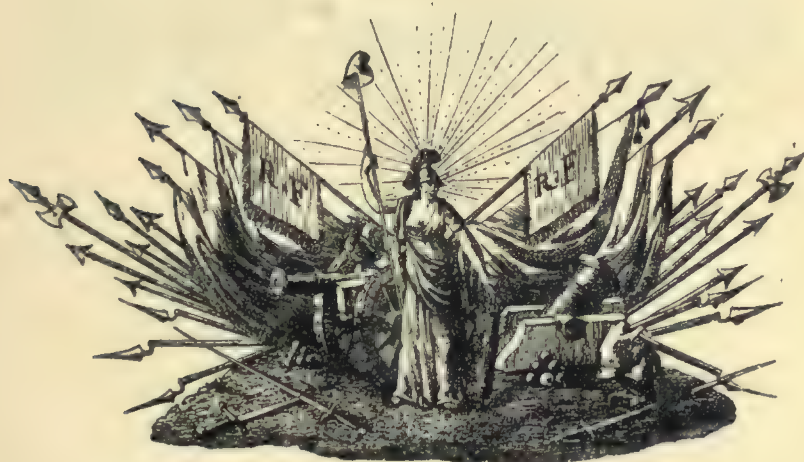
Pl. n° 62. — *Commissaire civil Rudler.*

firent une spécialité de ce genre de travail (1). Dès l'an III, nous voyons le

(1) Poize (Pierre), né à Beaucaire en 1765, mourut en 1846 à Marseille, où il était professeur à l'École des beaux-arts. Le 15 messidor 1799, il fut élu membre de l'Académie de Marseille, qui conserve son portrait à l'huile. Poize fit pour elle un sceau qui est encore en usage. Nous devons ces renseignements à M. Barré, bibliothécaire de la ville de Marseille. Outre la vignette reproduite sous le numéro 64, nous pouvons citer parmi les œuvres de l'artiste provençal, l'en-tête de l'adjudant général Lecourt-Villiers, et plusieurs en-têtes en forme de trophée, employés notamment par le général Cervoni et par le général L.-J. Saint-Hilaire. M. Cottreau possède dans sa collection un brevet de congé dessiné par Poize à Marseille en l'an II. Enfin, c'est à Pierre Poize qu'est dû l'un des plus beaux documents de cette époque; l'en-tête du brevet de congé du régiment des Dromadaires. On en retrouvera la reproduction plus loin.

général Carteaux se servir d'un en-tête de Poize (pl. n° 64), représentant la Liberté debout au milieu de trophées, de drapeaux, d'armes et de divers attributs guerriers. Ce type de vignette fut un des plus usités dans les armées; on le retrouve avec cent modifications différentes depuis le début de la Révolution jusqu'à l'Empire. Les planches 61, 62 et 63 indiquent quelques-unes de ces transformations.

La vignette fleurit surtout dans les armées de conquêtes: parmi les armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, du Rhin, et parmi les armées d'Italie. Les généraux s'en servirent pour exciter l'enthousiasme de leurs troupes, autant que pour répandre dans les pays envahis les sentiments qui les animaient. Des artistes locaux leur prêtèrent leur concours; les œuvres si curieuses et presque inconnues de ces artistes belges et italiens sont étudiées dans les chapitres suivants.



Pl. n° 63. *Général Mainoni.* (*Coll. Noël Charavay.*)



Pl. n° 64. — *Général Carteaux.*



Pl. nº 65. — *Le général de division chef de l'état-major de l'armée du Nord.*

ARMÉES DU NORD ET DE SAMBRE-ET-MEUSE

L'IMPRIMERIE DES ARMÉES — L'ŒUVRE DE CARDON
LES DÉPARTEMENTS RÉUNIS — LA RÉPUBLIQUE BATAVE

La Convention ayant décrété la victoire, le mot d'ordre des armées était devenu : « La Victoire ou la mort. » Ce sont ces mots que l'on lit sur l'en-tête de Pichegru, général en chef de l'armée du Nord [1]. Quelques généraux modifièrent la devise de la Convention afin, sans doute, de faire disparaître l'injonction menaçante qu'elle semblait contenir ; les mots « vaincre ou mourir » avaient peut-être un sens plus rassurant pour ceux que pouvait inquiéter le sort réservé par la Convention aux soldats malheureux. Quelle que fût la devise choisie, elle accompagnait à l'armée du Nord un médaillon au centre duquel était figurée une Liberté debout, s'appuyant sur le faisceau

(1) Cet en-tête est reproduit, page 775, dans les *Historiques des corps de troupe de l'armée française.*

et tenant la pique surmontée du bonnet (pl. n° 65). Cette vignette avait dû être fournie par le Comité de salut public ; on y retrouve en effet la forteresse caractéristique que Garneray et Quéverdo avaient dessinée pour la section de la guerre.

Il semble que les vignettes des généraux en chef des armées qui combattaient en Belgique et sur le Rhin aient toutes été gravées sur les indications du Comité de salut public. La première vignette officielle de l'armée du Nord fut remplacée par un autre en-tête que de nombreux généraux employèrent en même temps : la Liberté debout, appuyée de la main gauche



Pl. n° 66. *Pichegru, général en chef de l'armée du Nord.*

sur le faisceau, tient de la main droite le drapeau national surmonté du bonnet ; auprès d'elle, l'autel de la patrie sur lequel sont posées les Tables de la Constitution et la Déclaration des droits de l'homme ; autour de ce motif qui reste à peu près le même sur toutes les vignettes, et à côté de l'arbre de la Liberté, sont groupés les attributs les plus variés : trophées d'armes, canons, fusils, drapeaux, etc. ; sur certaines épreuves on voit au second plan un camp, des soldats faisant l'exercice ; sur d'autres des scènes champêtres : les bienfaits de la paix accompagnent ainsi les travaux de la guerre.

La vignette de Pichegru n'est pas signée ; plusieurs de ses imitations le sont par des artistes différents, l'une est gravée par Welwaert en 1793 ; elle

servait encore en l'an VI au chef de la 48e demi-brigade d'infanterie de ligne ; une autre est due à Cardon (1). Des vignettes à peu près semblables furent employées par le général Desaix, par l'adjudant général Garobuau, par le général Beurnonville et par le ministre près la Confédération helvétique, Barthélemy (2).



Pl. n° 67. — *Le chef de la 48e demi-brigade d'infanterie de ligne* (an VI.)

On pouvait alors appliquer aux vignettes ce que le député Loysel disait à la Convention en parlant des médailles (3) : « Chaque citoyen contemporain voit ainsi à tout instant l'image des scènes auxquelles il a participé. Le père de famille s'en sert pour apprendre à ses enfants les efforts qu'une génération a faits pour assurer la liberté aux générations suivantes. C'est une leçon gravée en caractères ineffaçables pour inspirer l'amour de la liberté, l'horreur des tyrans et faire passer aux siècles les plus reculés les époques éclatantes qui honorent la régénération des sociétés. »

La vignette du général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse est bien différente de celle qui avait été adoptée sous Pichegru pour l'armée du Nord. L'en-tête de Jourdan et ceux des généraux Montaigu et Ernouf, qui avaient été nommés avec lui à l'armée de Sambre-et-Meuse, furent dessinés à Paris par Garneray ou sous son inspiration et gravés par l'artiste que le Comité de salut public avait choisi pour répandre au milieu des armées ces images symboliques

(1) Vignette de Sabin Bourcier, commissaire, ordonnateur des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. Il y a dans la collection Bégis une variante de cette vignette : on y voit au dernier plan une montagne au lieu de la mer, et le camp de droite est dominé par un mât coiffé du bonnet. Beurnonville, commandant en chef de l'armée batave et de Sambre-et-Meuse, se servait en l'an V d'une vignette du même type, mais simplifiée, il ne restait plus autour de la Liberté que les gerbes et le canon.

(2) Ces deux dernières vignettes ont paru dans le *Carnet de la Sabretache*. — Bacher, chargé des affaires de la République près la Confédération germanique à Ratisbonne, employa la vignette de Barthélemy. (Coll. Bégis.)

(3) Discours de Loysel à la séance de la Convention du 12 septembre 1793, au nom des comités réunis des Assignats et monnaies et de l'Instruction publique. (*Moniteur*, 14 septembre 1793.)

qui devaient exciter à la fois l'ardeur guerrière et les sentiments républicains des soldats. Le talent de Quéverdo se prêtait bien à ces compositions un peu chargées et où l'allégorie était poussée jusqu'à l'extrême.

La Liberté y est représentée debout, agissant, et faisant mouvoir autour d'elle tous les attributs militaires qui l'entouraient dans la vignette du Comité de salut public. Elle a coiffé le bonnet qu'elle avait jusqu'alors porté au bout de la pique; de ses mains devenues libres, elle tient la massue avec laquelle elle renverse les tyrans, et brandit la foudre qui terrasse ses ennemis. « La



Pl. n° 68. — *Jourdan, général en chef.*

Commission, s'écriait Danton à la tribune de l'Assemblée en août 1793, a dans les mains les foudres populaires. Qu'elle en fasse usage et les lance à la tête des tyrans. » L'aigle à deux têtes d'Allemagne, le léopard d'Angleterre, s'abattent sous ses coups; la tiare, les couronnes, les sceptres gisent en morceaux à ses pieds. Dans certaines vignettes, cette figure de la Liberté se détache au milieu d'une composition qui forme un véritable tableau, où l'artiste a retracé les glorieuses actions de celui pour qui la vignette a été faite.

Nous reproduisons sous les n°s 68, 69 et 70 les trois belles vignettes gravées par Quéverdo pour l'armée de Sambre-et-Meuse.

1. — **Jourdan, général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse.** Signé : Gaulle *inv.*, Quéverdo *del. et sculp.* (Pl. n° 68.)

Gaulle, dont nous trouvons le nom sous la vignette n° 68, est sans doute le sculpteur Edme Gaulle, né en 1770, mort en 1841, le maître de Rude et l'un des artistes qui exécutèrent les bas-reliefs de la colonne Vendôme.



Pl. n° 69. (Coll. Hennin.)

2. — **Ernouf, général de division, chef de l'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse.** Dessiné par Garneray, gravé par Quéverdo, écrit par Le Cordier. (*Bibl. nat., Cabinet des Estampes. Coll. Hennin,* n° 12180, vol. 138, p. 30.) [Pl. n° 69.]

Le général baron Ernouf paraît s'être servi de cette vignette comme *ex-libris.*

3. — **Montaigu, général de division a l'armée de Sambre-et-Meuse.** Signé : C. P. *inv.*, Quéverdo *sculp.* (*Bibl. nat., Cab. des Estampes. Œuvre de Quéverdo.*) [Pl. n° 70.]

Cette vignette dont nous ne connaissons qu'un exemplaire (1), celui qui est conservé dans l'œuvre de Quéverdo, appartenait au général Anne-Charles Basset de Montaigu, né à Versailles le 10 juin 1751. Général de brigade le 1er novembre 1793, général de division le 21 mai 1794, Montaigu fut comme Ernouf un des lieutenants de Jourdan qui se distinguèrent avec le plus d'éclat à la bataille de Fleurus. Étant ensuite passé à l'armée du Rhin, il commandait en chef à Mannheim lorsque cette place capitula avec les honneurs de la guerre. Montaigu fut mis en réforme le 8 mars 1799.

---

(1) Nous en avons vu depuis plusieurs exemplaires dans la correspondance de Marceau, conservée à la bibliothèque de la ville de Chartres.

Au moment où le général Jourdan et ses généraux, en montrant leurs goûts pour les en-têtes allégoriques, invitaient pour ainsi dire les officiers qui les entouraient et les administrateurs qui correspondaient avec eux, à employer des vignettes plus artistiques que celles dont ils s'étaient servis jusqu'alors, l'Imprimerie des armées, qui avait été établie à Bruxelles, permettait de satisfaire à ce désir.



Pl. n° 70. (Cab. des Estampes.)

La plupart des vignettes de l'armée du Nord, de l'armée de Sambre-et-Meuse et un grand nombre de celles des administrations locales portent en effet, à partir de l'an III, la marque de cette imprimerie et la signature de A. Cardon, à laquelle se joint quelquefois celle de Corbet.

Les œuvres de ces artistes sont assez peu connues, si l'on en juge par une question posée il y a quelques années dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* et à laquelle il n'a jamais été répondu (1). A propos d'un fleuron dessiné par Corbet, gravé par A. Cardon, qui se trouve sur le titre d'un volume sorti de l'Imprimerie des armées, l'*Intermédiaire* demandait si le peintre ou le dessinateur Corbet était connu à Bruxelles, de quel Antoine Cardon il s'agissait; il ajoutait que l'un des Cardon était peut-être imprimeur des armées du Nord.

Il existe de nombreuses brochures sorties de l'Imprimerie des armées. Les discours prononcés à Bruxelles par les représentants du peuple Perés et Portiez de l'Oise y furent tous imprimés; ces plaquettes portent sur le titre : *à Bruxelles, de l'Imprimerie des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse,* ou à la fin : *de l'Imprimerie des armées, place de la Liberté.*

(1) Tome XVI, 1883, p. 677.

Nous n'avons pu trouver dans les archives aucun renseignement sur cette imprimerie établie à Bruxelles. Le rapport détaillé du représentant Haussmann sur l'état de la Belgique n'en fait pas mention. Nous savons cependant que le directeur n'en fut pas le graveur Antoine Cardon. Une lettre de la collection R. Bonnet, datée de Bruxelles le 8 fructidor an III, et portant avec la vignette reproduite ci-contre (pl. n° 71) les mots imprimés : *Le Directeur de l'Imprimerie des armées*, est signée du nom de Gaborria, indiqué aussi sur une facture conservée à la Bibliothèque nationale (pl. n° 72). Qui était ce Gaborria ? Il n'est cité dans aucune biographie.



Pl. n° 71.

Son collaborateur Antoine-Alexandre-Joseph Cardon, *dit* le Vieux (1), naquit à Bruxelles le 7 décembre 1739. Le peintre de l'impératrice Marie-Thérèse, de la Peyna, à qui ses parents l'avaient confié, emmena son élève à Vienne où, grâce à la protection du comte de Cobenzel, ministre d'Autriche dans les Pays-Bas, Cardon obtint une pension de l'Impératrice. Il put ainsi aller en Italie se perfectionner dans l'étude des arts. Il s'y adonna d'abord à la peinture, étudia trois années à Rome, puis alla s'établir à Naples, où il se consacra exclusivement à la gravure. Il exécuta des planches et des vues de Naples, d'un burin facile et gracieux, qui le firent remarquer par le célèbre d'Ancarville. Cet amateur le chargea de la gravure des planches du grand ouvrage qui parut à Naples en 1766 sous le titre : *Antiquités étrusques, grecques et romaines,* tirées du cabinet de M. William Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Naples. Rappelé ensuite à Bruxelles par le comte de Cobenzel, qui avait formé le projet de publier une histoire de l'ordre de la Toison d'Or, Cardon grava pour cet homme d'État différents tableaux tirés de sa galerie et de celle



Pl. n° 72.

(1) Sur Cardon, voir *Biographie nationale belge;* Arthur Dinaux, *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique.* Nouvelle série, 1842, tome III; Nagler, *Neues all. Kunstler-Lexicon ;* les biographies Rabbe, Hœffer, etc., qui se complètent l'une par l'autre.

du duc d'Arenberg; il se fixa définitivement dans sa ville natale, y devint professeur à l'Académie de dessin et de peinture et, en 1815, membre de l'Institut royal des sciences et arts des Pays-Bas. D'après ses biographes, presque tous les livres illustrés qui parurent alors en Belgique furent ornés par lui de titres et frontispices, de vignettes et de culs-de-lampe. Le fils de Cardon, Antoine, avait un réel talent de graveur. Il quitta la Belgique au moment où les idées révolutionnaires françaises y firent irruption et il se fixa à Londres, où il acquit, sous le nom d'Antony Cardon, une certaine réputation (1). Cardon le Vieux, au contraire, prêta son concours aux administrateurs français et devint leur principal fournisseur de vignettes.

Antoine Cardon ne fit d'abord qu'imiter les graveurs français; les Libertés dessinées par Gatteaux, par Quéverdo furent ses premiers modèles. Il trouva une autre source d'inspiration chez un artiste avec lequel il collabora quelque temps.

Né à Douai en 1758, Charles-Louis Corbet (2) avait étudié la peinture et la sculpture dans sa ville natale d'abord, puis à Paris. Il vint, vers 1780, se fixer à Lille. Ses œuvres étaient reçues avec faveur aux Salons de Lille, sur le livret desquels il figure de 1782 à 1788 avec les titres de : sculpteur, statuaire de l'Académie de Lille, médailliste de l'Académie royale de peinture et sculpture de Paris (3). Dès les premiers jours de la Révolution, Corbet joua un rôle; il fut l'un des orateurs les plus écoutés des réunions populaires et l'organisateur de toutes les fêtes publiques. Voulant consacrer son talent aux idées nouvelles, il présenta en 1790 l'esquisse d'un projet de monument qu'il proposait à ses concitoyens patriotes d'élever par souscription dans le champ de la confédération en l'honneur de la Liberté conquise. Nous ne croyons pas inutile de reproduire ici la description qu'il faisait lui-même de ce projet :

Sur un piédestal de huit pieds de hauteur s'élève un terme en pierre milliaire carrée, dont les anciens marquaient les limites des possessions et des pouvoirs particuliers. La Liberté, décorée des attributs qui la caractérisent, y attache les marques distinctives des différentes communes ainsi que des corps militaires confédérés. Ces objets, suspendus à

---

(1) Antony Cardon né à Bruxelles, 15 mai 1772, mourut à Londres, 16 avril 1813.

(2) Sur Corbet (Charles-Louis), voir la notice du *Catalogue du Musée de Lille* et la très intéressante étude de M. Jules Hondoy, dans les *Mémoires de la Société des sciences de Lille*, 4e série, tome III. Lille, 1877.

(3) *Livrets des Salons de Lille*, 4e série, t. III. Lille, 1877.

l'écharpe nationale, sont enlacés de fleurs, afin de montrer que si nous avons encore des chaines, elles nous viennent de la nature et sont légères à porter; ce sont celles de l'obéissance aux lois, des devoirs envers la société.

Ni ce projet ni celui qu'il envoya au concours institué par David pour élever un monument destiné à commémorer la glorieuse défense de Lille, ne furent exécutés. Corbet fut d'ailleurs, pour quelque temps, détourné de ses travaux artistiques.

Il avait été, le 3 octobre 1793, nommé sous-bibliothécaire du district de Lille, puis, quelques jours après, par la mort subite de son chef, élevé au rang de bibliothécaire. Lorsque nos armées furent entrées en Belgique et qu'il fallut organiser le pays conquis, on fit appel à son concours. Le représentant Briez l'envoya en mission à Bruxelles; il y fut le chef du bureau de l'instruction publique de l'administration centrale de Belgique. Il prononça en cette qualité des discours que le *Moniteur* reproduisit avec éloges (1). Pour remplir exactement sa mission, Corbet fit à Bruxelles ce que les artistes encouragés par le Comité de salut public faisaient à Paris; avec la collaboration de Cardon et du directeur de l'Imprimerie des armées Gaborria, il fit répandre dans les administrations et les états-majors ces *vignettes emblématiques* destinées à exciter l'enthousiasme de tous. Les en-têtes qu'il dessina ont un charme particulier; ce côté de l'œuvre artistique de Corbet méritait, croyons-nous, de ne pas rester ignoré.



Pl. n° 73.
L'agent général des hôpitaux de l'armée du Nord.

Corbet ne séjourna pas longtemps à Bruxelles. Dès l'an V, il avait repris sa place de bibliothécaire à Lille (2). Mais les relations qu'il avait nouées avec les représentants du peuple et les officiers généraux des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse allaient bientôt l'appeler à Paris. Dès son retour d'Italie, le

(1) *Moniteur* du 25 septembre 1795 (3 vendémiaire an IV).

(2) Il adresse en cette qualité une *Lettre au citoyen Lagarde*, secrétaire général du Directoire exécutif sur les esquisses et projets de monuments pour les places publiques de Paris. M. Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, n° 19814, t. III, p. 877.

général Bonaparte lui confiait le soin de faire son buste, et l'apparition de cette œuvre au Salon de 1798, puis à celui de 1800, fit de Corbet un artiste célèbre (1) et Boilly consacrait sa réputation en le faisant figurer dans son tableau, *l'Atelier d'Isabey,* aux côtés du maître, en compagnie de Carle Vernet, de Gérard, de Girodet et de toutes les gloires de cette époque (2).

Charles-Louis Corbet mourut à Paris, le 10 décembre 1808. Après que



Pl. n° 74. — *Le commissaire-ordonnateur général Sabin Bourcier.*

Corbet eut quitté Bruxelles, Cardon continua seul à s'adonner aux vignettes et à illustrer, après le papier de correspondance de nos armées, celui des administrations belges. Il mourut le 10 septembre 1822.

Nous avons été assez heureux pour trouver un grand nombre de vignettes de Cardon et de Corbet; nous donnons ci-dessous la liste de toutes celles que nous avons pu voir.

1. — Le général Alexis Dubois, commandant militaire dans le département de Jemappes. Imprimerie des armées. Signé : A. Cardon *sculp.* (Pl. n° 75.)

Cette vignette, qui accompagnait une curieuse lettre du général Dubois, a paru dans le *Carnet de la Sabretache;* 1899, p. 575.

Général de cavalerie, Alexis Dubois (né à Guise le 27 janvier 1754) a été représenté par

(1) Sur ce buste de Bonaparte, voir l'article publié par M. F. Masson dans le *Carnet de la Sabretache* (avril 1901).

(2) Ce portrait de Corbet est reproduit en tête de l'étude de M. J. Hondoy. Les figures peintes par Boilly pour son tableau *l'Atelier d'Isabey* se trouvent au musée de Lille.



Pl. n° 75. — *Le général Alexis Dubois, commandant militaire dans le département de Jemappes.*

l'artiste chargeant à la tête de ses troupes dans les quatre actions où il se distingua particulièrement. Blessé mortellement à la bataille de Roveredo, le 4 septembre 1796, il adresse en expirant, au général Bonaparte, ces paroles devenues célèbres : « Je meurs pour la République; faites, général, que j'aie le temps de savoir si la victoire est complète [1]. »



Pl. n° 76. — *Le général de division Tilly.*

2. — Le général de division Tilly, commandant les neuf départements réunis. Imprimerie des armées. Signé : A. Cardon *sculp.* (Pl. n° 76.)

Jacques Delaistre Tilly, connu depuis l'Empire sous le nom de comte de Tilly, était né à Vernon (Eure) le 2 février 1749; il servit de 1761 à 1815. Parmi les souvenirs que rappellent les tableaux des principales batailles auxquelles Tilly assista avant de recevoir le très éphémère commandement des départements réunis, celui de la prise de Gertruydemberg est un des plus honorables. Assiégé dans cette place, il fit une résistance héroïque et sortit avec tous les honneurs de la guerre. Tilly mourut à Paris le 10 janvier 1822.

(1) Voir la biographie du général Alexis Dubois dans les *Généraux morts pour la patrie*, par Jacques Charavay, pp. 36-37, et l'article de M. Léon Hennet dans le *Journal des sciences militaires*; 1897.



PL. N° 77. (*Coll. G. Bertin.*)

3. — SABIN BOURCIER, COMMISSAIRE-ORDONNATEUR GÉNÉRAL, A L'ARMÉE DU NORD ET DE SAMBRE-ET-MEUSE. Signé : A. CARDON *scp.*

Cette vignette, qui est reproduite sous le n° 74, fut, comme nous l'avons vu, la vignette officielle de l'armée du Nord. Cardon ne fit qu'introduire quelques modifications dans les attributs.

4. — DEBIENNE, AGENT GÉNÉRAL. Imprimerie des armées. Signé : CORBET *inv.,* A. CARDON *scp.* (*Coll. G. Bertin.*) [PL. N° 77.]

5. — SUBSISTANCES MILITAIRES DE L'ARMÉE DU NORD, 3e SECTION, VIANDE. VIOLETTE, AGENT DES SUBSISTANCES MILITAIRES. Imprimerie des armées. Signé : CORBET *inv.,* A. CARDON *scp.* (*Coll. G. Cottreau.*) [PL. N° 78.]

Nous croyons devoir rapprocher de cette charmante vignette le passage d'une lettre que Corbet écrivait à l'un de ses amis le 20 juin 1793 [1] : « Je choisis un laboureur pour représenter l'égalité républicaine, parce que, de toutes les professions de l'homme, il n'y en a point de plus respectable, de plus touchante, de plus digne de la vertu, si je puis ainsi parler; il n'en est point où l'homme soit plus près du bonheur et plus éloigné de la corruption, parce qu'en effet il est plus près de la nature. S'il habite dans le fond des terres, loin du voisinage des villes, c'est vraiment l'homme même de la nature, bon, généreux, sen-

(1) J. HONDOY, p. 321.



Pl. n° 78. — *Violette, agent des subsistances militaires.* (Coll. G. Cottreau.)

sible, n'ayant pas plus d'ambition que de politesse. L'agriculture est une des principales sources de la prospérité des empires; il n'y a point de doute qu'elle seule serait la véritable grande richesse d'un État composé d'hommes sages et confédérés, témoin l'Amérique libre, témoins tous les peuples agricoles... »



Pl. n° 79. — *L'agent en chef des subsistances militaires à l'armée de Sambre-et-Meuse.*

6. — L'agent en chef des subsistances militaires a l'armée de Sambre-et-Meuse, an III. Imprimerie des armées. Signé : Corbet *inv.*, A. Cardon *scp.* (Pl. n° 79.)

Sur cette vignette, comme sur la plupart de celles que Corbet ou Cardon firent pour les administrations des subsistances, on retrouve les lettres W, signifiant *vivres, viandes.*



Pl. n° 80. — *Le directeur général de la navigation intérieure.*
(Bibliothèque nationale.)

7. — Le directeur général de la navigation intérieure. Imprimerie des armées. Signé : Corbet *inv.*, A. Cardon *scp.* (*Bibl. nat., manuscrits, nouv. acquis. franç.* 3081.) [Pl. n° 80.]

8. — Navigation de l'intérieur. Imprimerie des armées. Signé : A. Cardon *scp.* (*Bibl. nat., manuscrits, nouv. acquis. franç.* 3081.)

Cette vignette est certainement l'une des plus jolies qu'ait exécutées Cardon; elle nous montre une rivière coulant sous un pont sur lequel est plantée une haute pique surmontée du bonnet; au fond, une colline; au premier plan, au milieu de rochers, de joncs et d'arbustes, une écluse de bois sur l'un des montants de laquelle un coq est perché. Nous avons reproduit cette vignette dans le *Carnet de la Sabretache.*



Pl. n° 81. — *Le directeur général de la navigation intérieure.*
(Coll. Hennin.)

9. — Navigation intérieure de la Belgique. Le directeur général de la navigation, an III. Imprimerie des armées. Signé : A. Cardon *scp.* (*Bibl. nat., Cabinet des Estampes, Coll. Hennin,* n° 12037, vol. 136, p. 52.) [Pl. n° 81.]



Pl. n° 82. — *Subsistances militaires.* (*Section des fourrages.*)



Pl. n° 83. — *Administration du Brabant.* (*Coll. G. Cottreau.*)

10. — Subsistances militaires. Section des fourrages, an III. Signé : A. Cardon *scp.* [Pl. n° 82.]

Pour cette vignette, Cardon a pris comme type de la Liberté, une Liberté dessinée par Quéverdo pour servir d'en-tête à la commission des hôpitaux militaires.

11. — Subsistances militaires. L'agent en chef des subsistances militaires de l'armée du Nord. Bruxelles, an III. Signé : A. Cardon *scp.*

Nous ne reproduisons pas cette vignette, qui n'est qu'un agrandissement de la précédente, n° 82. La Liberté gravée par Cardon a 7 centimètres de hauteur. Tenant de la main droite la pique surmontée du bonnet, elle s'appuie de la main gauche sur un sac de farine portant les lettres W. Autour d'elle et à ses pieds, des sacs, des gerbes de blé et des feuillages.

12. — Le chef du bureau du retrait et de la comptabilité des vivres en matières, a l'armée du Nord. Imprimerie des armées. Signé : A. C. *scp.* (*Bibliothèque nationale, manuscrits, nouv. acquis. franç.* 3081.)

Cette vignette a été reproduite dans le *Carnet de la Sabretache.*

13. — L'agent général des hôpitaux de l'armée du Nord, a Bruxelles, an III. Signé : Corbet *inv.*, A. Cardon *f.* [Pl. n° 73.]

14. — Conseil d'administration de la 66e demi-brigade, a Bruxelles, an VI. (Pl. n° 84.)

La 66e demi-brigade, qui fit partie, de 1795 à 1799, des armées de Sambre-et-Meuse, du Nord et du Rhin, était à cette époque commandée par le colonel Sabatier. Elle eut d'autres en-têtes : M. Cottreau, dans sa collection si précieuse de diplômes et de congés militaires, possède plusieurs exemplaires d'une lettre de service délivrée en 1791 par le conseil d'administration de la 66e demi-brigade. Cette pièce, qui n'est pas signée, est certainement l'œuvre de Cardon : on retrouve sa manière dans la Liberté, dans le trophée et dans les deux Amours qui ornent l'encadrement de la planche.



Pl. n° 84. — *Conseil d'administration de la 66e demi-brigade.*

15. — Le payeur général de l'armée du Nord, Jehannot. Trésorerie générale. Imprimerie des armées. Signé : A. Cardon *inv. scp.* (*Coll. Courtot.*) [Pl. n° 85.]



Pl. n° 85. — *Le payeur général de l'armée du Nord.* (*Coll. Courtot.*)

16. — Dans la collection Bégis se trouve une vignette de Cardon que nous ne savons à quelle administration attribuer. Elle représente une Liberté, vêtue à la romaine ; elle tient dans la main droite la pique surmontée du bonnet, et de la main gauche elle dépose une couronne sur l'autel de la Patrie couvert par une épée, un casque et une branche d'olivier ; à ses pieds, un petit génie ailé tient un livre ouvert.



Pl. n° 86. — *Le général de division J.-F.-J. de Belle.*

17. — Le général de division J.-F.-J. de Belle, commandant en chef l'artillerie de l'armée de Sambre-et-Meuse. Imprimerie des armées. Signé : Corbet *inv.*, A. Cardon *scp.* [Pl. n° 86.]

Jean-François-Joseph de Belle, né à Voreppe (Isère) le 22 mai 1767, était le beau-frère du général Hoche. Quoiqu'il ait souvent employé pour son papier de correspondance la simple devise du général : *Res non verba,* il n'affectait pas le même dédain que lui pour les vignettes. Il se servit, en effet, à l'armée de Sambre-et-Meuse, outre l'en-tête que nous reproduisons ci-dessus, d'une autre vignette gravée sur bois et représentant Mars assis sur un cube de pierre, tenant de la main gauche la pique surmontée du bonnet, de la main droite le niveau; au-dessous la Déclaration des droits de l'homme et le faisceau; le tout dominé par l'œil rayonnant. A l'armée d'Italie il en eut également plusieurs. De Belle mourut à Saint-Domingue le 15 juin 1802. Sa fille épousa, en 1823, Victor Masséna, fils cadet du maréchal.

La vignette n° 86 a été employée par le général Sorbier; elle porte alors les signatures : Corbet *inv.*, Berndt *sculp.*



Pl. n° 87. — *Le général Bonnard.* (*Coll. Noël Charavay.*)

18. — Le général de division Bonnard, commandant la 24e division militaire a Bruxelles. Imprimerie des armées. Signé : A. C., *scp.* (*Coll. Noël Charavay.*) [Pl. n° 87.]

La 24e division militaire fut confiée, de l'an VII à l'an X, au général Ennemond Bonnard (1756-1819).

19. — Le général Ferrand, gouverneur général de Bruxelles. Signé : A. Cardon *scp*. (Pl. n° 88.)

L'un des drapeaux porte l'inscription : « Le Peuple français debout contre les tyrans. » Trois généraux du nom de Ferrand servirent au début des guerres de la Révolution dans les armées du Nord. Il s'agit ici de Ferrand (Jean-Henri Becays), né à La Caussade (Lot-et-Garonne), le 16 septembre 1736, mort à La Planchette, commune de Clichy-la-Garenne, le 28 novembre 1805, défenseur de Valenciennes contre les Autrichiens, d'avril à juillet 1793, commandant à Bruxelles en 1794 jusqu'en juillet 1795 (1).



Pl. n° 88. — *Le général Ferrand.*

20. — Le général Osten, commandant les troupes en Zélande. (Pl. n° 89.)

Le général Pierre Osten (la vignette porte ses initiales P. O.) était né à Menin, dans la Flandre occidentale, le 4 avril 1759. Après avoir été mêlé aux mouvements insurrectionnels des Pays-Bas autrichiens, il prit du service en France : sa carrière militaire est longuement décrite dans les *Fastes de la Légion d'honneur* (III, 458 et suiv.). Nommé au commandement de la Zélande en l'an VII, il y était encore en 1809 lors de l'invasion de l'île de Walcheren par les Anglais. Fait prisonnier après une héroïque résistance et embarqué pour l'Angleterre, il réussit à se sauver sur une barque et à gagner les côtes de France.



Pl. n° 89. — *Le général Osten.*

Il se servit aussi d'une autre vignette que nous reproduisons sous le n° 90. L'arrangement des attributs qui entourent dans cet en-tête le médaillon central se retrouve dans un certain nombre d'autres vignettes, et particulièrement dans celle que le général Suchet, chef de l'état-major général de l'armée d'Italie, employait en l'an VII.

(1) Voir sur Ferrand, Et. Charavay, *Correspondance générale de Carnot*, t. II, p. 242, n. 2, et l'*Amateur d'autographes* du 15 août 1902.



Pl. nº 90. — *Le général Osten.*

21. — Le général de brigade Morgan, commandant le Brabant occidental. (Pl. nº 91.)

Jacques-Polycarpe de Morgan, né à Ancenis le 2 janvier 1759, retraité le 4 septembre 1815, avait été aide de camp de Dumouriez.

M. Bourgeot possède dans sa collection une vignette d'un dessin identique, mais un peu plus grande ; elle est signée : Dorgez *del. et sculp.* [1], et elle a été employée dès l'an IV par le général de brigade Duvigneau, chef de brigade de l'armée de l'intérieur. Cardon ne fit sans doute que l'imiter, comme il imita, nous l'avons vu plus haut, une vignette de Quéverdo.



Pl. nº 91. — *Le général Morgan.*

L'en-tête de Dorgez et de Cardon servit aussi au général Moulin et au général Desaix. Il fut gravé sur bois et employé ainsi par Boclet, chef de bataillon et de section des ingénieurs géographes du Dépôt de la guerre.

Le graveur Maillart fit de cette vignette une imitation assez grossière, signée : Ph.-J. Maillart à Bruxelles. Elle servit, en l'an VI, au conseil d'administration de la 66e demi-brigade. (Coll. G. Cottreau.)

(1) Sur le graveur Dorgez, voir Renouvier, p. 163.



PL. N° 92. — *Le général Jardon.* (*Coll. Noël Charavay.*)

23. — LE GÉNÉRAL JARDON. Signé : A. CARDON *scp.* (*Collection Noël Charavay.*) [PL. N° 92.]

Un passage des *Souvenirs* du général Lahure semble avoir été écrit pour commenter cette vignette : « Jardon était de mes condisciples. Venu s'enrôler avec moi dans la légion Belgique à Lille, il se fit de suite remarquer et fut nommé général en 1795 pendant la campagne de Hollande. C'était un des officiers les plus intrépides que j'aie connus. Quand il marchait à l'ennemi, son mot pour entraîner ses hommes était toujours : *Nous allons en faire de la chair à pâté.* Aux avant-postes, dès les premiers coups de feu, on le voyait toujours prendre un fusil et se mêler aux tirailleurs. Brûler de la poudre était son bonheur(1). »

Henri Jardon, né à Verviers dans le pays de Liège, le 13 février 1768, fut tué le 25 mars 1809 au siège de Guimaraens en Portugal. « Dans cette affaire, dit dans son rapport le maréchal Soult, le général Jardon, qui, avec son courage ordinaire, s'était porté en avant, accompagné seulement d'une douzaine de tirailleurs, reçut une balle à la tête, qui le tua. L'armée fut très sensible à cette perte; le général Jardon avait une réputation de valeur, de probité et de délicatesse qui le faisait généralement estimer. »

Il a paru à Bruxelles, en 1841, une biographie du général Jardon par M. F. Van Hulst. M. Thil. Lorain a publié en 1881, à Verviers, l'*Histoire du général belge Henri Jardon.*

22. — LE CITOYEN BOUTEVILLE, COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT PRÈS LES DÉPARTEMENTS RÉUNIS PAR LA LOI DU 9 VENDÉMIAIRE. Imprimerie des armées. Signé : A. CARDON *scp.*

Bouteville n'employait pas seulement la vignette que nous reproduisons sous le n° 93. Il se servait encore d'un autre en-tête, représentant la Liberté et l'Égalité assises de chaque côté d'une pierre sur laquelle est l'inscription : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Corbet aimait à

(1) *Souvenirs de la vie militaire* du lieutenant-général Baron L. J. Lahure. 1787-1815. Paris, 1895, in-8°, p. 65.



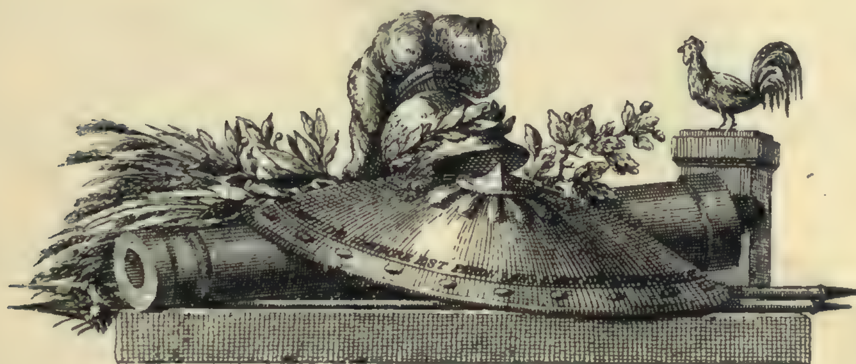
Pl. n° 93. — *Le commissaire du Gouvernement Bouteville.*



Pl. n° 94. — *Leclerc, sous-inspecteur aux revues.*



Pl. n° 95. — *Richard, commissaire des guerres.*



Pl. n° 96. — *Charles-Louis Alexandre, commissaire-ordonnateur en chef.*

placer dans ses compositions : « Ce terme ou pierre milliaire carrée dont les anciens marquaient les limites des possessions et des pouvoirs particuliers (1). »

24. — Leclerc, sous-inspecteur aux revues. Liège, 1800. Imprimerie des armées. [Pl. n° 94.]

25. — Richard, commissaire des guerres près l'armée de Sambre-et-Meuse. (*Coll. Courtot.*) [Pl. n° 95.]

L'ancien commissaire des guerres Richard se servait encore de cet en-tête en 1810 à Nouart, où il exerçait les fonctions de notaire.

26. — Charles-Louis Alexandre, commissaire-ordonnateur en chef et commissaire du Gouvernement près les armées de Sambre-et-Meuse et du Nord et pays environnants, an V. Imprimerie des armées. Signé : Cardon *scp.* (*Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.*) [Pl. n° 96.]

27. — Trophée. Signé : A. Cardon *scp.*

Vignette passe-partout dont le 112e régiment d'infanterie, faisant partie de la 24e division militaire, à Bruxelles, se servait en l'an XII. Ce régiment, commandé par le colonel l'Olivier, avait été formé en 1803, et composé en grande partie de troupes belges au service de la France.

28. — Les entrepreneurs généraux des équipages d'artillerie. Strasbourg, an VII. Compagnie Lanchère fils. Lettre signée par Schunck, l'un des entrepreneurs. [Pl. n° 97.]

29. — Lambert, commissaire des poudres et salpêtres a la résidence de Lille. [Pl. n° 98.]

30. — Lambert, commissaire des poudres et salpêtre a la résidence de Lille. [Pl. n° 99.]

31. — Riffault des Êtres, administrateur général des poudres et salpêtres. (*Coll. Courtot.*)

32. — Les membres composant l'administration d'arrondissement du Brabant. (*Coll. G. Cottreau.*) [Pl. n° 83.]

---

(1) J. Hondoy. V. la note 2, p. 48



Pl. n° 97. — *Les entrepreneurs généraux de l'artillerie.*



Pl. n° 98. — *Lambert, commissaire des poudres et salpêtres.*



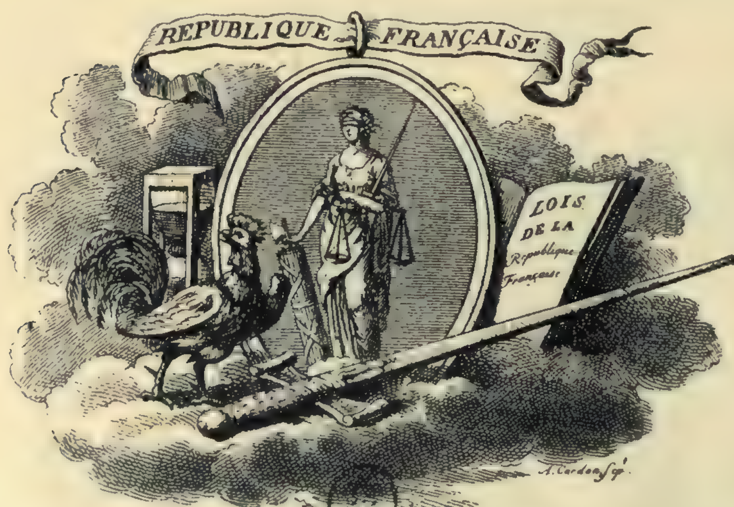
Pl. n° 99. — *Lambert, commissaire des poudres et salpêtres.*

33. — Les membres de la commission de surveillance a Bruxelles. Signé : A. Cardon *scp.* (*Bibl. nat., Cabinet des Estampes, Coll. Hennin,* n° 12032, vol. 136, p. 50.) [Pl. n° 100.]



Pl. n° 100. — *Les membres de la commission de surveillance de Bruxelles.* (*Coll. Hennin.*)

A toutes ces vignettes dues, soit à la collaboration de Corbet et de Cardon, soit à Cardon seul, il faut ajouter celles que ce dernier dessina pour les différentes administrations des départements réunis.



Anvers, le quatorze Prairial an 6e de l'ère républicaine.

Pl. n° 101. — *Département des Deux-Nèthes.*

34. — Le commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civil et criminel du département des Deux-Nèthes. Imprimerie des armées. Signé : A. Cardon *scp.* (*Bibl. nat., manuscrits, nouv. acq. franç.* 3081.) [Pl. n° 101.]

35. — Le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département de la Dyle. Signé : A. Cardon *scp.* (*Bibl. nat., manuscrits, nouv. acq. franç.* 3081.)



Pl. n° 102. — *Département de la Meuse-Inférieure.*

36. — Le département de la Meuse-Inférieure. (*Coll. Bégis.*)

Cette vignette, que nous ne reproduisons pas, représente la Liberté debout tenant de la main droite une balance, et de la main gauche une épée.

37. — Le directeur des contributions directes du département de la Meuse-Inférieure. [Pl. n° 102.]

38. — Le directeur de l'enregistrement et du domaine national du département de la Meuse-Inférieure. Signé : A. Cardon *fec.* (*Bibl. nat., manuscrits, nouv. acquis. franç.* 3081.)

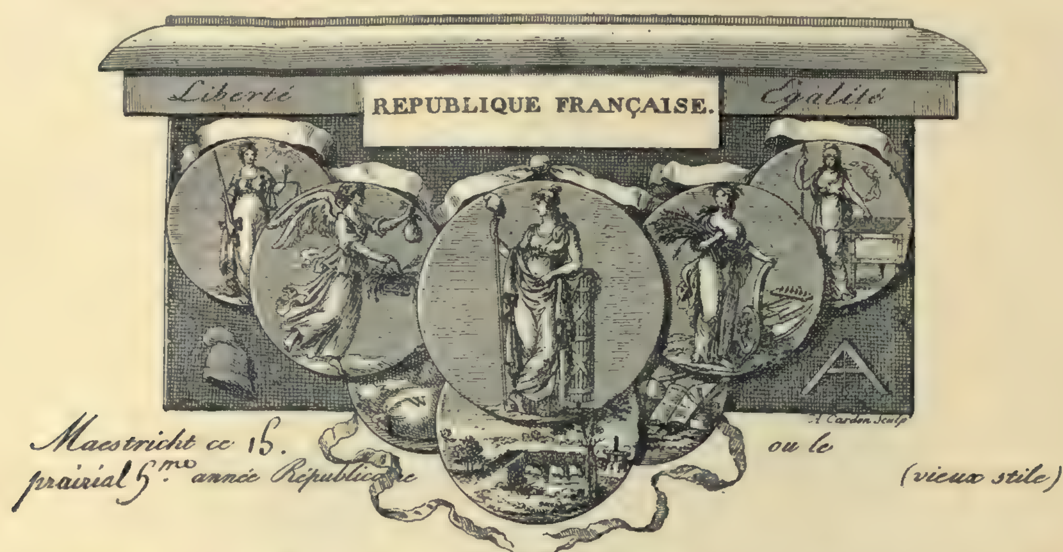
39. — Le payeur général du département de la Meuse-Inférieure. [Pl. n° 103.]

40. — Les administrateurs du département de la Meuse-Inférieure. Signé : A. Cardon *scp.* (*Coll. Bégis.*) [Pl. n° 104.]

Cette vignette est curieuse, car on y trouve réunies, dans les médaillons dont elle se compose, les vignettes que Cardon grava pour les différentes administrations du département. Par exemple, le premier médaillon à gauche représente la vignette du département même, qui est décrite ci-dessus; le premier médaillon à droite est destiné à rappeler l'en-tête du payeur général du département. Mais la Liberté ne figurant pas dans cet en-tête, l'artiste préféra sans doute, pour plus de symétrie, reproduire celui du payeur général de l'armée du Nord (pl. n° 85).



Pl. n° 103. — *Le payeur général du département de la Meuse-Inférieure.*



LES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE INFÉRIEURE

PL. N° 104. (*Coll. Bégis.*)

En organisant les pays du Nord réunis à la France, les délégués du Gouvernement partagèrent, entre différents artistes belges, le soin de graver les sceaux, les timbres, les cachets des administrations de toutes les communes des nouveaux départements français. Il serait curieux de savoir dans quelles conditions cette répartition se fit et de connaître les instructions données aux artistes par les représentants en mission. Nous n'avons à cet égard aucun renseignement, mais il résulte des vignettes que nous avons pu examiner qu'en Belgique comme en France les agents du pouvoir tinrent à encourager les artistes qui leur apportèrent le concours de leur talent en leur commandant ces travaux qui pouvaient servir à répandre partout les idées républicaines. C'est ainsi que, à côté de Cardon qui avait reçu la commande des vignettes des départements de la Meuse-Inférieure et des Deux-Nèthes, nous voyons Jéhotte dessiner les sceaux et les en-têtes des départements de l'Ourthe, de la Sarre et de la Lys, et Maillart ceux du département de la Dyle.

Léonard Jéhotte, né à Herstal le 1er août 1772 (1), avait été, dès 1789, sur

(1) JÉHOTTE (Léonard) mourut le 1er août 1851, à Maëstricht. (Voir sur lui L. ALVIN, *Notice sur Léonard Jéhotte*, Bruxelles, 1862, avec un portrait de l'artiste, et l'article de M. ULYSSE CAPITAINE, dans le *Nécrologue Liégeois*.) Jéhotte exécuta un grand nombre de portraits, de frontispices, de vignettes, de culs-de-lampe et de fleurons pour les libraires de Liège et de Hollande. Lors de la formation du royaume des Pays-Bas, il fut chargé de la confection des timbres des provinces de Liège, de Luxembourg et de Limbourg.

la recommandation de son maître Jacoby, nommé graveur du chapitre cathédral de Liège. Ce titre ne l'empêcha pas de jouer un rôle important dans les



Pl. n° 105. — *Département de la Sarre.* (*Coll. Bégis.*)

affaires belges. L'invasion française lui retira les fonctions civiques qu'il remplissait, mais elle donna un nouveau champ à son activité, et il se livra entière-



Pl. n° 106. — *L'administration du département de l'Ourthe.* (*Coll. Georges Cain.*)

ment aux travaux officiels qui lui furent commandés. « Il grava lui-même, et seul, dit un de ses biographes, trois ou quatre cents sceaux en relief et trouva dans son imagination fertile les moyens de leur donner à tous un trait particulier en combinant avec une rare habileté un nombre assez restreint d'attributs.

Il existe quelques feuilles d'épreuves de ces sceaux, elles montrent que ce travail n'était pas d'un artiste ordinaire. » Nous ne connaissons que deux vignettes de Jéhotte; nous les reproduisons sous les numéros 105 et 106; le catalogue de son œuvre publié par M. Ulysse Capitaine en signale une autre, qui servit d'en-tête au *Bulletin de l'administration centrale du département de l'Ourthe.* Jéhotte eut un instant de célébrité en France. La grande estampe qu'il grava à l'occasion du passage de Bonaparte à Liège [1] lui valut l'honneur d'être appelé à Paris et d'être présenté au Premier Consul et à sa femme. Le représentant de Liège, Lambert Bassenge, offrit solennellement cette estampe au Corps législatif au cours de la séance du 7 nivôse an XIII; mais ce ne fut là qu'un succès passager, et l'artiste revint, sans commande nouvelle, dans son pays natal, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort.

Philippe-Joseph Maillart, qui fut chargé de faire les vignettes du département de la Dyle, était un artiste de talent [2]. Les cartes géographiques gravées



Pl. n° 107. — *Wirion, commissaire des guerres.*



Pl. n° 108. — *Tribunal criminel du département de la Dyle.* (*Coll. Noël Charavay.*)

par lui, les portraits qu'il avait faits des empereurs Léopold II et François Ier, et

(1) L'estampe de Jéhotte représentant le Premier Consul en habit de grenadier, se détachant au-dessus d'une rue de Liège, porte la légende : « Napoléon Bonaparte, premier consul, visite et relève le faubourg d'Amercœur de la ville de Liège, incendié en 1793 par les Autrichiens. Arrêté daté de Liège, le 14 thermidor an XI. » M. F. Masson a signalé cette gravure à propos du portrait de Bonaparte peint par Ingres, conservé au musée de Liège. (*Carnet de la Sabretache.* Mars 1901.)

(2) Philippe-Joseph Maillart, né à Bruxelles en février 1764, mort à Ixelles le 23 avril 1856. Dans l'article qu'il a consacré à cet artiste dans la *Biographie nationale,* publiée par l'Académie royale de Belgique (tome XIII, pp. 171-177), M. Alphonse Wauters a résumé l'œuvre de Maillart. La plupart de ses estampes sont signées : Ph.-J. Maillart et sœur. Jeanne-Catherine Maillart collabora en effet longtemps avec lui. Leurs travaux les plus connus furent exécutés pour les *Costumes des Représentants du peuple* et pour la *Collection des costumes de tous les ordres monastiques supprimés à diverses époques dans la ci-devant Belgique.*

des gouverneurs des Pays-Bas, l'archiduc Mathias et don Louis de Requesens, lui avaient attiré une certaine réputation au moment où les Français entrèrent en Belgique. Il exécuta, pour le nouveau gouvernement, un grand nombre de cartes et plusieurs publications illustrées. Les vignettes qu'il grava pour les administrations civiles et militaires portent, d'après son biographe, « pour titre : *Imprimerie des armées* ». Nous n'en avons cependant rencontré aucune avec cette mention. Nous connaissons de Maillart les vignettes suivantes :

1. Bonaventure, président du tribunal criminel du département de la Dyle, a Bruxelles, an IV. Signée : Ph.-J. Maillart (*Coll. Noël Charavay.*) [Pl. nº 108.]

Maillart édita, en l'an VI, la *Nouvelle carte du département de la Dyle, divisé en trente-huit cantons, et dressée d'après des renseignements exacts fournis par les municipalités de chaque canton.* (Dessinée et gravée par Ph. Maillart et sœur.)

2. Leclerc, commissaire des guerres. Signée : Ph.-J. Maillart. (*Coll. Bégis.*) [Pl. nº 109.]

3. J. Lefebvre, de Nantes, représentant du peuple près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. Signée : Ph.-J. Maillart.

Sur un fût de colonne portant l'inscription : *Droits de l'homme* est posé un livre ouvert sur lequel on lit : *Constitution.* Ce livre est soutenu par la Liberté debout; elle tient dans sa main droite le niveau. Devise : *Liberté, Égalité, Fraternité.* C'était, que la Liberté fût assise



Pl. nº 109. — *Leclerc, commissaire des guerres.* (*Coll. Bégis.*)

ou debout, le type de vignette en usage dans les départements du Nord; ainsi les administrateurs municipaux de la commune d'Arras en l'an VIII se servaient de la vignette employée en l'an IV à Liège par Fauchot, directeur des subsistances générales.

4. Vignette. Signée : Ph.-J. Maillart. (*Coll. Bourgeot.*)

Cette vignette, que nous reproduisons sous le n° 110, fut employée à Alost en thermidor an III.

5. Vignette. (*Coll. Bégis.*)

Rappelant la manière de Maillart, mais ne portant pas la signature de cet artiste, cette vignette représente des hommes chargeant du bois sur une charrette dans un chantier.



Pl. n° 110. (*Coll. Bourgeot.*)

6. Dreüen, inspecteur de la liquidation du service arriéré. Subsistances militaires. Bonn, an III. Signée : Ph.-J. Maillart.

La Liberté debout tient, de la main droite, la pique coiffée du bonnet, la main gauche est appuyée sur un faisceau. Derrière elle, un coq sur l'autel de la Patrie.

7. Wirion, commissaire des guerres. (Pl. n° 107.)

Cardon, Jéhotte et Maillart ne furent pas les seuls artistes belges auxquels on demanda des vignettes. Quelques en-têtes des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse sont en effet signés par G. Jacowick, d'autres par Jouvenel. Nous reproduisons deux vignettes du premier; l'une (pl. n° 111) servit en l'an III à plusieurs représentants du peuple près les armées de Sambre-et-Meuse, à Haussmann et à Bellegarde, notamment; l'autre (pl. 112) fut employée à la même époque à Bruxelles par le bureau central de l'administration générale des armées.



PL. N° 111. — *Les représentants du peuple près les armées de Sambre-et-Meuse.*



PL. N° 112. — *Bureau central de l'administration des armées.* (*Coll. Bourgeot.*)

La vignette de Jouvenel, dont nous donnons la reproduction sous le n° 113, servit au représentant du peuple Florent Guiot.

Des provinces belges, la vignette passa avec nos armées en Hollande, et se retrouve sur les documents émanés de la République batave les mêmes compositions allégoriques qu'en France. Nous reproduisons deux de ces vignettes (1). L'une, qui se trouve sur une pièce de l'armée du Nord et qui servit plus tard, en l'an IX, à Valadon, inspecteur des vivres de l'armée des Grisons, n'est qu'une imitation des en-têtes employés par les autorités françaises (pl. n° 114).



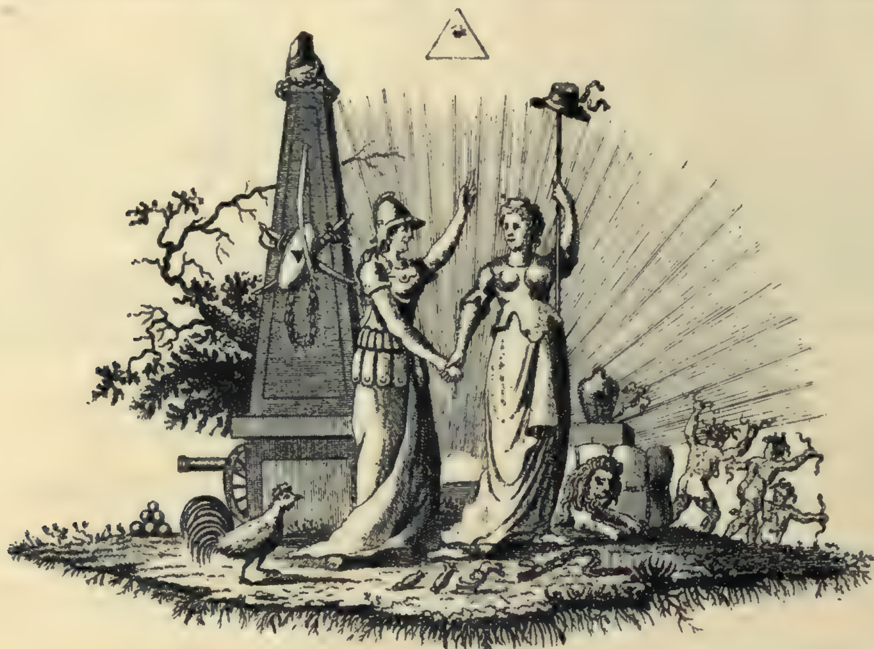
PL. N° 113. — *Le représentant Guiot.*

L'autre représente d'une manière vraiment originale les idées d'égalité, de liberté et de fraternité : *Gelykheid, Vryheid, Broederschap.*

La Liberté debout à côté de l'autel de la Patrie sur lequel est placée l'œuvre de Payne, le défenseur des droits des hommes, *Rechten van den Menschen,* élève au bout de sa pique en guise de bonnet de

(1) Parmi les vignettes de la République batave, nous pouvons encore citer celle de G. C. Van der Kun, commissaire général pour la marine et le commerce dans la ci-devant province de Guyenne, résidant à Bordeaux : sur l'autel de la Patrie, orné d'une ancre et d'un dauphin, sont appuyés, d'un côté une Liberté debout, coiffée d'un casque, tenant la pique surmontée du chapeau national, et de l'autre côté, un Lion debout également, et tenant le drapeau néerlandais.

la Liberté la coiffure nationale des Hollandais. Elle s'appuie sur un bouclier où sont gravés les emblèmes de l'égalité et de l'union. A sa droite, un groupe de



Pl. n° 114. — *Armée du Nord.*

Hollandais dansant autour de l'arbre de la Liberté rappelle les scènes dont la Hollande fut le théâtre au moment de la proclamation de la République batave[1]. A gauche, un soldat colonial étreint un nègre dans une accolade fraternelle.



Pl. n° 115. — *En-tête d'une lettre adressée de Hollande à Palloy.* (Coll. F. Masson.)

(1) Voir la vignette d'Appiani, pl. 124. — M. Van der Wellen, conservateur du musée des Estampes à Amsterdam, a bien voulu nous faire savoir qu'il attribuait cette vignette au graveur Abraham Delfos, né à à Leyde, 1731, mort dans la même ville, 1820. Il ne l'avait encore rencontrée que deux fois.



PL. Nº 116.

L'ARMÉE D'ITALIE

« Le chef de l'état-major a une vignette magnifique », écrivait Desaix [1] en voyant, pendant son voyage en Italie en 1797, l'en-tête dessiné par Andréa Appiani pour le général Alexandre Berthier (pl. nº 116). L'armée française avait

(1) *Notes de voyage du général Desaix.* Suisse et Italie. *Carnet de la Sabretache*, nº 71, novembre 1898.

en effet trouvé en Italie un artiste qui, de même que Cardon l'avait fait dans les provinces belges et sur les bords du Rhin, avait transformé les vignettes des administrations militaires et civiles, en leur donnant un aspect bien différent de celui auquel on s'était habitué jusqu'alors.

Bonaparte n'avait eu, au début de la campagne, que les très modestes en-têtes adoptés par les généraux de son armée, et dans les corps du Midi, à l'exception de quelques compositions gravées par l'artiste marseillais Poize, les vignettes étaient particulièrement laides. S'il remplaça bientôt ces petites Libertés grossièrement gravées sur bois, ces trophées maladroitement disposés (1), les en-têtes qu'il choisit ne sortaient pas de la banalité. Celui que nous reproduisons (pl. n° 117) n'est que l'imitation de la vignette du Comité de salut public (pl. n° 46) et c'est bien à cette imitation que l'on pourrait appliquer le jugement sévère porté par Renouvier sur l'œuvre de Garneray et Quéverdo : « petite figure assise qui reste ignoble au milieu de tous ses attributs (2). »



Pl. n° 117. — *Bonaparte général en chef de l'armée d'Italie.*

Après ses premières victoires, Bonaparte se servit d'un en-tête qui paraît avoir été pendant quelque temps la vignette officielle de l'armée d'Italie ; le chef de l'état-major général l'employait en effet en même temps que le général en

(1) Le général Bonaparte se servit à cette époque des en-têtes suivants : 1° trophée formé par des drapeaux et des trompettes autour d'un médaillon au centre duquel se trouve le niveau avec l'inscription *R. F.;* 2° la Liberté, commune à toutes les administrations du Midi et aux généraux servant dans le sud de la France au début de la Révolution ; 3° un médaillon imprimé portant le sceau de la République, au-dessous duquel deux massues se croisent.

(2) J. Renouvier, p. 211.

chef (1). « On représente la Victoire, disaient Gravelot et Cochin dans leur *Iconologie,* par une jeune fille, les ailes déployées, tenant d'une main une palme et de l'autre une couronne de lauriers. » Une composition aussi banale ne pouvait plaire longtemps à un général qui, comme Bonaparte, savait si bien célébrer et fêter ses victoires. Pour exciter l'enthousiasme de ses compagnons d'armes, il



Pl. n° 118. — *Bonaparte général en chef de l'armée d'Italie.*

chargeait les meilleurs artistes de France et d'Italie de rappeler leurs exploits dans des tableaux, des estampes ou des médailles. Pouvait-il négliger les en-têtes illustrés qui, en se répandant dans les états-majors et dans les administrations, répondaient si bien à son désir de frapper les imaginations? Un peintre se trouva à Milan pour réaliser les intentions du général en chef.

« Appiani, lit-on dans une biographie de cet artiste (2), tressaillit de joie en voyant les armées françaises apporter la liberté à l'Italie et les victoires du général Bonaparte délivrer enfin la Lombardie du joug de l'Autriche qui pesait

(1) La mention *Bonoparte, général en chef de l'armée d'Italie* est gravée sur le cuivre, tandis que celle de *Alexandre Berthier, général de division, chef de l'État-Major général* est seulement imprimée.

(2) Andréa Appiani naquit à Bosisio, dans le Haut-Milanais, le 23 mars 1757. Les peintures qu'il fit pour la coupole de Saint-Celse à Milan lui attirèrent la plus grande réputation et il fut, au début du

sur elle depuis si longtemps. Il voua un culte éternel au grand capitaine qui réalisait ses vœux les plus chers en proclamant dans Milan l'indépendance de l'Italie. Plein de reconnaissance pour la délivrance de son pays, il trouvait d'ailleurs de suffisants motifs d'admiration dans l'étonnante destinée et les prodiges militaires du vainqueur de Montenotte, qui, comprenant l'immense talent du peintre de Saint-Celse, voulut tout d'abord avoir un portrait de sa main. »

Après le portrait de Bonaparte « racontant à un beau génie ses victoires, avec le passage de Lodi dans le lointain », Appiani fit ceux de l'entourage du général et commença à dessiner et à peindre ces grandes allégories qui devaient faire de lui le peintre officiel de l'armée d'Italie avant de devenir celui de la cour du vice-roi.

« Il y a de la composition dans ses tableaux », disait le général Desaix. Appiani excellait en effet dans la peinture décorative; il sut, pour représenter les exploits de ses héros, allier aux idées modernes les traditions classiques. Les compositions qu'il dessina pour les médailles frappées en souvenir des décrets qui avaient déclaré que l'armée d'Italie avait bien mérité de la Patrie sont des modèles d'allégorie; celles qu'il exécuta pour les en-têtes de correspondances devaient plaire tant par leur beauté que par leur symbolisme.

Nous avons trouvé un certain nombre de vignettes d'Appiani, faites soit pour l'armée d'Italie, soit pour la République cisalpine. Quelques-unes sont signées de lui; d'autres ont seulement été exécutées sous sa direction par ses élèves, parmi lesquels il faut retenir le nom de Mercoli [1]. Elles sont en général gravées par Francesco Rosaspina et par son fils Giuseppe dont la réputation fut très grande en Italie au début du XIXe siècle.

XIXe siècle, un des peintres italiens les plus en vogue. Un grand nombre de ses tableaux et de ses portraits sont cités dans l'ouvrage de Nagler. Sa grande composition, l'*Apothéose de Napoléon*, exécutée pour la salle du trône du palais royal de Milan, a été décrite en 1809 par le chevalier Luigi Lamberti. Les *Fastes de Napoléon*, qui décoraient le palais de la cour à Milan, ont été déposés en 1828 à l'Académie de Bréra.

Appiani mourut le 8 novembre 1817. Son œuvre mériterait d'être étudié au point de vue de l'histoire de l'Empire. Il a fait l'objet d'un travail bien insuffisant, publié en 1857 par Pietro Barboglio comme introduction au volume *Les Fastes de Napoléon Ier*, peints par Andréa Appiani, gravés par Longhi, Bisi, Benaglia, J. et F. Rosaspina, dédiés à S. M. Napoléon III.

Parmi les portraits peints par Appiani, nous pouvons citer ceux de Desaix (Musée de Versailles), de Leclerc (reproduit dans le *Carnet de la Sabretache* de février 1902).

(1) Michel-Ange MERCOLI, né à Milan, exposa à Paris au Salon de 1800 (no 635), le « Passage du Pô » à Plaisance par l'armée française le 18 floréal an IV. Le livret indique comme maître de Mercoli, le citoyen Bacler d'Albe.



PL. N° 119. — *Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie.*

1. — BONAPARTE, GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'ITALIE. — Signée : A. APPIANI *dir.*, MERCOLI *fig. inc.* [PL. N° 119.]

Ce fut la vignette officielle du général Bonaparte depuis l'an VI jusqu'au Consulat. Il s'en servit pendant l'expédition d'Égypte. Son papier portait alors la mention : « Bonaparte, membre de l'Institut, général en chef. »

2. — ALEXANDRE BERTHIER, GÉNÉRAL DE DIVISION, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ITALIE. — Signée : APPIANI. [PL. N° 116.]

Cette vignette qu'avait, ainsi que nous l'avons vu plus haut, tant admiré le général Desaix, est certainement l'une des plus belles qui aient été gravées pour nos armées.

Il en existe deux états : sur le premier, le génie qui trace une inscription sur les tables de l'histoire, écrit : *Préliminaires de la paix de....;* sur le second, il inscrit : *Traité de paix de Campo-Formio, le 26 frimaire an VI.* Nous reproduisons ici la première de ces épreuves ; l'autre a paru dans le n° 71 du *Carnet de la Sabretache* (novembre 1898).

La vignette d'Appiani a été reproduite par M. Armand Dayot dans son

(1) Sur Francesco ROSASPINA, né à Rimini en 1761, et sur son fils Giuseppe ROSASPINA, voir NAGLER, t. XIII, p. 387 et suivantes, et Marquis ANTONIO BOLOGNINI-AMORINI, *Notes biographiques sur le graveur Fr. Rosaspina.* In-8°. Bologne.

ouvrage sur la Révolution. On l'y trouve sous le titre : « Gloire immortelle à l'armée d'Italie, d'après une estampe commémorative de Gabriel Béguillet. » Ce dessin de Béguillet, qui est conservé à la Bibliothèque nationale (Coll.



PL. Nº 120. (*Arch. du Prince d'Essling.*)

Hennin, vol. CXL), est signé dans le coin à droite : GABRIEL BEGUILLET *imitavit an VI.*

Il semble que le médaillon, soutenu triomphalement par la Gloire, ait été destiné à recevoir les traits du général en chef de l'armée d'Italie ; plusieurs des médailles qu'il avait fait frapper pour rappeler ses victoires portaient son effigie, et les demi-brigades qui l'entouraient, affichaient son nom sur les pyramides dont elles ornaient leurs vignettes. L'en-tête de la 85ᵉ demi-brigade, par

exemple [1], représente une de ces pyramides élevées dans les différentes divisions de l'armée ; elles avaient autant de faces qu'il y avait de demi-brigades dans la division, et sur ces faces étaient inscrites, avec les noms des batailles auxquelles les demi-brigades avaient pris part, ceux des hommes qui avaient été tués à l'ennemi. On lit sur le sommet de la pyramide de la 85e demi-brigade le nom de Bonaparte.

N'était-ce pas la popularité recherchée par le général en chef que visait l'auteur de la singulière gravure que le Prince d'Essling a bien voulu nous autoriser à reproduire ici (pl. n° 120) ? Diogène, la lanterne à la main, y est représenté cherchant *la Vérité,* et cette vérité il la trouve en haut de la pyramide, à la place même où d'autres ont inscrit le nom d'un homme. La Vérité était à ce moment l'allégorie à la mode. Au Salon de 1795, le citoyen Mouchet avait exposé, sous le n° 383, un tableau intitulé *l'Ordre du jour,* et dont le sujet, mis au concours, était résumé par le Livret de la manière suivante : « Le Génie de la France, après avoir précipité la Terreur dans le fleuve du sang qu'elle avait fait couler, rétablit le règne de la Justice ; celle-ci jure de faire observer la Loi, et appelle à son conseil la Vérité. » Cette vérité, qui allait ainsi sauver la France, n'était-elle pas celle que pouvait trouver Diogène sur le sommet de la pyramide de la 85e demi-brigade [2] ?

L'homme tant cherché étant enfin découvert, la lanterne de Diogène était devenue inutile ; aussi voyons-nous dans une composition de la même époque [3], un génie l'éteindre en montrant le portrait de Bonaparte.

3. — Alexandre Berthier, général de division, chef de l'état-major général de l'armée d'Italie. — Signée : And. Appiani *inv. et del.* [Pl. n° 121.]

« L'honneur de prendre Rome vous est réservé », écrivit Bonaparte à Berthier le 11 janvier 1798. En rappelant sur cette vignette [4] la chute de la papauté

(1) Voir la reproduction de cet en-tête dans le *Carnet de la Sabretache,* année 1898, p. 742.

(2) Des allégories du même genre avaient d'ailleurs été déjà employées. C'est ainsi que l'on voit sur un grand tableau peint pour le Cardinal de Fleury par Ratreau et gravé par J. Houbraken, Diogène, sa lanterne à la main, montrant un cadre sur lequel il s'appuie et qui contient le portrait du Cardinal.

(3) Estampe composée et gravée par J. B. Louvion, avec la légende : *A la gloire immortelle de Bonaparte.*

(4) Cette vignette a déjà été reproduite par nous dans le *Carnet de la Sabretache,* 1902, p. 479 et 481.

et l'établissement de la République romaine, Appiani représente en même temps tous les exploits que l'armée d'Italie venait d'accomplir. Aux branches de l'arbre de la Liberté près duquel se tient la figure de la République sont suspendues dix médailles. En les examinant avec attention, on y reconnaîtra la face et le revers des médailles que Bonaparte fit frapper pour rappeler les décrets qui avaient déclaré que son armée avait bien mérité de la Patrie.



Pl. n° 121. — *Le général Alexandre Berthier.*

« L'armée d'Italie, dit le *Moniteur* du 20 prairial an VI, avait imaginé un genre nouveau de promulgation des décrets qui déclarèrent tant de fois qu'elle avait bien mérité de la Patrie. Lorsque ces décrets parvenaient à l'armée, elle faisait frapper, en signe de reconnaissance, une médaille portant d'un côté la date du décret et de l'autre la représentation de l'action qui l'avait mérité. »

Nous ne croyons pas inutile de donner ici la description de ces médailles (1).

I. — BATAILLE DE CASTIGLIONE, COMBAT DE PESCHIERA. — Un guerrier nu combat contre deux adversaires; il en a déjà tué un, dont le cadavre gît à ses pieds; l'autre, dont il a arrêté le bras et qu'il menace de son épée, implore sa clémence. Ces deux guerriers vaincus par un seul font allusion aux deux armées autrichiennes du Tyrol et d'Italie.

Sur le revers, une couronne de lauriers avec deux trompettes en sautoir : *A l'armée d'Italie. Loi du 27 thermidor an IV.*

II. — BATAILLE DE MILLESIMO, COMBAT DE DEGO. — Hercule tient d'une main une des têtes de l'hydre de Lerne ; son pied droit est placé sur le flambeau avec lequel il doit brûler les têtes de ce monstre qui renaissaient à mesure que le héros les écrasait. Allusion aux armées que l'Autriche envoyait coup sur coup et qui étaient battues de même.

Sur le revers : *Le Peuple français à l'armée d'Italie, an IVe de la République. Loi du 6 floréal.*

III. — REDDITION DE MANTOUE. — Un guerrier en costume romain reçoit les chefs de Mantoue que lui présente le génie de la ville figuré allégoriquement par une femme couronnée d'une tour. Dans le fond, une vue de l'aqueduc et de la citadelle de Mantoue.

Sur le revers : *A l'armée d'Italie victorieuse. Loi du 24 pluviôse an Ve de la République.*

IV. — PASSAGE DU PÔ, DE L'ADDA ET DU MINCIO. — Bonaparte, à cheval, entraîne ses troupes sur un pont; des soldats tombent du pont sous lequel d'autres soldats sont à la nage.

Sur le revers : *A l'armée d'Italie, la Patrie reconnaissante. Loi du 24 prairial an IVe de la République.*

V. — PASSAGE DU TAGLIAMENTO ET PRISE DE TRIESTE. — Au premier plan, un fleuve appuyé sur une urne qui figure la source du Tagliamento. Au deuxième plan, le général en chef conduit une colonne de troupes qui traverse la rivière et devant laquelle fuit une armée ennemie.

Sur le revers : *A l'armée d'Italie. Loi du 15 germinal an Ve de la République.*

4. — L'ADJUDANT GÉNÉRAL ROZE. [PL. N° 122.]

Cette vignette qui fut employée par le chef de l'état-major de l'armée chargé de prendre possession des îles vénitiennes, a été publiée dans le *Carnet de la Sabretache* (numéro du 31 juillet 1900) en tête de la courte notice que nous

1. Voir : *Histoire métallique de Napoléon ou Recueil des médailles et des monnaies qui ont été frappées depuis la première campagne de l'armée d'Italie jusqu'à la fin de son règne,* par Millin et Millingen. Paris, 1854. — *Collection des médailles des campagnes et du règne de l'Empereur Napoléon depuis la première campagne d'Italie en 1796 jusqu'à son abdication en 1815.* Paris, 1828.

Les coins de ces médailles sont conservés à la Monnaie.

avons consacrée à la carrière si aventureuse de cet officier général. Né à Mar-



Pl. n° 122. — *Adjudant général Roze.*

seille le 13 juillet 1747, Nicolas Roze mourut à Constantinople, dans la prison des Sept-Tours, le 29 octobre 1799.



Pl. n° 123.

5. — Vignette signée : Appiani et Rosaspina. [Pl. n° 123.]

Nous ne connaissons de cette vignette que l'exemplaire conservé dans la

collection de M. Raoul Bonnet, et nous ne savons pas pour quelle administration ou quel général elle a été excutée.

6. — Brune, général en chef. [Pl. n° 124.]

Dans cette vignette Appiani a voulu rappeler d'une manière originale le rôle joué par Brune en Suisse; et il nous montre, à côté de la scène légendaire de Guillaume Tell, les citoyens suisses dansant joyeusement autour de l'arbre



Pl. n° 124. — *Brune, général en chef.*

de la Liberté. C'est de la même façon, nous l'avons vu, que sur leurs vignettes les Hollandais exprimaient les sentiments que la Liberté leur inspirait. Au premier plan, les cartes de l'Angleterre et de l'Irlande.

Le général Brune se servit à l'armée d'Italie de plusieurs autres vignettes :

1° Vignette gravée par Cagnoni, qui fut aussi employée par Villemanzy, par Dabrowski et qui représente, dans un médaillon formé par une couronne de chêne, une République debout sur une colonne, sur laquelle est écrit : *Répu-*

blique française. Elle tient de la main gauche la pique et s'appuie de la main droite sur le faisceau. D'un côté de la colonne, Mercure avec le mot *Égalité* sortant de ses lèvres; de l'autre côté, un génie souffle dans une trompette d'où sort le mot *Liberté.*



Pl. n° 125.

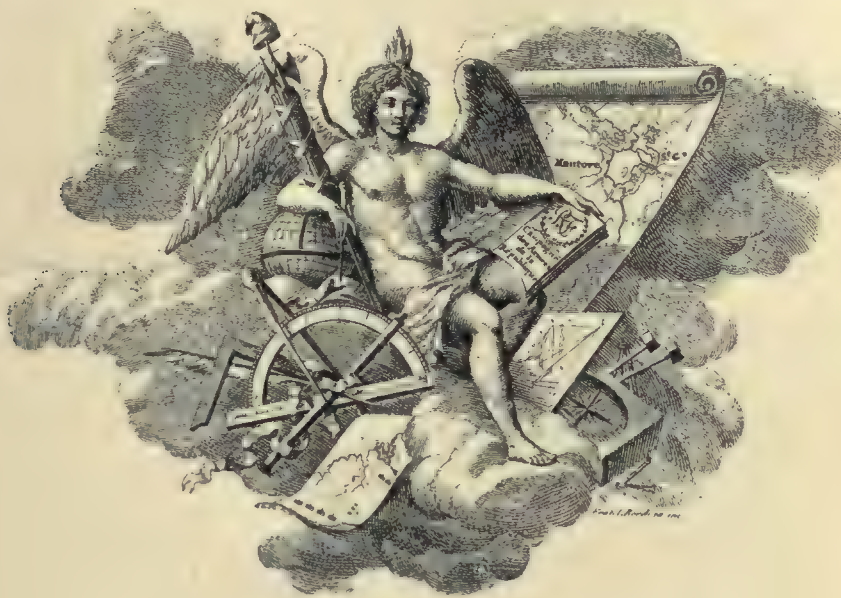
2° Vignette gravée par Weselberg : la Liberté assise, ayant derrière elle un trophée de canons et de drapeaux, tient d'une main la pique et de l'autre une corne d'abondance remplie de fleurs et de fruits.

Si les en-têtes d'Appiani se font remarquer par la clarté de leur composi-



Pl. n° 126. — *Victor Perrin, général de division* (an VI).

tion, quelques vignettes, en usage dans l'armée d'Italie, auraient eu besoin d'un



Pl. n° 127. — *Adjudant général César Berthier.*



Pl. n° 128. — *L'adjudant général Abancourt.*

commentaire. Comment expliquer, par exemple, la vignette anonyme du futur duc de Bellune, le général de division Victor Perrin (pl. n° 126)? Faut-il voir, dans la figure rayonnante qui domine le char de la Liberté, une allusion à ce surnom de « Beau-Soleil » sous lequel le général avait été si longtemps connu?

Les artistes, si nombreux en Italie, accueillirent avec empressement la mode introduite par nos armées et ils ornèrent, à l'envi, les papiers des états-majors et des administrations. Les œuvres de quelques-uns d'entre eux furent presque officielles; ainsi, les frères Bordiga, les graveurs du dépôt de la guerre de la



Pl. n° 129. — *Général Dupont, ministre extraordinaire du gouvernement français.*

République cisalpine [1], firent l'en-tête du directeur du bureau topographique de l'armée, l'adjudant général César Berthier (pl. n° 127), et ils paraissent bien être les auteurs de la jolie vignette employée par l'adjudant général d'Abancourt, chargé de la direction du bureau topographique de l'armée du Rhin (pl. n° 128). Ce sont eux aussi qui ont signé la vignette du général Dupont,

(1) Voir pl. n° 130, la vignette de Bacler d'Albe, directeur du dépôt de la guerre de la République cisalpine.

ministre extraordinaire du Gouvernement français à Turin (1) [pl. n° 129]. Les frères Bordiga n'avaient cherché à représenter que les attributs des sciences et des arts, dont ils s'occupaient sous la direction de Bacler d'Albe ; d'autres artistes mirent plus de fantaisie dans leurs compositions.



Pl. n° 130. — *Dalbe, directeur du dépôt topographique de la guerre* (2). (*Coll. La Caille.*)

L'un, par exemple (pl. n° 130), semblant vouloir rappeler la réponse faite par Bonaparte à Cobenzel pendant les négociations de Campo-Formio : « La République est comme le soleil, aveugle qui ne la voit pas », représentait le bonnet de la Liberté dans un soleil, éclairant de ses rayons la France et les Républiques alliées.

---

(1) Il existe deux états de cette vignette. L'un est reproduit sous le n° 129. Dans l'autre, le trophée est retourné : le gabion se trouve à gauche au lieu d'être à droite, etc.

(2) Bacler d'Albe, né en 1762, mort en 1824, directeur du dépôt topographique de la République cisalpine, devint directeur du Dépôt de la guerre à Paris.

Un autre, s'inspirant sans doute d'une des proclamations du général en



Pl. n° 131. — *Colonel Mazas.* (*Coll. Hennin.*)

chef, dessinait, pour le chef de la 34e demi-brigade, Mazas, cette curieuse vignette où « le soldat français porte d'une main la baïonnette, sûr garant de



Pl. n° 132. — *Général Darnaud.* (*Coll. Bégis.*

la victoire, et offre de l'autre, aux différentes villes et villages, paix, protection et sûreté (1) ».

(1) Proclamation du 13 pluviôse an V (1er février 1797). *Correspondance de Napoléon Ier*, n° 1433. La vignette de Mazas, chef de la 34e demi-brigade, se trouve dans la collection Bégis. Mazas, devenu colonel du 14e régiment d'infanterie de ligne, se servait encore de cette vignette en l'an XII. Voir Cabinet des Estampes. Coll. Hennin, n° 12889, vol. 147, p. 15.

D'autres cherchaient leur inspiration dans l'histoire ancienne. Brutus était



Pl. nº 133. — *François Gaillardon, commissaire des guerres.* (*Coll. F. Masson.*)

leur héros; sous mille aspects différents ses traits accompagnaient la figure de



Pl. nº 134. — *Le Ministre des relations extérieures de la République cisalpine.*

la Liberté (1). C'était le thème ordinaire du graveur Cagnoni (pl. nº 132) et d'un

(1) L'une des plus belles vignettes avec le buste de Brutus est celle dont se servait le général Miollis à Gênes en 1800 (Archives du prince d'Essling, vol. 36).

artiste de Livourne, G. Nerici, dont pouvons citer les vignettes exécutées pour le général Darnaud (1) et pour le commissaire des guerres Gaillardon.

Le graveur romain Giovanni Folo (2) fut certainement, de tous les artistes de cette période, celui qui eut à rendre la composition la plus heureuse. Le Génie qui, sur l'ordre de la Liberté, s'élance dans les airs pour porter aux peuples les plus lointains les idées nouvelles, était une conception bien naturelle à une époque où les victoires de l'armée d'Italie annonçaient tant de



Pl. n° 135. — *Louis-Joseph Saint-Hilaire, général divisionnaire, commandant la 8e division militaire.*

prodigieux événements. On s'attendait à conquérir la Grèce, l'Orient ; ces idées avaient inspiré le dessin de la médaille frappée, sous la direction de Vivant Denon, pour célébrer la victoire de Montenotte (3) ; nous en avons retrouvé l'expression sur plusieurs en-têtes et notamment sur une des œuvres du Mar-

(1) Le général Jacques Darnaud, né le 8 janvier 1758, était célèbre à l'armée d'Italie pour avoir, avec deux hommes, mis une nombreuse troupe ennemie en fuite dans les rues de Nervi. Amputé d'une jambe pendant le siège de Gênes, Darnaud, promu général de division en 1802, obtint le commandement des Invalides qu'il conserva jusqu'en 1816. Il mourut à Paris le 3 mars 1830.

(2) Giovanni Folo, né à Bassano en 1764, mort à Rome en 1836. Membre de l'Académie de Saint-Luc. Sur cet artiste et son œuvre, voir Nagler, t. IV, p. 394 et suivantes.

(3) Sur la médaille de Montenotte gravée par Jeuffroy, voir le catalogue du musée de la Monnaie, *Monnaies françaises*, p. 308.

seillais Poize (pl. n° 135). La représentation la plus exacte en est donnée par Folo dans les trois vignettes qu'il a gravées d'après les dessins de l'ingénieur-



Pl. n° 136. — *Maurice Mathieu, général de brigade, commandant à Rome.*

géographe Auguste Chabrier, pour le général Macdonald, commandant à Rome en l'an VI, et pour les généraux Meunier, Mathieu et Léopold Berthier [1].



Pl. n° 137. — *Macdonald, général de division.*

(1) Chabrier (Auguste-Firmin), chef d'escadrons au corps impérial des ingénieurs-géographes, né le 28 août 1773, à Avignon, mort à Witebsk, 1812.



Pl. n° 138. — *Léopold Berthier, adjudant général, chef de l'état-major général.*

La plupart des graveurs italiens se contentaient de représenter sur les en-têtes la figure de la Liberté et de l'entourer de ses attributs ordinaires ou de trophées militaires. La vignette du général Gardanne, publiée dans le *Carnet de la Sabretache* (1901, p. 315), et celle du commissaire des guerres Le Noble (pl. n° 139) montrent quelle variété les artistes italiens surent apporter dans leurs compositions [1].

Ils donnèrent parfois à la figure de la Liberté des attitudes nouvelles et

(1) Nous pourrions encore reproduire la vignette qui servit en l'an VII à Pierre Gaubert, aide de camp du général Guieu, et aux officiers de santé en chef de l'armée d'Italie : Une Liberté casquée, tenant la pique et le faisceau, foule aux pieds un drapeau, une couronne et un sceptre. Autour d'elle, le niveau sur un fût de colonne, une carte et les attributs de la géodésie.

Le général Gouvion Saint-Cyr en l'an VI avait une vignette signée : Bossi *inc.*, et représentant la Liberté dans un médaillon de feuilles de lauriers. — La vignette de l'agent en chef du service de l'habillement, équipement et campement de l'armée (an VI) avait un type particulier de Liberté casquée, tenant un drapeau surmonté du bonnet ; derrière elle une tente (Coll. Cottreau).

heureuses; la vignette du payeur des îles du Levant nous paraît une des plus



Pl. n° 139. — *Le Noble, commissaire des guerres, chargé de la police supérieure des hôpitaux de l'armée d'Italie.* (*Coll. F. Masson.*)

gracieuses en ce genre (pl. n° 140). Elle a été adoptée, avec des modifica-



Pl. n° 140.
Le Payeur des îles du Levant. (*Coll. F. Masson.*)



Pl. n° 141.

tions dans les attributs, par un grand nombre d'administrations en Italie, et sa vogue n'a pas été moindre que celle d'un autre type italien de la Liberté, que l'on retrouve fréquemment de l'an VI à l'an IX, et dont nous donnons ici plusieurs variétés (pl. n° 142, n° 143 et n° 144).



Pl. n° 142. — *Moreau-Saint-Méry, résident près S. A. R. l'Infant duc de Parme, an IX.*



Pl. n° 143. — *République cisalpine, an VI.*



Pl. n° 144. — *Daoust, adjudant-commandant, chef de l'état-major général de la 2e division du Centre. Padoue, an IX.* (Coll. F. Masson.)

Dans ces différentes vignettes, on voit la Liberté debout, drapée avec élégance et tenant, d'un geste charmant, la pique surmontée du bonnet. Le médaillon, au milieu duquel elle se trouve, est entouré de couronnes de feuillages ou de trophées.

En parcourant la correspondance des armées d'Italie ou celle des diverses administrations créées à la suite de l'occupation française, on s'étonne de la diversité vraiment incroyable des en-têtes de lettres. Chaque ville d'Italie avait alors son graveur, il était donc facile de se procurer sur place des en-têtes que la fantaisie des acheteurs pouvait varier à volonté. Certains types furent à la mode, à l'armée d'Italie, comme dans les républiques italiennes que nous allons passer en revue. On les reproduisit de toutes les manières ; la contrefaçon s'en mêla, et, sous la signature de Sartori et de des Franzetti, on put se procurer à Ancône les imitations des plus beaux en-têtes. La plupart des vignettes d'Appiani, celles de Nerici furent ainsi livrées au commerce, après avoir été



Pl. n° 145. — *Blanchon, commissaire-ordonnateur. Milan, an VII.*



Pl. n° 146. — *Murat, général en chef de l'armée d'observation du Midi. Milan, an X.*

réduites dans d'assez grandes proportions et avoir subi certains remaniements. On en effaçait avec soin les inscriptions officielles; les officiers, les fonctionnaires civils pouvaient ainsi acheter pour leur correspondance ces papiers si richement ornés, pendant que les généraux, à l'imitation de Bonaparte, s'adressaient pour faire faire leurs vignettes aux plus célèbres graveurs. Le plus illustre artiste de cette époque, Raffaele Morghen [1], ne croyait pas s'abaisser en dessinant et en gravant la vignette de Murat.

(1) La vignette de Murat est la seule que fit Morghen. Elle est classée sous le nº 174 dans le catalogue de son œuvre (Niccolo Palmirini, *Catalogo delle opere d'intaglio di Raffaelle Morghen raccolte ed illustrate.* Firenze, 1810, in-18, page 39). L'original a 0m,08 sur 0m,06.



Pl. nº 147. — *Suchet, général de brigade, chef de l'état-major général, an VII.*



Pl. n° 148. — *Le Directoire exécutif de la République cisalpine.*

RÉPUBLIQUE CISALPINE

Les en-têtes de la République cisalpine, et ceux des administrations qui en dépendaient ou qui correspondaient régulièrement avec elle, sont parmi les plus beaux qui aient été faits en Italie. Le peintre Andrea Appiani avait été, en effet, nommé en 1797 membre du Corps législatif de la République ; il avait été, en 1802, appelé à faire partie du Conseil des doctes ; pouvait-il laisser à d'autres artistes l'honneur d'illustrer les documents officiels de sa patrie ? Il tint à exprimer lui-même les grands sentiments qui inspiraient son talent et à dessiner, pour le Directoire exécutif et pour les principales administrations, des vignettes dont nous avons pu retrouver quelques épreuves.

Liberte Egalite

Milan le an de la Republique Françaife
Le Directeur de la Monnoye de Milan

Pl. n° 149. (Coll. Labédoyère.)

Pl. n° 150. — *Patente de général de brigade de la République cisalpine.* (Coll. Labédoyère.)

1. — En-tête du Directoire exécutif de la République cisalpine. Signé : A. Appiani inv. (Pl. n° 148.)

Une épreuve de cette gravure, qui se trouve au Cabinet des Estampes, dans la collection Hennin (n° 12397, vol. 141, p. 18), est signée A. Appiani in., Jos. Benalea scul.

Cette vignette, où Appiani, inspiré sans doute par le discours du général Berthier au Capitole, a représenté « l'Enfant des Gaulois, l'olivier de paix à la main », apportant la liberté à l'Italie, dut être fort goûtée; elle fut en effet imitée par les graveurs d'Ancône, Sartori et da Pranzetti, réduite dans de notables proportions et livrée au commerce. Plusieurs officiers généraux, le consul d'Ancône, s'en servirent ainsi.

2. — Le Directeur de la Monnaie de Milan. (*Cab. des Estampes, Coll. Labédoyère*, Q-D, 193.) [Pl. n° 149.]

3. — Patente de Général de brigade de la République cisalpine en l'an IX. Signée : A. Appiani. (*Bibl. nat., Cab. des Estampes, Coll. Labédoyère*, Q-D, 194.) [Pl. n° 150.]

Sur l'autel de la patrie est gravé en caractères très pâles : *Unione della republica cisalpina col la republica francese.*

4. — En-tête des arrêtés du secrétaire général du Directoire exécutif de la République cisalpine. Signé : And. Appiani inv. et. del., Mercoli fig. inc. (*Bibl. nat., Cab. des Estampes, Coll. Hennin*, n° 12396, vol. 141, p. 12.) [Pl. n° 157.]

5. — En-tête de la Commission criminelle militaire de la République cisalpine. (Pl. n° 151.)

Cette vignette, qui se trouve dans la collection Hennin (n° 12938, vol. 141, p. 18), a été publiée par M. Dayot (p. 455). Elle fut employée à Gênes, en 1800, par la Commission du gouvernement présidée par Sommariva, puis par Straforella (Arch. du prince d'Essling). M. Bégis en possède un très beau spécimen, signé A. Appiani inv., Rosaspina inc.; il porte le nom du général Debelle; sa date est de messidor an VII. La reproduction que nous donnons est faite d'après l'exemplaire de la collection Bonnet sur lequel est imprimé :

« Le général Turreau, chargé par le Gouvernement français de l'ouverture

de la route du Simplon et investi de tous les pouvoirs nécessaires pour accélérer cette opération par des mesures extraordinaires, an IX. »

« On peint, disent Gravelot et Cochin dans leur *Iconologie,* l'amour de la patrie sous les traits d'un jeune guerrier, parce que cette noble passion ne vieillit jamais. Ses vêtements militaires annoncent que le vrai citoyen est toujours prêt à secourir sa patrie. Sur le devant du tableau paraît un gouffre d'où



Pl. n° 151. — *Commission criminelle militaire de la République cisalpine.*

s'échappent des flammes, allusion au dévouement historique de Quintus Curtius. »

Si, en même temps qu'Appiani, Francesco Rosaspina et Mauro Gandolfi (1) se faisaient les fournisseurs de vignettes de la République et gravaient les en-têtes de diverses administrations départementales (2) [pl. n° 154], c'était toujours

(1) Mauro Gandolfi, de Bologne, né en 1771, mort en 1834. Sur son œuvre, voir Nagler, V, p. 9 et suivantes.

(2) La vignette de l'administration centrale du département du Mincio, a paru dans la *Sabretache.*



Pl. n° 152. — *Rivaud, ambassadeur de la République française près la République cisalpine, an VII.*



Pl. n° 153. — *Petiet, conseiller d'Etat, ministre extraordinaire du gouvernement français dans la Cisalpine.*

l'œuvre du peintre de Bonaparte qui inspirait les compositions des artistes cisalpins; on voit les traces de cette imitation dans les vignettes employées par



Pl. n° 154.

les ministres qui se succédèrent auprès de la République, Rivaud et Petiet (1) (pl. n° 152 et n° 153).

Ce dernier se servit aussi d'une vignette gravée par Cagnoni (2) et que l'on retrouve avec plus ou moins de modifications sur un grand nombre de lettres dans les correspondances d'Italie.

---

(1) Cette vignette de Petiet a servi aussi au gouvernement piémontais, avec la mention imprimée sous l'en-tête : Nation piémontaise (Archives du prince d'Essling, vol. 39, f° 20). Il existe quelques vignettes portant cette même mention : Nation piémontaise. Par exemple, la vignette de la collection Bégis : Minerve, debout et casquée, tient dans la main droite une pique coiffée du bonnet et s'appuie sur un bouclier; la main gauche repose sur le faisceau. En bas, une mappemonde entourée de chaînes brisées, etc. Elle a été employée avec quelques variantes par les Chasseurs francs de l'Ouest et par le chef de la première demi-brigade piémontaise, Borghèse. Cette dernière épreuve est signée : G. B. Slagnon, *del.* et *sculp.*

(2) L'administrateur trésorier-général de l'Italie, R.-E. de Haller, le général de division Lespinasse, se servirent de vignettes de Cagnoni.

L'une des plus intéressantes vignettes et sans doute l'une des plus rares, parmi les vignettes employées dans la République cisalpine, est celle du commandant des légions polonaises auxiliaires de la République, le général Dombrowski. A côté de l'autel de la patrie, où l'on voit le phénix renaître de ses cendres, se tient un guerrier portant une bannière sur laquelle se lisent les mots : *Sarmatica respublica.*



Pl. n° 155. — *Belmonte Stivini, ministre de la République cisalpine près le grand-duc de Toscane, 1798.*
(*Coll. Bourgeot.*)

La République cisalpine devint République italienne avant d'être transformée en un royaume. Ses vignettes, tout en conservant le caractère particulier que leur donnaient les goûts et les traditions des artistes italiens, s'inspirèrent alors davantage des vignettes françaises. L'en-tête du ministère des relations extérieures de la République italienne (pl. n° 156) n'est plus que l'imitation de celui du ministère français.



Pl. n° 156. (*Coll. F. Masson.*)



In Nome della Repubblica Cisalpina

Al Segretario Generale

del Direttorio Esecutivo

Pl. N° 157. (Coll. Hennin.)



Pl. n° 158. — *Le consul Liberio Angelucci.*

RÉPUBLIQUE ROMAINE

Si, dans beaucoup de vignettes italiennes, nous avons vu figurer le buste de Brutus, à plus forte raison devons-nous le rencontrer sur celles qu'a employées le gouvernement de la République romaine. Les membres de la *Société des Émules de Brutus* arrivés au pouvoir ne pouvaient oublier leur héros qui, disaient-ils, « adoucirait la sévérité de son caractère, s'il voyait un sénat libre occuper les sièges où il transperça un tyran, un César, afin de ranimer un sénat avili » [1]. Tantôt seul, tantôt accompagné, comme sur une vignette de la collec-

(1) Albert Dufourcq, *Le Régime jacobin en Italie. Étude sur la République romaine*, 1792-1799 Paris. In-8. 1900.

tion Bégis (1), du buste de Cassius, il est entouré des attributs ordinaires de la Liberté.

Nous reproduisons ici (pl. n° 158 et n° 159) deux des vignettes qui servirent au consul Liberio Angelucci ; l'une est signée par Euseby et Aureli (2), l'autre par Maderna et Bettelini (3). La vignette de Brémond, ministre de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, est une vignette passe-partout ; plusieurs généraux de l'armée d'Italie l'employèrent ; le général de division Kellermann, le fils du vainqueur de Valmy, s'en servit notamment en l'an VIII, avec quelques modifications dans les attributs.

(1) Grande vignette gravée : 0,19 × 0,14. Sous la légende : *Republica romana. Liberta, Eguaglianza,* au centre, la Liberté assise sur un piédestal tient dans la main droite la pique, surmontée du bonnet, et de la gauche pose deux couronnes sur un rectangle dans lequel sont gravés les portraits de Brutus et de Cassius ; au-dessous les initiales *B. C.;* plus bas, deux poignards séparés par le bonnet. A droite et à gauche, des trophées, aigles, armes, enseignes déployées, etc.

(2) Sur Nicolo Aureli, graveur romain et illustrateur de livres, voir Nagler, tome I, p. 199.

(3) Sur Pietro Bettelini, né à Lugano en 1763, voir Nagler, tome I, p. 476 et suiv.



Pl. n° 159. — *Le consul Liberio Angelucci.*



Pl. n° 160.

RÉPUBLIQUE PARTHÉNOPÉENNE

ARMÉE DE NAPLES

La République parthénopéenne, organisée à Naples par le général Championnet, ne dura que quelques mois; elle n'en eut pas moins sa vignette officielle, où l'on voit (pl. n° 160), se détachant sur la baie de Naples et le Vésuve, une Liberté, debout sur un piédestal auquel sont accoudées l'Abondance et la Justice, fouler à ses pieds la couronne royale. Le recueil iconographique, si curieux, publié par quelques savants napolitains à l'occasion du Centenaire de la République parthénopéenne, ne contient aucune des vignettes qui ont pu être gravées à cette époque. Il semble pourtant que ces petites estampes auraient dû avoir leur place marquée dans l'album du Centenaire.

La vignette que nous reproduisons plus haut n'est pas signée; peut-être

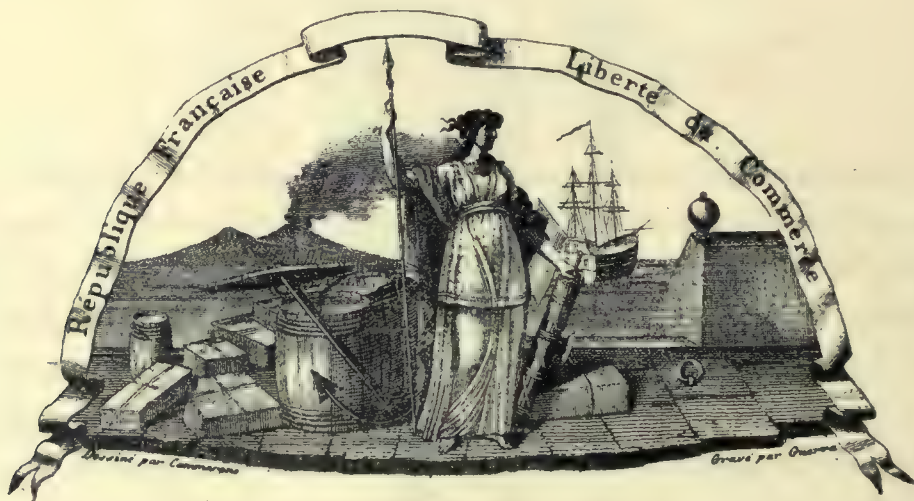
a-t-elle été dessinée par Cammarano et gravée par Guerra [1], qui paraissent avoir été plus tard les fournisseurs attitrés des administrations françaises.



Pl. n° 161. — *L.-M. Chanteloup.* (*Coll. F. Masson.*)

Nous reproduisons ici deux vignettes de ces artistes napolitains; l'une, qui provient de la collection F. Masson, a servi à L.-M. Chanteloup, receveur-caissier des contributions, revenus et finances de la République française près l'armée de Naples (pl. n° 161); l'autre (pl. n° 162) était employée par le Commissariat général des relations extérieures à Naples.

(1) Camillo Guerra, l'auteur des illustrations faites en 1829 pour l'ouvrage de Piscolei : *Vaticano descritto ed illustrato.* (Nagler, V, p. 435.)



Pl. n° 162. — *Commissariat général des relations extérieures à Naples* (*Arch. Aff. etrang.*)



Pl. n° 163. — *S. Bianchini, ministre de la police générale et force armée de la République de Lucques.* (*Coll. Bégis.*)

RÉPUBLIQUE LUCQUOISE — RÉPUBLIQUE LIGURIENNE

Nous ne connaissons qu'une vignette de la République établie à Lucques en 1799 par le général Sérurier. Signée par le graveur G. Angeli, elle fut employée par le ministre de la police générale et force armée, S. Bianchini (pl. n° 163).

La République ligurienne eut d'assez nombreuses vignettes; le particularisme de Gênes s'y révèle. L'une d'entre elles représente, entourée d'attributs maritimes et se détachant sur l'entrée du port, une Liberté, revêtue du costume national et tenant au bout de sa pique un bonnet qui ressemble autant à la coiffure des doges qu'au bonnet de la Liberté. Dans d'autres vignettes, au contraire, la Liberté ne se distingue plus de celles que nous trouvons dans les compositions ordinaires des artistes français ou italiens. Faut-il voir là un effet de la révolution qui amena au pouvoir le parti démocratique? La vieille indépendance de Gênes qu'avait défendue le parti oligarchique fit dès lors place à un assujettissement complet aux volontés de la France.

Parmi les en-têtes de la République ligurienne, nous citerons une vignette signée Pregliasco inv., Chianale sculp. *(Coll. Bégis)*, et les deux vignettes

conservées dans les archives du prince d'Essling (vol. 35, fol. 151 et vol. 36,



Pl. n° 164. (Coll. Régis.)

fol. 203) et qui servaient à Baretta, ministre de l'intérieur et des finances, et à Marchesi, ministre de la police générale.



Pl. n° 165.



PL. N° 166. — *Begos, ministre des affaires étrangères de la République helvétique.* (*Coll. Bégis.*)

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE

Les vignettes de la République helvétique se reconnaissent à leur inspiration toute locale. La figure de la Liberté française que nous trouvons sur l'en-tête du général de Schauenbourg (1) n'est là en quelque sorte que comme l'accessoire du personnage principal, Guillaume Tell. La Suisse a son histoire, qu'elle entend ne pas abandonner, et ce sont ses traditions que rappelleront les compositions gravées pour les papiers officiels (pl. n° 166). Elles représenteront, sans y mêler aucun des attributs de la Révolution, soit un tableau de la nature alpine (pl. n° 168), soit une scène de la vie de Guillaume Tell. Ce héros populaire est le sujet de presque toutes les vignettes.

---

(1) La vignette du général de division de Schauenbourg, inspecteur général de l'infanterie à l'armée d'Helvétie (1799), a paru dans la *Sabretache*, 31 août 1899.

Nous le trouvons sur l'en-tête de Buonvicini, préfet national du canton de Lugano (pl. nº 167). Il est encore sur deux vignettes de la collection Bégis. Dans la première (Taglioretti, chargé d'affaires de la République helvétique près la République cisalpine), Guillaume Tell, ayant laissé tomber son arbalète à terre, embrasse son fils en le soulevant dans ses bras ; cette pièce est très finement gravée ; dans la seconde, plus grossière et sur bois, Guillaume Tell, un carquois, une longue épée au côté, se tient debout près de son arbalète, adossé à un buisson.



Pl. nº 167. — *Buonvicini, préfet national du canton de Lugano.*

Le général Brune, pour rappeler sa campagne de Suisse, fit représenter, dans le fond de la belle vignette qu'il commanda à Appiani (pl. nº 124), la scène légendaire de Guillaume Tell abattant la pomme sur la tête de son fils.

Les différents corps de l'armée helvétique prenaient pour en-tête soit un trophée, comme la 3ᵉ demi-brigade, soit, comme la 2ᵉ demi-brigade, un médaillon représentant, se détachant sur des mains se serrant, un soldat helvétique debout tenant une longue épée à deux mains.



Pl. nº 168. *(Coll. Bégis.)*



Pl. n° 168*. — *Jean Dalbarade, ministère de la marine et des colonies.* (*Coll. Hennin.*)

MARINE — COLONIES

LES CONSULATS MARITIMES

Le premier en-tête du Ministère de la marine est dû à Gatteaux (pl. n° 168*)[1], et c'est au même artiste que fut confié le soin de dessiner les vignettes des différents services de cette administration; on reconnaît notamment sa manière dans les vignettes du Comité d'inspection des bois de la marine (pl. n° 169)[2]. Avec

(1) Il existe au Cabinet des Estampes, dans la collection Hennin, deux états de cette planche; l'un (vol. 136, n° 12 034) est signé : Gatteaux, *inv.* — Petit, *sc.*; l'autre (vol. 136, n° 12 035) porte, avec la signature de Gatteaux, celle d'Alexandre Tardieu.

(2) Cette vignette est conservée au Cabinet des Estampes, *Œuvre de Gatteaux*, p. 22.



Pl. n° 169. — *Inspection et martelage des bois de la marine.* (*Cab. des Estampes.*)

Gatteaux, collabora Tardieu, qui reçut plus tard le titre de graveur du Ministère de la marine [1].

L'en-tête du Ministère de la marine changea avec le Directoire; la gravure sur bois, qu'exécutèrent alors Dugourc et Duplat, ne cessa, malgré ses imperfections (pl. n° 170), d'être employée jusqu'à l'Empire et même souvent encore



Pl. n° 170.



Pl. n° 171. — *Le général de brigade Combis.* (*Coll. Cottreau.*)

sous ce dernier régime. Elle fut l'objet de nombreuses imitations; l'une d'entre elles, gravée sur cuivre, est d'une extrême finesse (pl. n° 171) [2].

Quoique les vignettes officielles du Ministère de la marine présentent peu de variété, c'est cependant parmi les documents qui relèvent de cette adminis-

(1) Voir par exemple la planche n° 190 que nous reproduisons d'après l'exemplaire conservé au Cabinet des Estampes, dans l'*Œuvre de Choffard* (II, p. 48).

(2) Vignette employée à Brest en l'an X par le général de brigade Combis. (Coll. G. Cottreau.)

tration que nous avons trouvé quelques-uns des en-têtes les plus intéressants et les plus beaux de l'époque révolutionnaire.

Le frontispice de la Lettre de Marque délivrée au nom de la Convention nationale a été souvent reproduit (pl. n° 172).

Le ministre de la marine Dalbarade (1) commanda cette composition, que



Pl. n° 172. — *Lettre de Marque.*

Godefroy fut chargé de graver, au peintre de marine le plus en vogue, à la fin du xviii[e] siècle, Nicolas Ozanne. Au premier plan de l'allégorie, dont le ministre lui-même semble avoir eu l'idée (n'est-ce pas son nom qu'indique la signature Dalb... inv. ?), sur un quai, encombré des attributs de la navigation et de la marine de guerre, Ozanne (2) a placé la Liberté debout, sous le drapeau,

(1) Jean Dalbarade, 1743-1819; ministre de la marine en remplacement de Monge, du 10 avril 1793 au 1[er] juillet 1795.

(2) D[r] Ch. Auffret, *Une famille d'artistes brestois au* xviii*e siècle : les Ozanne.* Rennes, Caillière. 1891, in-4°.

étendant la main et faisant tomber par ce geste la foudre sur le vaisseau de la Monarchie qui s'effondre dans les flots, pendant que le vaisseau « la Liberté des Mers », toutes voiles déployées et battant fièrement le pavillon national, se dirige vers l'Océan où le guidera l'étoile symbole de l'ère nouvelle.

Nous retrouvons cette étoile sur la vignette si connue de l'amiral Ganteaume. Pour rappeler la navigation que Ganteaume avait si heureusement conduite en ramenant d'Égypte le général Bonaparte, l'amiral Jacob (1), qui eut comme peintre de marine une certaine réputation, représenta le « Muiron » et le



Pl. n° 173. — *L'amiral Ganteaume.* (*Cab. des Estampes.*)

« Carrère » (2) naviguant de conserve vers les côtes de France ; une étoile les guide, elle porte dans ses rayons la lettre B, initiale du nom de Bonaparte. Le Gouaz, qui grava cette vignette, était le beau-frère d'Ozanne, et il n'est pas douteux que le frontispice de la Lettre de Marque n'ait inspiré son œuvre. On

(1) L'amiral Louis-Léon Jacob, né le 11 novembre 1768, mort à Livry le 14 mars 1854. D'après une note de M. Victor Advielle, dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* du 30 août 1900, p. 350, les tableaux et les dessins de Jacob, devenus après sa mort la propriété de M. de Guizelin, auraient disparu. On trouvera sans doute des indications sur l'œuvre de ce peintre de marine dans la biographie que prépare, de l'amiral Jacob, M. l'abbé Genty, curé de Livry.

(2) Muiron (J.-B.), chef de bataillon, tué à Arcole, le 19 novembre 1796. Il avait succédé à Bonaparte dans le commandement de la compagnie dont il était titulaire (*Sabretache*, 1897, p. 146). — Carrère (V. *Sabretache*, 1899, p. 168).

trouve d'ailleurs ce rapprochement fait dans l'œuvre de Le Gouaz, conservée à la Bibliothèque nationale. Dans l'album légué au Cabinet des Estampes par la fille de l'artiste [1], ces deux vignettes paraissent intentionnellement placées l'une sous l'autre.

La plupart des en-têtes de la marine portent la devise : *Liberté des Mers.* Nous la voyons notamment sur une vignette qu'employa souvent Jérôme Bonaparte pendant son séjour en Amérique, mais qui avait été gravée pour l'administrateur de la marine et des colonies, Lescallier [2]. M. Frédéric Masson possède l'épreuve de cette planche, au-dessous de laquelle se trouvent les



Pl. n° 174. — *Lescalier, administrateur de la marine.* (*Coll. Masson.*)

curieuses annotations qu'il a bien voulu nous autoriser à reproduire. On verra par ces quelques mots, adressés par Lescallier au graveur Beugnet, l'importance que l'on attachait à cette époque aux moindres détails d'une vignette :

---

(1) Œuvre de Le Gouaz. Cabinet des Estampes, Ef. 67, tome II. Jules-Marie Le Gouaz, né à Brest le 14 février 1742, élève de Nicolas Ozanne, dont il épousa la sœur Marie-Jeanne. Graveur de l'Académie des sciences de 1770 à 1790. Mort à Paris le 12 janvier 1816. Il grava la vignette qui servait d'en-tête au congé des bâtiments de commerce français.

(2) Lescallier (Daniel, baron), 1743-1822 ; fut longtemps employé dans les colonies comme commissaire de la marine. Conseiller d'État après le 18 brumaire, il fut ensuite préfet à Gênes, au Havre, et consul général aux États-Unis de 1808 à 1815.

A M. Beugnet, *rue Jean-de-Beauvais, près celle d'Hilaire, maison du Perruquier.*

La vignette doit être faite un peu plus petite, en réduisant de quelque chose, mais peu, le vaisseau antique et en diminuant les accessoires.

La figure du milieu doit être un peu plus détachée du mât par l'effet du clair obscur : elle représente Mercure tenant en main le caducée et recevant les ordres de la République française, assise sur la poupe, pour rendre la liberté aux mers et au commerce. La figure de la Fortune doit être corrigée ; c'est celle de la proue. Elle ressemble plutôt à un petit garçon en bonnet et en jaquette qu'à une figure de femme et à une divinité ; elle tient d'une main la trompette pour annoncer la paix et de l'autre le ruban qui forme le cadre.

Ces modifications furent-elles exécutées ? Nous l'ignorons ; les documents suivants, qui font également partie de la collection de M. Frédéric-Masson, prouvent tout au moins qu'une vignette sur bois fut gravée par Besnard d'après la vignette de Lescallier :

Au citoyen Besnard, *graveur, rue de la Juiverie, n° 33, chez le marchand de fer.* Je vous prie de passer chez M. Firmin Didot, rue de Thionville, 116. On m'a chargé de vous faire graver une vignette dont je vous chargerai, si vous me traitez favorablement pour le prix.

J'ai reçu du citoyen Didot (Firmin) la somme de 36 francs pour la gravure en bois d'une vignette représentant la Liberté des Mers, avec les attributs du commerce.

Paris, le 20 brumaire an X de la République française. Besnard, graveur.

Si certaines vignettes étaient faites spécialement pour des commandants d'es-



Pl. n° 175. — *S. Villeneuve, commandant en chef la marine de l'armée d'observation du Midi.*

cadre ou des administrateurs de la marine (pl. n° 175) [1], d'autres n'étaient

(1) Voir par exemple dans la *Sabretache* la vignette de Sibille, capitaine de vaisseau, commandant les forces navales de l'armée d'Italie.

qu'adaptées à leur usage. En ajoutant aux attributs de la Liberté une ancre, en plaçant derrière elle un bateau, on donnait à la vignette un caractère maritime. On verra employer ce procédé sur de nombreux en-têtes (pl. n° 176 et n° 177).

Les vignettes de certains départements maritimes, celle des administrateurs



Pl. n° 176. — *Le préfet colonial de l'île de Tabago.* (*Coll. Masson.*)



Pl. n° 177. — *Germain, commissaire général des vivres de la marine.* (*Coll. Courtot.*)

coloniaux et celles des armées coloniales nous paraissent pouvoir être groupées ici. Les attributs qui les composent apportent quelque variété dans le dessin de ces allégories. On trouve, par exemple, sur l'en-tête des départements de Corfou, Ithaque et mer Égée, un paysage qui donne assez exactement l'aspect d'un des petits ports vénitiens de la mer Adriatique (pl. n° 178); on voit, sur ceux de la Martinique (pl. n° 179) ou des départements du Golo et



Pl. n° 178. — *Départements de Corfou, Ithaque et mer Égée.*



Pl. n° 179. — *L'amiral Villaret-Joyeuse, capitaine général de la Martinique et dépendances.*

du Liamone (pl. n° 180), la représentation de la flore et de la faune de ces contrées diverses.

Parmi les vignettes des armées coloniales, celle de l'armée des Indes occi-



Pl. n° 180. — *André-François Miot, conseiller d'Etat, administrateur général des départements du Golo et du Liamone.* (Coll. Bégis.)

dentales doit être remarquée (pl. n° 181); elle porte comme inscription : L'adju-



Pl. n° 181. — *Armée des Indes occidentales.*

dant général Boisson-Quency, ancien chef de l'état-major, chargé, par le



Pl. no 182. — *Agent maritime de la République française.* (Cab. des Estampes.)



Pl. no 183. — *Silvestre Villeneuve.*



Pl. no 184. — *Rusca, général de division, commandant l'île d'Elbe.*

Ministère de la marine et de la guerre, de la comptabilité générale de l'expédition des Indes occidentales, des recherches et des recouvrements y relatifs (1).

Pendant longtemps, les consulats dépendirent du Ministère de la marine; la plupart d'entre eux étaient d'ailleurs établis dans des ports de mer. Leur rôle



Pl. n° 185. — *Patente consulaire sous la Convention.*

commercial, leurs relations étroites avec la marine, se trouvent indiqués sur presque toutes les vignettes employées par eux. Nous citerons, par exemple, le



Pl. n° 186. — *Consulat de Saint-Pétersbourg.*



Pl. n° 187. — *Consulat de Civita-Vecchia.*

frontispice de la patente délivrée aux consuls sous la Convention (pl. n° 185) et les vignettes de Saint-Pétersbourg et de Civita-Vecchia (pl. n° 186 et n° 187). Certains en-têtes étaient employés indifféremment par des marins ou des consuls; d'autres subissaient quelques modifications d'attributs, suivant qu'ils

(1) La vignette du *général Leclerc, commandant le corps expéditionnaire de Saint-Domingue,* a été publiée par la *Sabretache,* numéro du 31 août 1899.

servaient aux uns ou aux autres. C'est ainsi que l'amiral Saint-Haouen, chef d'état-major général, commandant en second les forces navales de la Manche

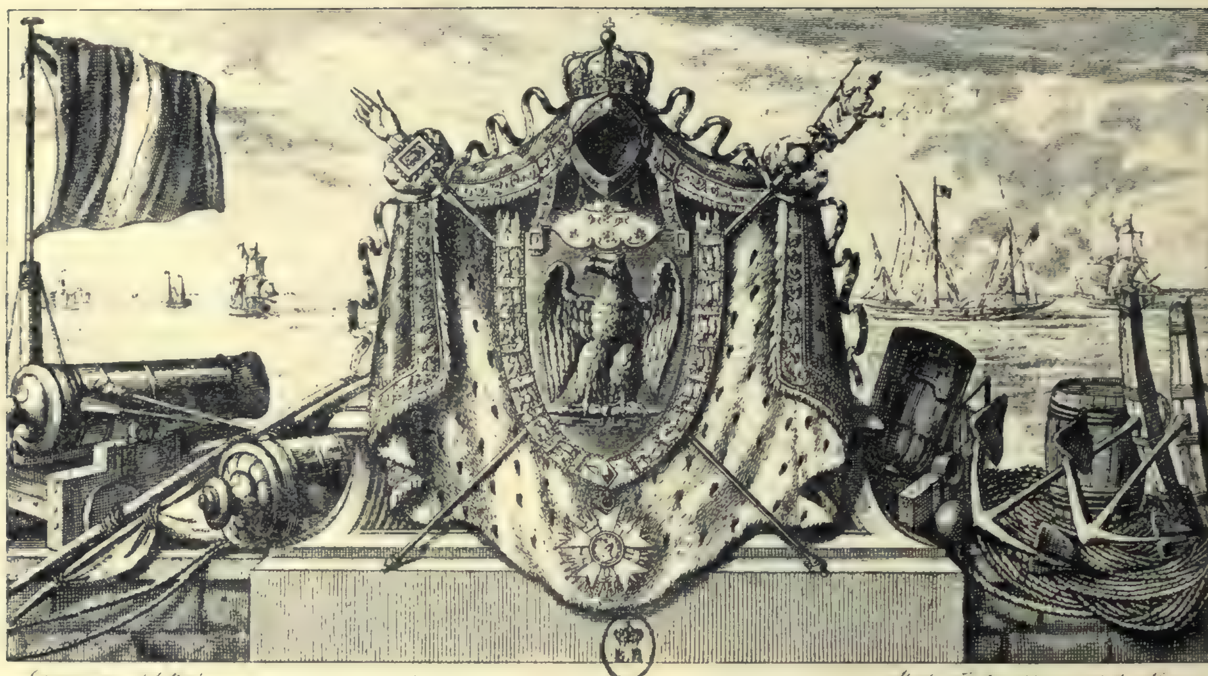


Pl. n° 188. — *Consulat de Trébizonde.*

en l'an IX, et l'amiral Latouche-Tréville, commandant en chef de cette flotte, utilisaient la vignette du consul de France à Trébizonde, Pierre Dupré, que nous reproduisons ci-dessus; mais, pour eux, l'artiste remplaçait par un obusier et des drapeaux les attributs commerciaux du consul et faisait tenir à la Liberté une ancre au lieu d'un caducée.



Pl. n° 189. — *Saint-Haouen, commandant en second les forces navales de la Manche.*



PL. N° 190. (Cab. des Estampes.)



Pl. n° 191. — *Augereau, général en chef de l'armée d'Allemagne.*



LES ABUS DE LA VIGNETTE MILITAIRE

CIRCULAIRE DU MINISTRE DE LA GUERRE

La vignette s'était, nous l'avons vu, rapidement répandue dans les armées. Du général en chef au simple soldat, tout le monde l'employait, et, s'il n'était pas possible d'avoir sur son papier de correspondance un en-tête imprimé ou gravé, on en dessinait un à la plume. M. Gabriel Cottreau possède, dans sa précieuse collection, deux curieux en-têtes naïvement dessinés par un soldat pour le conseil d'administration de la 138e demi-brigade à l'armée de Sambre-et-Meuse. L'un représente la Liberté traçant sur un livre qu'elle tient devant

elle les mots : *Constitution, Droits de l'homme.* Dans l'autre (pl. n° 192), l'artiste improvisé montre la Liberté appelant les citoyens aux armes ; on voit, derrière elle, un régiment passer et des paysans quitter joyeusement leurs foyers



PL. N° 192. (*Coll. G. Cottreau.*)

pour aller s'enrôler. On se demande vraiment le temps que devait perdre un soldat pour faire ces dessins.

Arrivée à ce degré, la mode de la vignette avait des inconvénients. La vignette militaire s'était d'ailleurs peu à peu transformée. Après avoir servi à répandre dans les esprits l'amour de la patrie et de la liberté, elle avait été utilisée dans des vues moins généreuses. Elle était devenue personnelle. Bonaparte, en lui faisant propager ses victoires, en avait fait un des instruments de sa popularité. Son exemple avait été suivi. Après le 18 fructidor, Augereau, appelé au commandement de l'armée d'Allemagne, avait pris un en-tête bien significatif. On l'y voyait (pl. n° 191), le sabre à la main, entourer d'un geste protecteur une statue de la Liberté placée sur l'autel de la patrie. A côté de lui un soldat victorieux venait prêter serment à la constitution. Autour de ce groupe était disposé un camp avec divers trophées et, dans le fond de la composition, Augereau à la tête de ses troupes entraînait ses soldats vers le pont d'Arcole.

De pareils en-têtes pouvaient sembler dangereux au Directoire. Ils étaient d'ailleurs d'un mauvais exemple. Ne voyait-on pas un officier général oublier

toute modestie et faire imprimer en tête de son papier officiel l'inscription suivante :

« *Les loix les plus sacrées de la guerre ont été méconnues envers lui, lorsqu'accablé de coups de sabre et presque sans vie, il fut impitoyablement attaché au derrière d'un cheval et conduit sous une escorte assassine dans les cachots de l'Autriche.* »

Le général Dominique Joba[1] plaçait cette phrase sous une vignette prétentieuse (pl. n° 193) où une Liberté casquée, debout au milieu d'un trophée,



Pl. n° 193. — *Général Dominique Joba.* (*Cab. des Estampes.*)

tenant d'une main la foudre et de l'autre des couronnes, foulait aux pieds l'aigle à deux têtes, emblème de l'Autriche.

La tourmente révolutionnaire passée, les esprits s'étant apaisés, l'emploi de certaines allégories était devenu suranné ; quelques devises longtemps à la mode

---

(1) Dominique Joba, né à Corny (Moselle) le 19 novembre 1759, tué devant Girone le 6 septembre 1809. Blessé de neuf coups de sabre et de trois coups de feu et fait prisonnier à la bataille de Biberach (2 octobre 1796), Joba fut d'autant plus maltraité dans les cachots autrichiens qu'avant la Révolution il avait servi dans les troupes wallonnes engagées par l'Empire germanique. Voir *Exposé rapide, présenté au Directoire exécutif par le général D. Joba* (7 p. in-4°), et Noë Charavay, *Les Généraux morts pour la Patrie* (1805-1815), p. 60. A la fin de son exposé, écrit au retour de sa captivité, il donne l'état de ses services.

paraissaient exagérées; d'autres étaient imprudentes. Si le sultan s'inquiétait des proclamations des officiers de l'armée d'Italie, que devaient dire les beys ou les pachas des provinces de la Turquie, quand ils voyaient, sur les en-têtes des lettres officielles que leur adressaient certains agents civils ou militaires de la République, des gravures où la Grèce était indiquée comme but à nos armées?

Un singulier document, que M. Anatole France conserve dans ses précieuses collections et qu'il a bien voulu nous communiquer, nous indique la réaction amenée par les abus auxquels les vignettes emblématiques donnèrent lieu. Un calligraphe, Louis Petit l'aîné, signataire de cette pièce curieuse, désirant présenter à ses clients un modèle de son écriture, se sert d'une feuille de parchemin en tête de laquelle est gravée la vignette adoptée officiellement par le Directoire et, au-dessous de cette gravure si simple, il écrit de sa plus belle plume ces quelques phrases que Henri Monnier aurait certainement jugées dignes d'être attribuées à son héros, le célèbre élève de Brard et Saint-Omer, professeur d'écriture :

Ce genre de vignettes avait été adopté lors de l'installation du gouvernement directorial. Il servait aux diverses missions politiques d'un ordre inférieur, soit pour ministres plénipotentiaires ou consulats généraux et autres. Ce ne fut qu'alors que les convenances diplomatiques commencèrent à se faire sentir et que les exigences extérieures ne comportaient plus ces sortes d'emblèmes, qui blessaient ou choquaient les uns ou portaient ombrage aux autres et particulièrement à la Sublime Porte, ainsi que dans toutes les Échelles du Levant où toute espèce de figure est interdite, ce fut, dis-je, à l'issue des représentations extérieures qu'on en revint au protocole d'usage, et qu'en ma qualité d'artiste écrivain désigné pour l'exécution de tous les actes diplomatiques, je trouvai à la place de ces puériles et insignifiantes images et dans les seules ressources de l'art, toute la dignité qui manquait aux premières.

Voir mes modèles.

L. Petit l'Aîné.

Les inconvénients que ces vignettes, si sévèrement jugées par le calligraphe Petit, étaient arrivées à présenter au point de vue moral ou politique, n'étaient pas moindres à un point de vue plus pratique. La gravure de ces petites estampes entraînait les officiers des corps de troupe à des dépenses vraiment excessives. Certaines armes, l'artillerie par exemple, se faisaient remarquer par



Pl. n° 194. — *1er régiment d'artillerie.* (Coll. Bégis.)



Pl. n° 195. — *Faure, commandant le 4e régiment d'artillerie à cheval.* (Coll. G. Cottreau.)

le luxe qu'elles mettaient à orner leurs papiers de correspondance. Les vignettes des premier, deuxième[1] et quatrième[2] régiments d'artillerie à cheval, que nous reproduisons ici (pl. n° 194, n° 195 et n° 196), en donneront un exemple.



Pl. n° 196. — *Marmont, commandant l'artillerie de l'armée de réserve.*

D'autres corps, à qui un seul en-tête ne suffisait pas, modifiaient constamment l'aspect de leurs papiers officiels. Le 66e régiment d'infanterie de ligne ne se contentait pas des différentes gravures qu'il commandait à l'artiste en

---

(1) Il existe deux états de la vignette de Marmont; la seule différence est dans l'inscription placée sur le drapeau : 1° Le chef de brigade Marmont, commandant le second régiment de l'artillerie à cheval, aide de camp du général en chef Bonaparte (publiée par le commandant Girod de l'Ain dans sa *Vie militaire du Général Foy*); 2° Marmont, conseiller d'État, général commandant en chef l'artillerie de l'armée de réserve.

(2) Le colonel Faure, commandant le 4e régiment d'artillerie à cheval, se servait encore de cette vignette en 1808 (archives de la grande chancellerie de la Légion d'honneur); il avait seulement remplacé l'inscription placée sous l'en-tête par celle-ci : Faure de Gière, colonel commandant le 4e régiment à cheval du corps impérial de l'artillerie, officier de la Légion d'honneur.

vogue, Antoine Cardon[1], il s'adressait à d'autres fournisseurs. La diversité de ces en-têtes pouvait amuser la fantaisie de quelques officiers, mais on comprend qu'un ministre de la guerre ait été amené à se préoccuper des abus qu'avaient fait naître dans les armées et dans les administrations militaires les progrès du luxe de la vignette.



Pl. n° 197. — *Conseil d'administration de la 66e demi-brigade.*

Le 4 brumaire an VII (25 octobre 1798), Scherer, ministre de la guerre, adresse aux six généraux en chef des armées et aux vingt-cinq généraux commandant les divisions militaires, la circulaire suivante :



Pl. n° 198.

Le Ministre de la guerre

aux généraux en chef des armées et aux généraux commandant les divisions militaires.

Paris le 4 brumaire an VII de la République française une et indivisible.

J'ai remarqué dans ma correspondance, citoyen général, que les conseils d'administration et les chefs des corps ornaient *leurs lettres de dessins emblématiques; le luxe de la plupart de ces dessins présente des inconvénients*[2].

Il en résulte nécessairement une augmentation dans le prix du papier. Il serait à craindre d'ailleurs que ce goût recherché pour les inscriptions ne fît revivre cet orgueil chevaleresque qui inventa les devises et les armoiries. J'ai cru devoir pour parer à ces in-

(1) Voir page 56.
(2) Ces mots en italique sont soulignés dans l'original.

convénients arrêter un modèle uniforme. Celui dont l'usage est établi dans mes bureaux m'a paru mériter, par sa simplicité, d'être conservé.

Vous voudrez donc bien prescrire aux conseils d'administration et aux chefs des corps qui sont sous vos ordres, de n'employer dans leur correspondance que des vignettes conformes au modèle qui est en tête de cette circulaire.

Salut et fraternité.
SCHERER.

La vignette qui était ainsi recommandée aux armées était depuis quelque temps déjà en usage au ministère de la guerre; le ministre Petiet l'avait employée dès l'an V, elle était, comme la plupart des en-têtes commandés par les administrations du Directoire, l'œuvre de Dugourc et Duplat. Se conformant à la circulaire ministérielle, un certain nombre de régiments et d'officiers adoptèrent, en le modifiant plus ou moins, ce type officiel (1); d'autres continuèrent à se servir



PL. N° 199. — *Général Klein, an IV.*



PL. N° 200. — *Général Klein, an XIII.*

des mêmes en-têtes qu'autrefois; ne fallait-il pas user les provisions qui avaient pu être faites ? C'est ainsi que le général Klein, qui commandait sous l'Empire,

(1) Voir par exemple la vignette de la 44e demi-brigade de ligne dont la reproduction est donnée par M. Laurencin Chapelle dans son volume sur les *Archives de la guerre*. Le modèle officiel fut adopté entre autres par Serrut, alors chef de la 8e demi-brigade d'infanterie de ligne; Bruges, an X.

à Amiens, en l'an XIII, la 1[re] division de dragons, employait encore la vignette dont il s'était servi en l'an IV à l'armée de Sambre-et-Meuse, mais il avait fait subir à ce dessin toutes les modifications exigées par le changement de régime (pl. n° 199 et 200).

La réforme de Scherer n'eut donc pas d'effet immédiat, et, d'ailleurs, le ministre lui-même n'observa pas sa circulaire. A peine l'avait-il signée, qu'il employa un nouvel en-tête, gravé par Godefroy d'après un dessin de Chailliot (1).



Pl. n° 201.

Si cette vignette si soignée pouvait paraître aussi luxueuse que celles qu'il s'était agi de remplacer, du moins ne comprenait-elle plus ni devises ni allégories ; elle était uniquement composée d'attributs militaires : casques, armes, trophées, couronnes de lauriers, drapeaux, etc. La mode l'adopta aussitôt. Le ministre de la guerre en fit faire plusieurs modèles ; il y en eut de gravés sur bois pour les bureaux, tandis que les épreuves sur acier étaient réservées au ministre. Nous donnons ci-après quelques spécimens des différentes vignettes exécutées d'après ces modèles (2).

(1) Sur Chailliot, chef de bataillon du génie et peintre de batailles, voir l'ouvrage du général Berthault : *Les ingénieurs-géographes militaires* (1624-1831). Paris, 1902, deux volumes in-4°. T. I, p. 145, 156, 158, 210, 237, 278, 285.

La planche n° 201 est reproduite d'après une pièce des archives du prince d'Essling, vol. 34, fol. 111.

(2) Outre les vignettes que nous reproduisons, nous pouvons encore citer celles qu'employèrent les généraux Ernouf (un bouclier avec une massue et une dépouille de lion); Cervoni (un bouclier avec une tête de Méduse, au milieu d'un trophée); Rochambeau (un trophée reproduisant exactement, mais tourné dans l'autre sens, celui du général Saint-Hilaire [pl. 50]); Auguste Mermet, Milet-Mureau, etc. La vignette de Cervoni est signée par Poize, celle de Rochambeau par H. Pastoris. Quelques-unes des vignettes de ce genre portaient les initiales des officiers qui les employaient ; parmi ces dernières, l'une des plus belles est celle du général Grouchy ; celle de Beauvais, de la 19e légère, a été reproduite dans la *Sabretache*.

1. — J. B. Franceschi, général de brigade. (Pl. n° 202.)

2. — Louis Joseph Saint-Hilaire, commandant la 15e division militaire. (Pl. n° 50.)

3. — Victor de La Tour-Maubourg, chef de brigade du 22e régiment de chasseurs a cheval, an XI. (Pl. n° 203.)



Pl. n° 202.

4. — Oudinot, général de division, chef de l'état-major général, an IV. (Pl. n° 204.)

5. — Vignette passe-partout. (Pl. n° 205.)

6. — Les administrateurs généraux des poudres et salpêtres en 1806. (Pl. n° 206.)

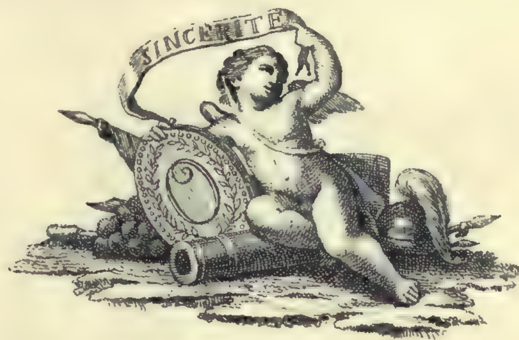
7. — Watier, colonel du 4e régiment de dragons. (Pl. n° 207.)

8. — Le chef de brigade Charles Lasalle, commandant le 10e régiment de housards. (*Coll. G. Cain.*) [Pl. n° 208.]

La vignette militaire était ainsi devenue gouvernementale ; elle parut un instant devoir reprendre un caractère personnel. Les officiers qui avaient pris part à l'expédition d'Égypte, ceux qui avaient assisté au 18 brumaire tinrent à conserver ces souvenirs et à en faire montre sur leurs papiers de correspondance. Peut-être d'ailleurs y furent-ils encouragés par le général Bonaparte.



Pl. n° 203.



Pl. n° 204.



Pl. n° 205.



Pl. n° 206.



Pl. n° 207.



Pl. n° 208.

La vignette de l'amiral Ganteaume, rappelant le retour à Fréjus, avec cette légende : « Nous gouvernions sur son étoile », dut être faite sous son inspiration (1), et un en-tête comme celui du chef de brigade Gaspard Thierry (2) n'était pas pour lui déplaire. Ce sabre sortant des nuages se retrouve sur d'autres en-têtes et, notamment, sur celui du colonel Gaspard Eberlé (3) ; il porte sur la lame l'inscription : « Le premier consul au colonel Gaspard Eberlé, chef de brigade, pour ses éclatants services dans les armées de la République. »



Pl. n° 209. — *Colonel Gaspard Thierry.*



Pl. n° 210.

Outre le frontispice, si souvent reproduit déjà, du congé délivré aux anciens

---

(1) Voir cette vignette page 116.

(2) Gaspard Thierry, soldat au régiment de Provence en 1783, lieutenant au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791, colonel de cavalerie en 1793, colonel d'état-major en 1810. Mort à l'hôtel des Invalides le 29 février 1848.

(3) Gaspard Eberlé, né à Schlestadt (Bas-Rhin) le 11 juillet 1764, général de brigade le 12 germinal an X. Mort le 16 février 1837.

soldats du régiment des Dromadaires, et qui est l'œuvre du graveur marseillais Poize, nous ne connaissons que très peu de vignettes qui rappellent l'expédition d'Égypte.



Pl. n° 211. — *Général Dugua.* (*Cab. des Estampes.*)



Pl. n° 212. — *Pépin, chef de la 9e demi-brigade d'infanterie de ligne.*

Nous en reproduisons trois ; l'une d'entre elles est conservée au Cabinet des Estampes dans la collection Labédoyère (pl. n° 211) ; malgré l'absence de légende, il est facile de retrouver le nom de l'officier général qui s'en servait.

18

N'est-ce-pas, en effet, l'inspecteur de la cavalerie dans l'armée d'Égypte, le général Dugua, qui seul pouvait se faire représenter conduisant une charge au pied des Pyramides et pouvait faire rappeler, dans l'allégorie dont il ornait son papier, ses campagnes devant Toulon, à l'armée des Pyrénées-Orientales, à l'armée d'Italie, et son entrée dans Trieste, le 23 mars 1797?

La seconde vignette rappelant l'expédition d'Égypte (pl. n° 212) était employée par le chef de brigade Pépin; les sept coups de sabre à la tête et le coup de pistolet à la jambe droite qu'avait reçus cet officier, à l'affaire du Caire, le 21 octobre 1798, justifiaient bien sur l'en-tête de ses lettres les souvenirs d'Égypte que montre cette intéressante vignette [1]. La 9e demi-brigade d'infanterie de ligne, que commandait Pépin, employait un timbre ovale certainement fait en Égypte et représentant, sur un fond composé d'une pyramide, d'un palmier et d'un faisceau de drapeaux avec un canon et des boulets, un bouclier sur lequel la Liberté était figurée.

Quant à l'en-tête que nous reproduisons sous le n° 213, il n'a plus les caractères ordinaires de la vignette emblématique; ce n'est qu'une illustration, un ornement dont se servait en 1810, sur son papier de correspondance, l'administrateur général des poudres et salpêtres Champy.



Pl. n° 213. *(Coll. Masson.)*

Cette nouvelle manifestation, dans les armées, de la vignette personnelle, dont témoignent les en-têtes comme ceux qui sont reproduits sous les nos 208, 210 et 211, ne fut que passagère. Arrivé au pouvoir, le premier consul ne pouvait que désapprouver un usage dont il avait si bien connu et les avantages et les inconvénients. L'en-tête choisi par le ministère de la guerre s'imposa dès lors à tous les corps de troupes : quelques-uns, il est vrai, lui firent subir des modifications plus ou moins grandes. L'en-tête des papiers de correspondances militaires put ainsi conserver une certaine variété; mais il n'était plus qu'un

---

(1) Joseph Pépin, né le 23 mai 1765 à Pont-Saint-Esprit (Gard), sous-lieutenant au 2e bataillon des grenadiers du Gard en 1792, chef de bataillon, 1793; passé successivement à la 14e, à la 63e, à la 9e demi-brigade d'infanterie de ligne, était chef de cette demi-brigade à l'armée d'Orient; en 1808, colonel du 2e régiment d'infanterie de ligne; général en 1809 à l'armée d'Espagne, tué le 16 mai 1811 à la bataille d'Albuhera (Estramadure). — V. Noël Charavay : *Les généraux morts pour la Patrie* (1805-1815).

simple ornement du papier. La mode fut alors d'employer les vignettes ou les fleurons dessinés par les graveurs sur bois (pl. n° 214 [1]); les passe-partout des Dugourc, des Duplat, des Besnard pouvaient en effet être adoptés sans aucun inconvénient par les différentes armes ou les différentes administrations militaires.



Pl. n° 214.

Le directeur de la fabrique républicaine de papiers peints, l'éditeur des cartes républicaines, Jean-Démosthène Dugourc [2], fut l'un des graveurs d'ornements les plus en vogue à la fin du XVIIIe siècle. Avec son collaborateur habituel, Duplat [3], à qui la Société d'encouragement pour l'industrie nationale décernait, au concours qu'elle avait ouvert en l'an XIII pour la gravure sur bois, une médaille, comme étant le seul artiste qui ait conservé en France « cet art précieux », Dugourc ne publiait pas seulement des planches comme les *Campagnes des Français* [4], il composait la plupart des en-têtes qui eurent cours à cette époque. Nous avons vu qu'il avait eu sous la Convention la commande de ceux des comités et de nombreuses administrations [5]. Le Directoire fit également appel à lui et lui confia le soin de dessiner plusieurs de ses vignettes officielles. Mais l'œuvre principale de Dugourc et Duplat consiste dans les fleurons qu'ils destinaient indifféremment à l'illustration des livres ou à l'ornementation des papiers de correspondance. Au milieu des

(1) Cette vignette passe-partout a servi au chef d'escadron Christophe, commandant le 8e régiment de hussards, à l'armée du Danube, en l'an VII. Pajol, commandant le 6e régiment de hussards, au camp d'Utrecht, en l'an XII, employait une vignette du même genre, mais sans encadrements.

(2) Dugourc (J.-D.), né à Versailles en 1749, mort à Paris en avril 1825. Voir Renouvier, t. II, p. 374; l'autobiographie de Dugourc publiée par M. de Montaiglon dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1877, p. 367; des notes de M. Gaston Brière, avec l'acte de baptême, dans le *Bulletin* de la Société de l'histoire de l'Art français, 1909, p. 213-220, et des notes complémentaires dans le même *Bulletin*, 1910, p. 313-319.

(3) Renouvier, t. II, p. 380, cite une *Feuille de modèles d'imprimerie*, gravée sur bois par Duplat, à Paris, rue Serpente, 16.

(4) *Campagnes des Français depuis le 8 septembre 1793 jusqu'au 17 pluviôse an III*, gravé et publié par J. L. Duplat et J. D. Dugourc.

(5) Voir pages 9-11, 27-28.

vignettes si nombreuses qu'ils ont dessinées, nous en retrouvons plusieurs qui avaient servi pendant les premières années de la Révolution. Ils reprenaient dans leur œuvre toutes celles qui leur paraissaient pouvoir être utilisées, après en avoir supprimé les légendes ou les attributs qui rappelaient l'époque héroïque à laquelle ils avaient prêté le concours de leur talent; et c'est ainsi que de la belle vignette des Transports et convois militaires que nous avons reproduite sous le n° 44, ils faisaient une réduction dont le général d'Hautpoul se servait en l'an X (pl. n° 217). Certaines vignettes populaires dans les armées se maintenaient ainsi dans l'usage, et nous voyons encore employer sous l'Empire ce soldat armé de la baïonnette qui veillait au salut de la Patrie à côté du coq vigilant (pl. n° 57). L'artiste, opportuniste, n'avait fait que supprimer l'ancienne légende.

Nous reproduisons ici quelques vignettes militaires de Dugourc et Duplat :


Pl. n° 215.

1. — Le général de division Pierre Devaux, de la Légion d'honneur des consuls, an IX. Signé : Dug. et Dupl. (Pl. n° 215.)

2. — Le chef de brigade La Martinière, commandant l'école d'artillerie et du génie, Metz, 1804. Signé : F. G. *del.* Duplat, *scl.* (Pl. n° 219.)


Pl. n° 216.


Pl. n° 217.

3. — Le général de division d'Hautpoul, inspecteur général de la cavalerie, a Lunéville, en l'an X. Signé : Dug. et Dupl. *sc.* (Pl. n° 217.)

4. — Le corps impérial d'artillerie de la marine, troisième régiment, an XIV. (*Coll. Hennet*). Signé : Duplat *sclp.* (Pl. n° 216.)

5. — Vignette signée : Duplat *fec.* (Pl. n° 220.)

Ces différentes vignettes étaient tenues à la disposition des acheteurs par les graveurs, qui les conservaient sur des *feuilles de modèles,* comme les pa-

petiers de nos jours ont des albums sur lesquels chacun peut choisir les chiffres dont il lui plaît d'orner son papier à lettres.

M. Frédéric Masson possède dans ses collections plusieurs de ces *feuilles de modèles,* qui sont maintenant de la plus grande rareté. L'une d'entre elles est de Besnard, dont le nom se trouve sur l'en-tête dont se servait, en l'an XII, Dominique Vedel, colonel du 17e régiment d'infanterie légère (pl. n° 218). C'était



Pl. n° 218.

ce Besnard qui avait gravé, nous l'avons vu plus haut, la vignette de Lescallier. En lui faisant cette commande, Lescallier lui avait en même temps demandé plusieurs vignettes dont il lui indiquait les numéros, d'après une de ses *feuilles de modèles ;* il en désirait « une de chaque ». Le prix de ces vignettes variait entre 1 et 3 francs, pour les n°s 3, 16, 17, 18, 19 et 28 ; il s'élevait jusqu'à 6 et 15 francs pour les n°s 13 et 4. Lescallier en avait en tout pour 33 francs, et M. Frédéric Masson possède la facture de cet achat, acquittée en ces termes par le citoyen Besnard, graveur, rue de la Juiverie, n° 33, chez le marchand de fer : « *Reseut le monten scideseut,* Besnard. »

La vignette commerciale avait dès lors remplacé sur les papiers de correspondance des armées la vignette emblématique.



Pl. n° 219.



Pl. nº 220.



Pl. n° 221

LES VIGNETTES DU DIRECTOIRE

DUGOURC ET DUPLAT — GATTEAUX

Dugourc et Duplat, qui avaient fait les en-têtes des assemblées et des comités de la Convention, furent chargés par le Directoire de faire également ceux des ministères rétablis et des assemblées instituées par la nouvelle constitution. La liste des diverses vignettes qu'ils exécutèrent ainsi, et que nous donnons ci-dessous, complétera singulièrement le catalogue de leur œuvre dressé par M. Renouvier.

1. — Extraits des délibérations du Directoire exécutif. Signé : Dugourc et Duplat *f.* (Bib. nat. *Coll. Hennin,* n° 12119, vol. 137, p. 49.) [Pl. n° 221.]

2. — Corps législatif. Conseil des anciens. Extraits du procès-verbal des séances. Signé : Dugourc et Duplat *f.* (Pl. n° 223.)

3. — CONSEIL DES ANCIENS ET COMMISSION DES INSPECTEURS DU PALAIS DU CONSEIL DES ANCIENS.

Médaillon ovale gravé sur bois ; au centre, un génie aux ailes éployées tient une longue baguette dans sa main gauche, la main droite s'appuyant sur la tribune, sur un panneau de laquelle est figuré l'œil de la surveillance. En exergue : République française ; au bas : Conseil des anciens.

4. — CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Médaillon ovale gravé sur bois. Un bonnet entouré d'une gloire domine un niveau posé sur un trépied. En exergue : République française ; au bas : Conseil des Cinq-Cents.



PL. N° 222.



PL. N° 223.

5. — EN-TÊTE COMMUN A DIFFÉRENTS MINISTÈRES.

Les ministères des relations extérieures, de l'intérieur, de la police, des finances, employaient la même vignette, signée DUG. et DUPL. *f.* et représentant dans un médaillon rond, portant en exergue les mots République française, la Liberté assise sur le globe, la main droite appuyée sur le faisceau, le rouleau de la constitution dans la main gauche, avec un coq à ses pieds [1].

(1) Cette vignette, retournée et signée T. F., servait en l'an IX à Faipoult, préfet du département de l'Escaut. La vignette commune aux ministères fut imitée. Un exemplaire signé MERRAND, *sculp.*, était employé en l'an VIII en Vendée par Beaurain, capitaine à la 107e demi-brigade.

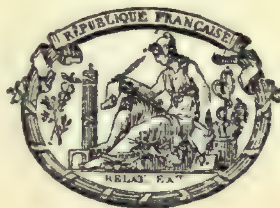
6. — Forêts nationales. Signé : Dug. Duplat *f.* (Pl. n° 222.)

7. — Relations extérieures.

Outre la vignette décrite au n° 5 et employée plus particulièrement par le ministre Delacroix, Talleyrand se servait de deux vignettes (pl. n° 224 et n° 225), dont la première,



Pl. n° 224



Pl. n° 225.

nous l'avons vu plus haut, a été employée avec quelques modifications par le ministre des relations extérieures de la République Cisalpine [1].

8. — Ministère de la Police.

Les différents ministres qui se succédèrent jusqu'à Fouché, Merlin de Douai, Cochon, Sotin, Le Carlier et Duval, employèrent soit la vignette décrite sous le n° 5, soit une petite vignette ronde et représentant une Liberté debout, avec, en exergue : Police générale de la République française. Fouché se servit de la vignette de Prud'hon et Roger.

9. — Ministère de la Justice.

Jusqu'en l'an XI, où fut employée la vignette de Gautherot et Roger, ce département n'eut qu'une vignette de Dugourc : médaillon ovale gravé sur bois, représentant la République gravant les Lois sur les tables, qu'elle tient inclinées sur ses genoux, le faisceau les soutenant par derrière ; auprès d'elle, le coq, emblème de la vigilance.

Rudler, commissaire du gouvernement dans les pays conquis entre Rhin et Meuse et Rhin et Moselle, se servit, en l'an VI, de cette vignette de Dugourc, mais à laquelle quelques modifications avaient été apportées ; ainsi l'artiste faisait tenir au coq une branche d'olivier dans son bec, comme indication de la paix que la République apportait aux nouveaux départements de la rive gauche du Rhin.

(1) Voir page 103.

10. — Ministère de la Marine.

Nous avons reproduit déjà (pl. n° 170) la vignette que Dugourc composa pour ce département et dont se servirent successivement les ministres Bourdon, Forfait et Decrès, pendant les premières années de son administration.

11. — Ministère de la Guerre.

Nous avons reproduit sous le n° 198 la vignette que Dugourc et Duplat ont dessinée pour le ministre Scherer. Ce ne fut pas la seule qu'ils firent pour ce département, et, alors que la belle vignette de Prud'hon et Roger avait supplanté et la leur et celle de Chailliot, on se servait encore au ministère de la guerre des deux dessins suivants :

12. — Ministère de la Guerre. Récompense nationale.

Grande vignette gravée sur bois ; au centre, un médaillon formé par une couronne de chêne avec cette inscription : Récompense nationale ; à droite, la Liberté, tenant d'une main la pique, s'appuie de l'autre sur la table de la Loi ; à gauche, un coq, le livre de la constitution, un faisceau et un drapeau. Signé : D. G.-Duplat *fec.*

13. — Ministère de la guerre. Feuille de route.

Médaillon avec cette seule inscription : Armées de terre ; au-dessus, un casque posé sur le faisceau ; autour : drapeaux, canon, mortier, baril de poudre, fascine, etc. Signé : Dugourc et Duplat *fec.*

Les en-têtes de la Loterie nationale et de la Régie de l'enregistrement et du domaine national doivent également être compris dans cette liste des vignettes de Dugourc et Duplat. Quant au dessin du Passeport a l'étranger gravé par Duplat, il est l'œuvre de Laffitte (Pl. 250).

Dugourc et Duplat n'ont pas été les seuls fournisseurs de vignettes du Directoire. Gatteaux, qui était le graveur du ministère des relations extérieures, a fait pour ce département la vignette d'un passeport (pl. n° 227)[1]. L'en-tête dont le Directoire s'est servi en l'an VI (pl. n° 226) peut lui être attribué. Il est en tout cas l'auteur du frontispice du *Bulletin des Lois ;* une épreuve de cette gravure est conservée dans son *Œuvre* au Cabinet des Estampes ; nous la repro-

(1) L'en-tête du passeport du ministère des relations extérieures est conservé au Cabinet des Estampes, dans l'*Œuvre de Gatteaux*. Cf. 104 *a*, p. 23, et dans la *Collection Hennin*, n° 12173, vol. 138, p. 23.



Pl. n° 226. — *Directoire exécutif, an VI.*



Pl. n° 227. — *Passeport pour le ministère des relations extérieures, sous le Directoire.*

duisons sous le n° 228 et nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de citer ici *in extenso* le texte de l'arrêté par lequel le Directoire a déterminé, le 22 floréal an IV, la forme de cette vignette.

Le Directoire exécutif, voulant, en conséquence de l'article 3 de son arrêté du 25 pluviôse dernier relatif à la forme du Bulletin des Lois, déterminer, pour le frontispice de ce Bulletin, une vignette propre à réunir dans son ensemble le numéro indicateur du Bulletin et ces mots en caractères très apparents : *Bulletin des Lois de la République,* après avoir entendu le ministre de la justice, arrête ce qui suit :

Art. I. — Il sera gravé, pour le frontispice de ce Bulletin des lois, une vignette sous la forme d'un parallélogramme, dont la partie supérieure contiendra ces mots en caractères très apparents : *Bulletin des Lois de la République* et au milieu duquel sera, en octogone, le numéro indicateur.

Art. II. — De chaque côté du numéro sera placée une figure allégorique, savoir : à droite celle de la Loi, à gauche celle de la Justice.

Art. III. — La Loi sera représentée tenant, d'une main, la table appuyée sur une colonne tronquée à côté de laquelle sera figuré un faisceau, symbole de la force publique, et, de l'autre main, une baguette surmontée d'un œil, symbole de la surveillance : au-dessous de son bras gauche sera figuré le bonnet de la Liberté.

Art. IV. — La Justice sera représentée tenant d'une main la balance, de l'autre l'épée ; à côté de son bras gauche sera le niveau, symbole de l'égalité ; à ses pieds sera un livre, dont une partie sera accompagnée de couronnes de chêne et de laurier pour désigner qu'elle sait récompenser comme elle sait punir.

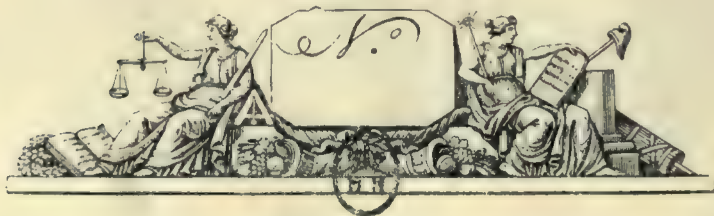
Art. V. — Il sera figuré au centre deux cornes d'abondance, signe des avantages que les bonnes lois procurent au peuple.

Le présent arrêté sera inséré au *Bulletin des Lois*.

Le ministre de la Justice est chargé de son exécution.

Pour le Directoire exécutif,
Signé : Carnot, *président*.

Pour expédition conforme :
Le secrétaire général : Lagarde.



Pl. n° 228.



Pl. n° 229. — *Directoire exécutif an VIII*

DIRECTOIRE ET CONSULAT

L'ŒUVRE DE PRUD'HON ET ROGER

Dans sa proclamation au peuple français du 14 brumaire an IV (5 novembre 1795), insérée dans le *Moniteur* du 19 du même mois, le Directoire énumérait les divers points de son programme. Le nouveau gouvernement, s'il voulait régénérer les mœurs, ramener le commerce, rétablir l'abondance, désirait également donner un nouvel essor aux arts et aux sciences.

Il s'y appliqua de toutes les manières : du Directoire date la formation de l'Institut (1) qui, en vérité, groupa tout ce que la France et l'étranger avaient d'hommes illustres ; des commissaires, envoyés à la suite des armées, eurent la mission d'enrichir les musées et les bibliothèques des dépouilles des vaincus.

Les arts eurent leur belle part dans cette tentative de régénération et si les

(1) Si la fondation de l'Institut fut décrétée par la Convention, ses premiers membres furent nommés par un arrêté du Directoire exécutif du 20 novembre 1795.

mœurs ne s'améliorèrent pas, l'art s'accommoda très bien de leur dissolution. Renouvier (p. 27) ne peut s'empêcher de reconnaître que l'an V fut un des plus beaux moments de l'art français.

Le gouvernement prodigua aux artistes les encouragements les plus chaleureux. Le ministre de l'intérieur Benezech (1), qui avait dans sa charge l'administration de l'instruction publique, conviait les peintres et sculpteurs au Salon de l'an IV dans les termes suivants :

« La liberté vous invite à retracer ses triomphes. Transmettez à la postérité les actions qui doivent honorer votre pays. Quel artiste français ne sent pas le besoin de célébrer la grandeur et l'énergie que la nation a déployée, la puissance avec laquelle elle a commandé aux événements et créé ses destinées ? Les sujets que vous prenez dans l'histoire des peuples anciens se sont multipliés autour de vous. Ayez un orgueil, un caractère national ; peignez notre héroïsme et que les générations qui vous succéderont ne puissent pas vous reprocher de n'avoir pas paru Français dans l'époque la plus remarquable de notre histoire (2). »

Benezech ajoutait en terminant qu'il fallait montrer que le génie des arts était resté le compagnon fidèle du génie de la Liberté.

Tout ce programme inspira quelques peintres et des dessinateurs qui ont laissé d'innombrables gravures allégoriques et historiques. Un autre ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau (3), précisa ce qu'il fallait faire. Voici quelques extraits de la lettre qu'il écrivit en floréal an VII, aux artistes français :

« Citoyens, après avoir rassemblé pour votre instruction les trésors de plusieurs siècles et de plusieurs contrées, et ouvert ainsi au génie, avec une magnificence inconnue jusqu'à ce jour, les sources les plus abondantes, il ne restait plus au gouvernement qu'à vous assurer des travaux, et à vous indiquer leur direction philosophique et morale ; en effet, c'est par ce *mérite de composition* que l'École française va surpasser cette École fameuse, à qui elle semble

(1) Benezech (Pierre), directeur d'un bureau d'affaires avant la Révolution, propriétaire des *Petites Affiches de Paris*. Administrateur du département de Seine et Oise ; son intelligence le fit remarquer. Ministre de l'intérieur du 3 novembre 1795 au 16 juillet 1797 dans le premier ministère formé par le Directoire ; il fut remplacé par François de Neufchâteau.

(2) Préface du Salon de l'an IV.

(3) François de Neufchâteau après avoir siégé près d'un an au Directoire fut, pour la seconde fois, ministre de l'intérieur du 17 juin 1798 au 22 juin 1799.

déjà s'égaler par le *talent d'exécution* pur et sévère qu'elle a montré, depuis le moment où elle est revenue à l'étude de la nature et de l'antique. » Il terminait par ces mots : « *Artistes, honorez une nation qui vous honore!* » [1].

Ces directions philosophico-artistiques semblent avoir porté leurs fruits, car il n'est peut-être pas un moment dans l'histoire de l'art français où les grands talents furent aussi nombreux. Quel ne serait pas l'émerveillement des amateurs si l'on groupait dans une exposition rétrospective les œuvres que créèrent, en ces années directoriales, des artistes comme Prud'hon, David, Girodet, Gros, Gérard, Isabey, Regnault, Hubert Robert, Boilly, Greuze, Vernet, Chinard, Houdon, Cartellier, Ramey, Pajou, Chaudet, Augustin, Moreau le jeune, sans compter une légion de dessinateurs et de graveurs dont les œuvres ont une beauté et une originalité qui les font rechercher avec une ardeur toujours croissante !

Quand le Directoire, suivant en cela des précédents, voulut orner le papier de sa correspondance de nouveaux emblèmes, il n'eut vraiment que l'embarras du choix parmi cette magnifique floraison de talents. Mais le gouvernement se réserva de fixer lui-même, comme il l'avait fait pour les attributs du *Bulletin des Lois* [2], les nombreux emblèmes qui devaient rappeler la naissance et la destination du gouvernement d'un peuple libre.

Pour que chacun en comprît bien la signification, toutes les allégories contenues dans la vignette reproduite en tête de ce chapitre furent détaillées au *Bulletin des Lois* [3].

ARRÊTÉ DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

RELATIF A LA FORME DE SA VIGNETTE ET DE SON TIMBRE :

(Du 4me jour complémentaire an VI)

Le Directoire exécutif, vu le sujet du dessin dont le programme suit :

« La République française sous la figure d'une jeune femme est assise, revêtue d'une tunique, d'un manteau, d'une cotte d'armes, et coiffée d'un bonnet phrygien, symbole de la liberté.

Elle est appuyée sur une table où sont gravés ces mots, *République Française, Constitution de l'an III,* et un niveau, symbole de l'égalité.

D'une main elle tient des couronnes de chêne et de laurier, symbole des récompenses

(1) Préface du Salon de l'an VII.

(2) Voir page 148.

(3) N° 227.

que le gouvernement décerne aux citoyens de tout état qui se distinguent par de grandes actions;

De l'autre main elle tient un gouvernail armé de cinq chevilles ouvrières, symbole du gouvernement;

Devant elle est le faisceau de l'unité, lié par des guirlandes de chêne et de laurier; ce faisceau, étayé par une égide, symbole de la sollicitude paternelle des magistrats, est surmonté d'une grenade, emblème du peuple uni et par conséquent du régime démocratique; de cette grenade sort une victoire, fruit de la force, de l'union et de la volonté du peuple, portant un étendard où sont gravées ces deux lettres P. F., qui signifient *Peuple français.*

A côté de la table sur laquelle elle est appuyée, l'oiseau des Français, le coq, symbole de la vigilance et du courage, tient dans ses serres la foudre, emblème du sort que la République a fait subir et qu'elle prépare à ses ennemis.

Cette figure allégorique du régime républicain foule à ses pieds des monstres qui représentent la tyrannie sacerdotale, monarchique et anarchique.

Elle est environnée des attributs des sciences, des arts, de l'agriculture et du commerce que le gouvernement protège et encourage et d'une corne d'abondance, symbole du bonheur des Français qui est le but de ses travaux. »

Arrête que ce sujet sera, à compter du 1er vendémiaire an VII, celui de la vignette et du timbre du Directoire exécutif.

Cette composition, si minutieusement décrite, dans laquelle tant de symboles sont enfermés, est une des plus belles de la Révolution. Avec des modifications diverses, que nous signalerons en passant, elle fut employée jusque sous l'Empire.

La vignette du Directoire a pour auteurs officiels ses deux signataires : Naigeon l'aîné pour le dessin, B. Roger pour la gravure, mais d'excellents connaisseurs, à cause de sa beauté, l'ont rangée, sans discussion, dans l'œuvre de Prud'hon.

Edmond de Goncourt, en dépit de la mention : *Dessiné par Naigeon l'aîné,* met l'en-tête du Directoire au compte de Prud'hon (1). Il dit à ce propos : « Cette estampe présente tellement le caractère d'une gravure faite d'après un dessin de Prud'hon qu'elle ne peut être enlevée à l'œuvre de Prud'hon. » M. Charles Clément, le biographe le plus complet du maître, n'avait pas hésité non plus dans son ouvrage paru quatre ans auparavant. Il décrit la pièce et s'extasie devant sa beauté (2) : « Cette figure de la République est d'une invention

(1) Edmond de Goncourt, *Catalogue raisonné de l'œuvre peint, dessiné, gravé de P.-P. Prud'hon.* Paris, 1876, in-8, p. 250.

(2) Charles Clément, *Prud'hon, sa vie, ses œuvres et sa correspondance.* Paris, 1872, in-8, p. 226.

grandiose, d'un dessin sévère et puissant, qui lui donne une place distinguée dans l'œuvre de Prud'hon. L'arrangement de la composition est excellent, et on pourrait l'agrandir dans un tableau sans y rien changer. Quelques-unes de ces petites pièces me représentent ces camées et ces médailles qui reproduisent les œuvres des plus grands peintres de l'antiquité. Eh bien, lorsque Prud'hon fit ce dessin, il était si peu connu et si peu apprécié, qu'il le signa d'un nom d'emprunt, celui de son camarade Naigeon. »

Et voilà comment on a dépouillé Naigeon l'aîné au profit de Prud'hon.

L'argument le plus fort c'est la beauté du dessin et qu'il rappelle la manière de Prud'hon; le reste n'est pas sérieux. D'abord le nom de Naigeon l'aîné n'est pas un nom d'emprunt. Cet artiste était fort connu et apprécié; il avait exposé au Salon de 1791 deux tableaux estimés; il avait eu la plus grande part au sauvetage des objets d'art que la Révolution avait fait sortir des églises et des châteaux; en 1801 il fut chargé d'exécuter deux grands bas-reliefs en grisaille pour le plafond de la galerie du Luxembourg et, en 1812, il eut la direction du Musée du Luxembourg.



Pl. n° 230. — *Préfecture du département de la Côte-d'Or.* (*Fr. Devosges.*)

Naigeon n'est donc pas un homme à dédaigner. D'un goût très sûr, il était capable de bien faire. Ajoutons qu'il fut le condisciple de Prud'hon à l'école de Dijon, que tous deux reçurent la forte éducation du même maître, François Devosges, dont l'empreinte puissante (1) se retrouve dans la conception et dans l'exécution des œuvres de ses élèves. De plus, nous savons que Naigeon ne dédaigna de travailler à la petite estampe. Il exécuta pour le parfumeur Laboullée, qui demeurait rue de la Loi, au coin de la rue Feydeau, une carte entourée de feuillage, d'un goût exquis, que Roger reproduisit avec tout le charme que l'on retrouve dans la plupart de ses œuvres, qu'il ramène souvent au type prud'honien.

(1) Pour s'en convaincre il suffit de comparer la planche n° 230, œuvre de Fr. Devosges, aux quatre vignettes de Prud'hon reproduites pages 161 et suivantes.

Roger exposa, au Salon de l'an VII, en des cadres qui voisinaient, à côté de gravures d'après Prud'hon, une Allégorie de la République « d'après le dessin de Naigeon ». Ce n'est pas être téméraire que de supposer que cette « allégorie » est le dessin que Naigeon composa sur le programme du Directoire.

On fait encore remarquer, pour attribuer à Prud'hon une œuvre signée Naigeon l'aîné, que le maître de Cluny était poursuivi par la haine de David et de ses disciples, en particulier Gérard ; que ceux-ci firent retirer à Prud'hon des commandes de l'éditeur Didot et qu'on obtint même la suppression du nom de Prud'hon sur une planche de la Thébaïde (Renouvier, p. 102).

Cet argument n'est pas plus probant que les précédents. L'exemple de grattage est unique et sa raison mal connue. Dans la suite Prud'hon donna au même éditeur les dessins de *Daphnis et Chloé,* de l'*Art d'aimer* et d'*Édouard et Stellina,* de Lucien Bonaparte. L'ostracisme fut donc de courte durée et ne put être imposé, s'il le fut, qu'à un particulier. Le gouvernement ne s'en préoccupait pas puisque, en l'an IV, il attribua à Prud'hon un prix de 5.000 francs et un autre de 2.000 francs à la suite du concours de l'an III, où la Convention avait invité les artistes à représenter, à leur choix, les époques les plus glorieuses de la Révolution (Renouvier, p. 101). Un artiste ainsi récompensé par le gouvernement n'était ni méconnu, ni maltraité ; il n'avait aucune raison de ne pas avouer un travail qui tendait à la glorification de ce même gouvernement. Au surplus, quelques années plus tard, Prud'hon dessina pour plusieurs administrations des en-têtes admirables que nous reproduisons ; ceux-là sont signés de son nom. Pourquoi n'aurait-il pas avoué le bel en-tête du Directoire ?

Il nous semble juste de laisser à cette œuvre, malgré l'avis de Clément et d'Edmond de Goncourt, les signatures que les artistes y ont inscrites.

La vignette du Directoire, comme la plupart des belles œuvres que nous avons rencontrées précédemment, fut utilisée pour divers emplois ; sa grandeur variait suivant le format du papier.

Edmond de Goncourt (p. 251) donne les divers états qui se trouvent dans l'œuvre de Roger :

1er état. — Eau-forte pure. Le feuillage qui entoure le coq, non encore mordu ou mal mordu, a été repris au crayon.

2me et 3me ÉTAT. — Sans coq, sans victoire volante, sans serpent et portant : Gouvernement français, an VIII (Pl. n° 231).

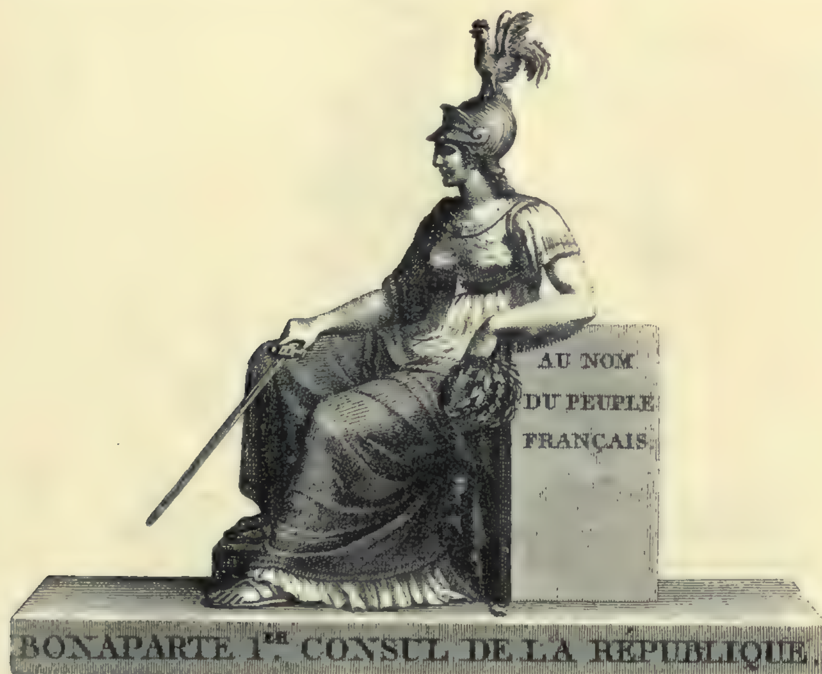


PL. N° 231

Goncourt ajoute que cette planche a été gravée en trois grandeurs.

Au bas d'une épreuve de format in-12, après les mots de : *Liberté, Égalité,* la lettre gouvernementale commence par ces mots :

Paris le   an de la République française, une et indivisible.



PL. N° 232.

Une autre, du même format, qui portait : *Gouvernement français, nivôse an VIII* et où le coq et la Victoire avaient disparu, trouvait déjà preneur pour 7^{f}50, à la vente Alphonse David, en 1859.

L'en-tête du Directoire trouva des imitateurs et le tribun Bosc avait orné son papier à lettre d'une gravure rappelant très intimement celle que le Directoire s'était donnée. L'artiste auquel Bosc s'adressa, s'inspira sans vergogne du

dessin de Naigeon. C'est la même femme assise, sans bonnet, ni cuirasse; elle tient dans sa main droite le gouvernail; dans la gauche une couronne. Elle appuie son coude gauche sur la table de la loi, laquelle supporte des balances au lieu du niveau. A ses pieds on voit également le caducée, le globe, l'ancre, la corne d'abondance avec les mêmes dispositions. Le coq et la foudre qui se trouvent à droite dans l'œuvre de Naigeon sont remplacés par les attributs des arts; la Victoire qui surmonte le faisceau dans l'en-tête du Directoire est absente dans celui de Bosc. Cette gravure n'est pas signée mais l'exécution ne rappelle en rien l'association des talents de Naigeon et de Roger, qui avait produit l'œuvre admirable placée au début de ce chapitre.



Pl. n° 233.

L'en-tête du Directoire, simplifié, dégagé de tous ses attributs servit au début du Consulat. La Liberté est toujours la même, tenant d'une main le gouvernail et de l'autre une couronne, mais le coq, la foudre, le faisceau, ont disparu pour laisser seule la belle figure symbolique de la France républicaine; il faut remarquer qu'elle est seulement signée: *Roger, d'après Naigeon,* dans le catalogue de l'œuvre de Roger (n° 220). C'est cette même figure, accommodée à divers formats, qui sera en usage pendant une partie du Consulat et de l'Empire.

Le premier Consul l'employait avec l'inscription : *Au nom du peuple français ;* on en trouve de signées : *Roger, nivôse an VIII.* Un spécimen, également de l'an VIII, porte cette inscription sur la table qui soutient le bras gauche de la République : *Au nom du peuple français.*

Berthier, ministre de la guerre, employa également cette vignette, ainsi que Lemarois, chef de brigade ; Benezech, l'ancien ministre, chargé de l'administration intérieure du palais du gouvernement ; Maret, secrétaire d'État ; Belliard, commandant de la 24ᵉ division militaire (1) ; ce fut la vignette officielle comme, au début de la Révolution, la Liberté debout, qui se retrouve sur tous les cachets et sur la majorité des en-têtes, symbolisa la France nouvelle.



Pl. n° 234. — *Brevet pour l'Ecole Saint-Cyr.* (*Coll. Hennet.*)

En l'an XI une modification essentielle apparaît. Le gouvernail avec ses « cinq chevilles ouvrières » est effacé ; on lui substitue une épée dans la main

(1) Son usage s'est prolongé jusqu'à nous puisque cette vignette est encore imprimée sur les couvertures des *Livres jaunes.*

de la République; le bonnet, emblème de la Liberté, est remplacé par le casque. Ces changements sont significatifs: un autre esprit anime le gouvernement; ce n'est plus la Liberté qui veille à ses destinées, mais une Minerve casquée, l'épée en main.

Il est probable que ce n'est pas l'auteur de la vignette-type qui fit cette modification essentielle. De Goncourt, dans son catalogue de l'œuvre de Prud'hon, p. 257, décrit ainsi la vignette du Ministère de la guerre:

P.-P. Prud'hon *Roger sculp.*

Paris, le *an* *de la République française*

Le Ministre de la guerre

Tête de lettre représentant la France coiffée d'un casque surmonté d'un coq, une épée nue dans une main, une couronne dans l'autre.

Cette tête de lettre a plusieurs formats et plusieurs états. L'un des premiers états porte en tête : *République française.* Un autre a inscrit sur le socle : *Au nom du peuple français,* et sur le soubassement : *Bonaparte, 1er consul de la République.* Un autre : *Département de la guerre,* avec, dans le soubassement : *Gouvernement français.*

Les critiques d'art ont affirmé à différents endroits que Roger était un mauvais dessinateur, et c'est peut-être à Prud'hon qu'il eut recours pour mettre au goût du jour la vignette directoriale. L'inspirateur de ce changement est probablement Berthier, car nous avons rencontré une lettre du ministre de la guerre ornée de la Liberté où, en quelques traits de plume, le bonnet se muait en casque. C'est alors, suivant de Goncourt, car nous n'avons jamais rencontré une telle pièce avec le nom de Prud'hon, que la signature de ce dernier apparaît pour la première fois; il aura transformé la vignette du Directoire, déjà si remarquable, en ce magnifique en-tête du Consulat que nous reproduisons, p. 155. C'est une explication que nous proposons pour justifier les signatures Naigeon et Prud'hon sous des œuvres offrant une absolue similitude.

Dès ce moment la signature de Prud'hon figure au-dessous d'œuvres qui, sans conteste, sont bien à lui; elles sont signées de sa grâce inimitable plus encore que de son nom. Ce sont là des œuvres qu'on ne peut confondre avec le reste, et, si l'on demeure perplexe devant la ressemblance absolue qui existe entre la *Liberté* de l'en-tête du Directoire, signée Naigeon, et la *Minerve* du

Consulat, signée Prud'hon, on est tout prêt à rejeter l'une et l'autre de l'œuvre de ce dernier, tellement leur sévérité contraste avec le sourire, emprunté au divin Léonard, qui éclaire les figures, incomparablement gracieuses, de l'œuvre de Prud'hon. Que l'on rapproche et compare l'expression mystérieuse et tendre de ces merveilles avec le regard vague et banal de la *Liberté* du Directoire et de la *Minerve* du Consulat, on sentira alors qu'il est très possible que ces deux figures ne soient pas de l'artiste qui créa les en-têtes des brevets d'invention et des préfectures de la Seine et de la Louisiane. Prud'hon n'est peut-être que l'auteur de l'arrangement de la tête et de la substitution de l'épée au gouvernail.

Prud'hon est par excellence le peintre de la Révolution.

Dès sa jeunesse il avait eu du goût pour les abstractions. Son aspiration vers un avenir meilleur l'avait fait entrer dans une loge. Franc-maçon dès 1777 (1), il accueillit la Révolution comme la réalisation de ses rêves humanitaires et généreux.

Il faisait partie du jury établi pour le concours des prix de peinture de l'an II, et ce jury, ayant terminé ses travaux, se forma en Club révolutionnaire des arts. Prud'hon en devint le secrétaire adjoint; il lut, « dans une de ses séances, un discours sur les arts dont le journal de Destournelles ne nous donne malheureusement qu'une mention; il les considérait, est-il dit, sous des rapports philosophiques et en parlait dans le genre de Rousseau » (Renouvier, p. 100). Au milieu de la plus grande effervescence révolutionnaire il composa un dessin symbolique représentant la Constitution, connu par la gravure de Copia, puis un dessin allégorique sur le 9 thermidor, signalé par Dauban (2). C'est une composition vengeresse contre le souvenir détestable de Robespierre; plus tard, par un habile remaniement, le peintre sut y introduire la figure de Bonaparte. Évidemment l'artiste n'avait pas des convictions très rigides et sans doute qu'il adapta sa pensée aux circonstances, comme il le fit pour ses dessins et gravures lesquelles, au moyen de légères retouches, ont pu être employées sous des régimes successifs.

---

(1) Clément, *Prud'hon, sa vie, ses œuvres et sa correspondance*, p. 36-37.

(2) Dauban, *Paris en 1794 et 1795*. Paris, 1869, in-8, p. 478.

Nous emprunterons au catalogue d'Edmond de Goncourt la description des vignettes de Prud'hon reproduites au cours de ce chapitre. Nous y ajouterons des remarques qui nous ont été gracieusement signalées par M. Anatole France, ainsi que nos propres découvertes.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Prud'hon inv. *B. Roger sculp.*

Rouen, le *an* *de la République*

Le Préfet

Tête de lettre représentant une académie de femme, coiffée de roseaux, épandant les eaux d'une urne.

1er ÉTAT. — Eau-forte pure dans l'œuvre de Roger.

2me ÉTAT. — Avant le pommier dont l'œuvre de Roger contient une épreuve (Pl. 235). Il porte les inscriptions suivantes :

PRÉFECTURE DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Liberté *Égalité*

Le Préfet du département de la Seine-Inférieure

3me ÉTAT. — Avant l'en-tête. Une épreuve de cet état était vendue 21 francs à la vente Alphonse David, 1859 ; 45 francs à la vente Soleil, 1872.

4me ÉTAT. — Celui que nous reproduisons (Pl. 236).

5me ÉTAT. — Avec : *Le Préfet du département de la Seine-Inférieure.*

Il existe, de l'épreuve avec le pommier, un bois signé à droite : *Besnard.* Une épreuve figure sur un catalogue de marques typographiques ; elle est indiquée sous le n° 138 et tarifée 5 livres. Les épreuves gravées sont très rares, et la préfecture de la Seine-Inférieure elle-même employa la réduction de Besnard. M. R. de Beaurepaire, le savant archiviste de la Seine-Inférieure, ne put nous montrer qu'un spécimen de la gravure sur bois de Besnard ; il ne possédait dans ses archives aucune épreuve de Roger.

Prud'hon n'était pas arrivé du premier coup à l'œuvre décrite plus haut. Il avait imaginé un autre dessin, qui appartient à M. le comte Beugnot. Ce dessin, a figuré à l'exposition de 1900, salle des préfets de police; il représente une Liberté assise, tenant dans sa main droite un gouvernail, dans la gauche un rameau d'olivier. Au bas et à gauche un buste, une palette, les emblèmes des

arts; à droite une ancre et les attributs du commerce. Sur un cube de pierre: *Honneur au Commerce,* au bas: *Département de la Seine-Inférieure.* Nous ne connaissons aucune reproduction de ce dessin.



Pl. n° 235. — *Département de la Seine-Inférieure.*



Pl. n° 236. — *Département de la Seine-Inférieure.*



Pl. n° 237. — *Préfecture de la Seine.*



Pl. n° 238. — *Préfecture de la Louisiane.*

PRÉFECTURE DE LA SEINE

P. P. Prud'hon *B. Roger sc.*

Sur la colonne on lit : *République française,* et en bas : PRÉFECTURE DE LA SEINE.

Le Préfet du département de la Seine

Tête de lettre. Figure allégorique entourant d'un bras la statuette de la Liberté et regardant dans le miroir de la Prudence ; un lion, emblème de la force, est à ses pieds ; elle est entre les mots : LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

21

1er ÉTAT. — Eau-forte pure dans l'œuvre de Roger.

2me ÉTAT. — Avec les mots *Liberté, Égalité* et l'en-tête de la lettre. Une épreuve de cet état était vendue 36 francs à la vente David, en 1859.

3me ÉTAT. — Celui que nous reproduisons (Pl. 237); une épreuve fut vendue 12 fr. 50 à la même vente(1).

4me ÉTAT. — Sur un tirage postérieur, on lit, en typographie, sous la vignette :

Paris, le an de la République française, une et indivisible

Le Secrétariat général de la Préfecture du département de la Seine.

Le dessin de la préfecture de la Seine appartenait à M. Eudoxe Marcille. Il a 0m 09 de haut et 0m 06 de large. M. Marcille l'avait acheté 184 francs chez Danlos et Delisle en 1874. Un autre dessin de la même composition, au crayon noir et à la craie sur papier verdâtre, appartenait à M. Marmontel. La tête est tournée de profil à droite.

A propos de ce dessin, Renouvier (p. 430) signale que, dans une des fêtes symboliques si fréquemment organisées par la Révolution, une actrice nommée Antoinette Mirande, élève de Laÿs et fameuse par sa grande beauté de blonde, avait représenté la nymphe de la Seine; elle figurait sur un char, entourée de nymphes et de tritons. Peut-être un souvenir de cette personnification est-il resté dans l'heureuse figure que Prud'hon dessina pour la préfecture de la Seine.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, COLONIES
LOUISIANE

Prud'hon del. *Roger sc.*

Le Préfet colonial de la Louisiane

A

Tête de lettre représentant une figure allégorique, tenant un caducée et une bourse; un vaisseau dans le lointain.

1er ÉTAT. — Eau-forte pure dans l'œuvre de Roger.

Il existe un état avec l'en-tête ainsi changé :

Nouvelle-Orléans. *An*

(1) Roger, dans le catalogue manuscrit de son œuvre, dit que cette planche a tiré à 8.000 exemplaires sans qu'un seul trait ait disparu.

Une réduction existe avant la lettre et l'en-tête. Dans l'œuvre de Roger le vaisseau n'existe plus.

Il existe trois dimensions avec des variantes dans la composition : I, hauteur 3 centimètres; II, hauteur 6 centimètres; III, hauteur 7 centimètres et demi; l'arbuste a été supprimé sur les deux plus petites compositions.

Cette planche a été gravée pour le préfet Lanssat; elle a été exécutée en quatre jours, y compris l'eau-forte. Nous n'avons jamais rencontré de lettres du préfet de la Louisiane avec cet en-tête; c'est dire à quel point ces épreuves sont rares. Il en existe une mauvaise réduction sur bois.

Ministère de la Police générale

Prud'hon inv. *B. Roger sc.*

Paris, le *an* *de la République française*

Le ministère de la police générale de la République

A

Tête de lettre représentant la Vigilance assise entre deux sphinx, qui rappellent que la police doit être aussi discrète qu'avertie; un flambeau dans une main, un miroir dans l'autre; à ses côtés un coq et un serpent, symbolisant la vigilance et la prudence.

1er état. — Eau-forte dans l'Œuvre de Roger.

2me état. — Celui que nous reproduisons (Pl. 246).

3me état. — Sur des épreuves postérieures le texte gravé sur les côtés et au-dessous de la figure (excepté l'inscription de la base) a été enlevé. Un texte en typographie porte :

Paris, le

Le Sénateur, Ministre de la Police générale de l'Empire.

M. Villot dit que cet en-tête a été exécuté de trois grandeurs différentes. M. Anatole France nous précise qu'elles ont pour dimensions, 13 cent., 5 cent. et 2 cent. et demi. Les trois formats passèrent, en 1859, à la vente Alphonse David où ils se vendirent 14 francs.

Il y a une eau-forte de la réduction moyenne dans l'Œuvre de Roger. Cet en-tête a été reproduit sur bois, comme tous les en-têtes gravés de l'époque. Prodhomme et Cie ont exécuté une lithographie de cette pièce. La figure est retournée et très agrandie, environ 30 centimètres. A gauche, Prudhon (*sic!*); à droite, lith. Prodhomme et Cie, 3, place du Doyenné.

La première idée de cet en-tête est dans un dessin au crayon noir et à la craie, sur papier jaune, qui se trouvait dans la collection Eudoxe Marcille.

L'en-tête de Fouché a été parodié par Chianale, Amati et Tela, artistes italiens, pour servir d'illustration au papier à lettres du commissariat général de la police, en résidence à Turin. C'est une petite gravure de 3 centimètres et demi de haut sur 2 et demi de large. La République est assise dans un fauteuil dont les bras sont terminés en têtes de sphinx. Elle tient, d'une main, une longue torche et, de l'autre, un miroir; un coq est perché sur un fût de colonne.

Carte des environs de Paris.

J.-B. Merlen f.

Petite carte où le département de la Seine est figuré avec ses limites actuelles. On y voit indiqués Paris et les deux sous-préfectures de Saint-Denis et Sceaux, avec l'emplacement de nombreux villages. Cette carte est gravée sur une piédestal, au-dessus duquel on a posé une tête de Minerve et les attributs des trois arts : peinture, sculpture, architecture; en bas, à gauche, les emblèmes du commerce ; à droite, une urne qui s'épanche rappelle la Seine; une sorte de gouvernail symbolise la navigation, qui créa Paris (1).



Pl. n° 239. — *Préfecture du Département de la Seine.* *(Collection Frédéric Masson.)*

Cette vignette est d'une extrême rareté, elle a figuré sous le n° 163 à la vente David. Notre reproduction est donnée d'après la pièce de la collection de M. Frédéric Masson; on en rencontre quelques spécimens gravés sur bois. Le préfet de la Seine, Frochot, l'employa ainsi que son secrétaire général Méjean; elle paraît avoir remplacé la figure reproduite sous le n° 237. L'auteur de la gravure est Merlen, « graveur sur tous métaux », qui demeurait au Palais du Tribunat, galerie de pierre, n° 40, du côté de la rue de la Loi. Prudhon avait dessiné pour Merlen une carte commerciale, qui se trouve dans l'œuvre de Roger;

(1) On peut rapprocher de la vignette du département de la Seine la belle composition de Mme Desparanches, gravée par Duplessi-Bertaux et Choffard, pour la préfecture du département de Loir-et-Cher (Pl. n° 240).

c'est une vraie merveille. Sa reproduction n'a pas sa place ici, on la trouvera dans le livre de Maillard à la page 79 (1).



Pl. n° 240. — *Préfecture du département de Loir-et-Cher.*

Nous terminons ce catalogue de l'œuvre officiel de Prud'hon par la reproduction des trois états de la vignette qui servait d'en-tête aux brevets d'invention. Nous empruntons la description au catalogue dressé par Edmond de Goncourt :

Ministère de l'Intérieur. — Brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation établis par les lois des 7 janvier et 25 mai 1791.

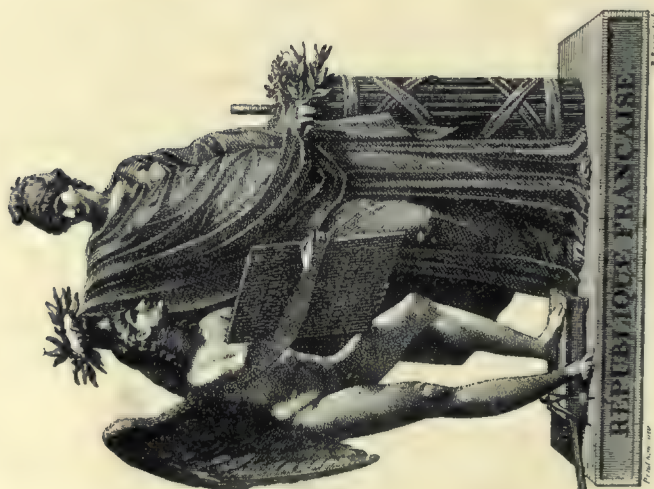
Prud'hon inv. *B. Roger, sculp.*

Sur la tablette que tient le Génie, on lit : *Inventions nouvelles.*

1er état. — Eau-forte pure dans l'œuvre de Roger. Les changements de gouvernements ne permettent pas de préciser les nombreux états de cette planche. L'un porte : *République française ;* un autre : *Empire français ;* sur un troisième employé sous la Restauration, ces mots ont été remplacés par : France. On verra par les nos 241, 242, 243, quels travestissements la coiffure a subis, ainsi que le faisceau qu'on transforma en un écusson à l'aigle, lequel, plus tard, fit place aux fleurs de lis. On remarquera que la coiffure de la République a subi le même changement que la vignette du Directoire.

Une copie en contre-partie de cette composition, avec une modification dans la tête de la République transformée en Hygie, a été faite. Elle porte au bas : *M. de la Serrie delin. et sculp. amat.* (*ex Prudhon*), et pour titre : Higia, déesse de la Santé, couronnant le Génie de la Médecine, gravure dédiée à M. Blin, *doct. méd.*

(1) Léon Maillard, *Menus et programmes.* Paris, 1898, in-4.



Pl. n° 241. — *Brevet d'Invention (Consulat).*



Pl. n° 242. — *Brevet d'Invention (Empire).*



Pl. n° 243. — *Brevet d'Invention (Restauration).*

Avec Prud'hon peut se clôturer cette revue des vignettes emblématiques; s'il a accepté le goût de son temps pour les allégories, il a transformé les en-têtes vulgaires ou prétentieux en des compositions exquises, d'un charme unique, d'une marque très personnelle.

Il eut la bonne fortune de rencontrer en Barthélemy Roger [1] un graveur qui sut comprendre ses œuvres et les reproduire sans rien laisser perdre de leur beauté. Si la gloire de Prud'hon a pu se répandre par la gravure, le mérite en revient un peu à Roger; en retour cet artiste, médiocre très souvent quand il travaille pour d'autres, verra son nom sauvé de l'oubli, parce que, pour les gravures, il sera éternellement cité à côté de celui de Prud'hon.



Pl. n° 244. — *Grand Juge, ministre de la Justice.*



Pl. n° 245. — *Police de Bordeaux.*

A côté des en-têtes dus à Prud'hon nous avons placé celui que le grand juge ministre de la justice (pl. n° 244), employait pour sa correspondance et pour ses invitations. La pièce est signée du peintre Claude Gautherot [2]. Malgré cette

(1) Roger (Barthélemy), né à Lodève, 1770, m. 1840. Son œuvre gravé, qu'il avait gardé pour lui, se compose de 282 pièces, avec un catalogue et une notice de sa main, est conservé aujourd'hui au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. (E f 166 et Y c 164.) « Il travailla, ainsi qu'il nous l'a appris lui-même, dans l'atelier de Copia, de 1789 à 1795, et, en l'an VII, il était logé au pavillon des archives, chez le citoyen Prud'hon. Le maître, dont il grava plus de vingt dessins, l'avait si bien façonné qu'on croit le voir encore dans les œuvres que le graveur a fait d'après d'autres, aussi bien dans une Vierge d'après Louis Carrache que dans les figures d'après Naigeon, et que ses plus humbles productions ont pu être placées parmi les trésors de nos portefeuilles. » (Renouvier, p. 219.)

(2) Gautherot (Claude), peintre, né à Paris, 1769, m. dans la même ville, 1825. Élève de son père, puis de David (1787). Ardent révolutionnaire, il suivit Le Peletier de Saint-Fargeau dans l'Yonne et propagea les mesures révolutionnaires. Blessé d'un coup de feu le 3 vendémiaire an IV en défendant la Convention. Sous le patronage de David il ouvrit une école qui produisit d'excellents élèves.

signature, Clément, dans sa biographie de Prud'hon, est tenté de l'attribuer à Prud'hon; mais il suffit de la comparer avec les œuvres du maître pour renoncer à cette attribution.



Pl. n° 246. — *Ministère de la Police générale.*

Nous reproduisons encore (pl. n° 245) une vignette de même inspiration, employée à Bordeaux par l'administration de la police; son auteur, Jean-Baptiste Pallières, né à Bordeaux en 1755, mort dans la même ville le 17 décembre 1827, grava quelques portraits et un assez grand nombre de figures pour illustrer des livres publiés dans la région.

Gautherot et Pallières s'inspirèrent de Prud'hon comme le graveur Desmarets, pour sa médaille des sénateurs, le fit de la vignette du Directoire. Roger en tira un superbe en-tête, n° 233, digne d'être rapproché d'une des multiples transformations de la vignette de Naigeon.

A partir de ce moment, les vignettes deviennent plus rares et de plus en plus impersonnelles. Nous venons de citer la vignette du Sénat d'après Desmarets( ). Il y en eut une autre qui représentait un miroir avec le serpent; au bas, les tables de la loi, le livre de la Constitution et le faisceau. Plusieurs sénateurs, Clément de Ris entre autres, pour leur usage personnel, employèrent ce dessin gravé soit en taille douce, soit sur bois.

(1) Elle figure au catalogue de la Monnaie sous le n° 320.

Le Tribunat avait un petit médaillon gravé sur bois représentant une femme debout, devant l'autel de la Patrie sur lequel est posé le livre de la Constitution. Comme inscription, en exergue : *République française,* et au bas : *Tribunat.*

Le Corps législatif, en l'an IX, employait un en-tête représentant une petite Liberté dans un médaillon; ce dessin avait servi antérieurement au ministère de la police, à celui des relations extérieures et à celui de l'intérieur, au début du Directoire. En l'an X, le même Corps législatif prit pour emblème une femme assise dans une chaise curule, les bras pendants; la main droite tient un rouleau. Inscription, en tête : *Corps législatif;* au bas : *République française.*

La mode se prolongea encore quelque temps. On en trouvera quelques jolis spécimens dans l'ouvrage de M. Noël Charavay : *Les Généraux morts pour la Patrie* (1805-1815), tel celui du colonel L'Olivier de la garde impériale, qui, par exception, n'a pas fait figurer l'aigle dans son emblème, très peu guerrier d'ailleurs.

Le *Bulletin des Lois* n° 498 de l'an XIII contient le décret du 6 pluviôse de la même année décrivant le sceau de l'État. « Il portera pour type, d'un côté, l'effigie de l'Empereur assis sur son trône, revêtu des ornements impériaux, la couronne sur la tête, tenant le sceptre et la main de justice; de l'autre, l'aigle impérial couronné, reposant sur la foudre suivant le modèle joint à la présente loi. » Un autre décret, du 29 ventôse an XIII, revient sur le même objet et précise quelle sera la figure qui ornera les timbres et les sceaux des diverses administrations. Il y est dit qu'ils auront pour type l'aigle impérial et, afin d'établir l'uniformité, l'article III du même décret exprime le désir que les autorités n'emploient pour sa fabrication, s'il est possible, qu'un seul artiste.

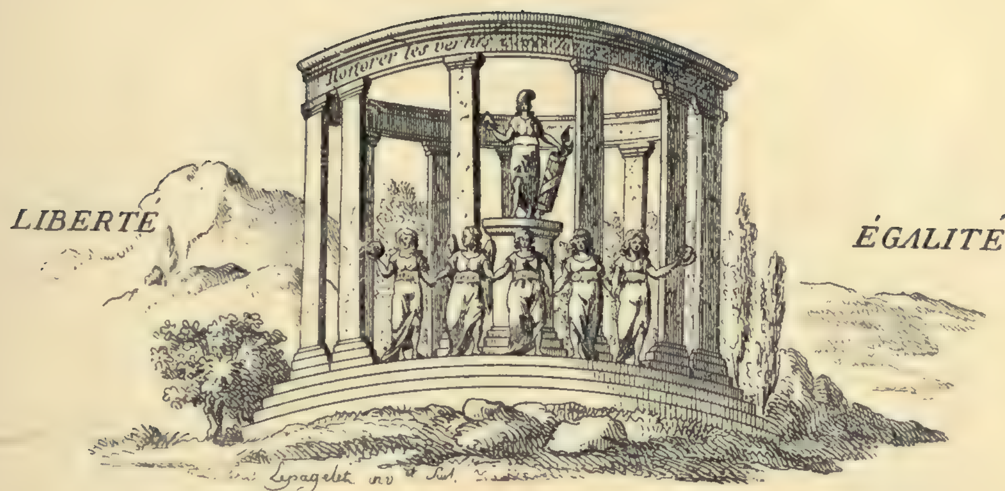
Toute fantaisie, toute aspiration personnelle était, pour ainsi dire, interdite par ces deux décrets; l'aigle devait remplacer tous les autres emblèmes. Le bonnet, qui symbolisait depuis douze ans la Liberté, fut enlevé des rares figures qui subsistèrent; un casque le remplaça; le gouvernail de l'État devint une épée.

Née avec la Liberté, la vignette périt avec elle, et l'Empire, si fécond en brillantes victoires, n'a pas su inspirer le mouvement d'enthousiasme dont une

des manifestations fut l'illustration du papier révolutionnaire. On abandonna dans l'armée les vignettes aux aspirations généreuses, et l'on ne vit plus, comme illustration des correspondances militaires, que les aigles impériales ou le portrait de l'Empereur : le culte d'un homme avait remplacé l'amour de la Liberté.



Pl. n° 247. — *En-tête de Cl. de Beauharnais, ambassadeur en Espagne.*



Pl. n° 248. — *En-tête dessiné et gravé par Lepagelet.*

TABLE ANALYTIQUE

---

(1) On trouvera l'indication des reproductions d'en-têtes contenues dans la *Sabretache*, dans la table, parue en 1906, p. IV, à la fin du volume.



Pl. no 249. — *En-tête dessiné par Baquoy.*



Pl. n° 250. — *En-tête du papier à lettre des frères Chappe, ingénieurs-télégraphes.*





PL. n° 251. — *Chasseurs de la Garde impériale.*

TABLE DES CHAPITRES



PL. n° 252. — *En-tête du général Radet.*



PL. Nº 253. — *Passeport à l'étranger.*

Nancy, imprimerie Berger-Levrault.